



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



B. DOM.  
LAVAL S. J.





Zugua

BIBLIOTHÈQUE

"Les Fiches"

S J

60 - CHARLEVILLE

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR  
LE DAUPHIN.

FEVRIER, 1708.



A PARIS,  
Chez MICHEL BRUNET, grande Salle  
du Palais, au Mercure Galant.

**C**omme il est impossible dans la conjoncture presente de ne pas grossir le Mercure, ce qui en augmente considerablement les frais, on ne peut se dispenser d'en augmenter aussi le prix. Ainsi les volumes qui seront reliez en veau se vendront dorenavant 38. sols. Quant aux volumes qui seront reliez en parchemin, on n'en payera que trente-cinq. Les Relations se vendront autant que les Mercurcs.

**Chez MICHEL BRUNET, grande  
Salle du Palais, au Mercure  
Galant.**

**M. DCC VIII.  
*Avec Privilege du Roy.***



# AU LECTEUR.

*I*L y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'Avis qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque Volume du Mercure, puis que malgré les prieres réitérées qu'on a faites d'écrire en caracteres lisibles les Noms propres qui se trouvent dans les Memoires qu'on envoie pour estre employez, on néglige de le faire, ce qui est cause qu'il y en a quantité

## A U L E C T E U R.

de défigurez, et ant impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveau ceux qui en envoient d'y prendre garde, s'ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Memoires, & que l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne desobligent personne, & que ceux qui les enverront en affranchissent le port.



MERCVRE

GALANT

FEVRIER, 1708.

**R**ien n'estant si précieux  
à toute la France, que la  
conservation de la Personne  
du Roy, & la feuë Reine y  
estant particulièrement inte-  
ressée, la pieté de cette grande

A iij

## 6. MERCURE

Princesse, luy fit fonder pour la demander à Dieu, aux Religieuses Recolletes de la Conception, de la rue du Bacq, une Octave appelée *Octave Royale*. On y prêche tous les jours pendant cette Octave, & huit fameux Predicateurs sont nommez pour cet effet. M<sup>r</sup> l'Abbé du Jarry, Predicateur de Sa Majesté, ayant esté choisi pour ouvrir cette Octave, la dernière fois que la Feste de la Conception a esté solennisée, cet Abbé, après avoir répondu par un tres-beau Sermon à l'attente que l'on

# BALAN 7

avoit de lay, cette Piece d'eloquencée fut terminée par les paroles suivantes.

Cette solemnitée est instituée pour attirer les graces du Ciel sur Louis le Grand & sur sa Royale Famille. Puisque la Ste Vierge est le canal de ces graces, prions-la d'en ouvrir la source par son intercession toute-puissante, & de les faire couler avec plus d'abondance que jamais sur ce Chef Auguste, & sur toutes les Testes précieuses qui le couronnent. L'Univers étonné de la gloire de son regne incomparable, le regarde comme l'ouvrage de la Vierge,

A iiiij

## -8 MÉRITURE

leur, de la Politique & de la Puissance humaine; mais nous, portant nos pensées plus haut dans ce lieu saint, & ramenant les choses à la Religion, nous adorons le Seigneur dans sa plus vive image sur la terre. Nous reconnoissons dans ce grand Prince, un don de Dieu accordé aux vœux redoublés de son Peuple, qui pendant vingt années de stérilité, préparèrent le sein d'Anne à faire ce riche présent au monde. Dans le cours de sa vie, pleine de merveilles, il a passé par sous les degrez de la gloire. Après quelques épreuves d'adversité qui luy manquoient pour faire éclater

# IBALAN 9

conté la grandeur de son ame, Dieu  
a renouvelé le cours interrompu de  
ses bien-faits en faisant naistre  
deux Princes de son Sang destinez  
à remplir les deux premiers Trônes  
du monde. Comblé de Benedic-  
tions divines & humaines, envi-  
ronné des précieux rejettons des Lys  
sortis de sa tige illustre, dans une  
santé florissante qui luy fait espe-  
rer la destinée des Patriarches, il  
n'a plus rien à demander au Sei-  
gneur que la tranquillité de ses  
Etats; il a peine à se couronner de  
nouveaux lauriers teints du sang  
de ses Peuples, & qui luy coûtent  
bien des larmes. Il espere qu'après le

# 10 MERCURE

deluge de guerre qui inonde la face de l'Europe, Vous serez, ô Vierge sainte, la Colombe salutaire qui luy presentera de la part de vostre Fils le rameau d'olive, & le signe de la reconciliation avec la terre; c'est pour obtenir cette grace que les Vierges sacrées font monter jusques au Trône de l'Agneau le parfum de leurs Oraisons ferventes; que les Ministres du Seigneur offrent le Sacrifice sur ces Autels & que tout le Peuple prosterné dans le Temple, s'efforce d'arrester les fleaux de Dieu joints avec les dons de sa misericorde.

## GALANT II

M<sup>r</sup> l'Abbé du Jarry a donné depuis quelque temps un Ouvrage intitulé *Essais d'Eloquence, de Critique, & de Morale. Dissertation sur les Oraisons Funebres*. Je ne vous dis rien du succès de cet Ouvrage ( qui se vend chez D. Jollet, au bas du Pont S. Michel, vis-à-vis de la rue de l'Hirondelle, au Livre Royal) ne pouvant en faire un plus bel éloge, que celuy que vous trouverez dans la Lettre que je vous envoie, écrite à l'Auteur par M<sup>r</sup> l'Evêque de Nismes, si fameux par ses admirables Oraisons Funebres,

12 **MERCURE**  
& capable de juger des Pièces  
d'Eloquence.

A Nismes ce 18. Octobre  
1707.

*On m'a rendu soigneusement,  
Monsieur, un Exemplaire de la  
belle Dissertation que vous avez  
faite sur les Oraisons Funebres.  
Elle est remplie de pieux enseigne-  
mens, & de reflexions judicieuses  
qui ramènent cette espece d'Elo-  
quence à son veritable point, qui est  
la Religion & la Raison, dont elle  
sortoit quelquefois. Vous avez fort  
bien raisonné sur les regles qu'il*

faut observer, & sur les qualitez qu'il faut avoir pour se soutenir dans ces Eloges singuliers où l'on veut honorer les morts, édifier les vivans, & rendre à Dieu comme un tribut des loüanges & des fragilitez humaines. Si j'avois encore esté dans ces sortes d'occupations, j'aurois esté fâché que vous eussiez ainsi découvert tous les secrets de nôtre Art. Je dis nôtre Art, car vous l'avez fort noblement exercé, & vous pouviez bien, au lieu des exemples que vous avez citez de nos ouvrages, en mettre raisonnablement des vôtres. Vous avez suivi vôtre modestie &

## 14 MERCURE

vostre amitié dans cette Dissertation. Je l'ay lûe avec plaisir & avec pudeur, & je ne puis vous dire combien j'ay esté touché des marques de tendresse & d'estime que vous y avez répandues sur mon sujet. Je vous prie de me les conserver & de croire que personne ne souhaite plus de vous voir en l'estat où vostre merite vous devoit avoir mis il y a longtemps, & n'est plus parfaitement que je le suis, Monsieur, vostre tres-humble & tres-obéissant serviteur,

ESPRIT, Evêque de Nismes.

## GALANT. 15

L'Article qui suit regarde la mort du Pere Mabillon , & peut passer pour une Oraison Funebre de ce sçavant homme.

Dom Jean Mabillon , Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur , connu par le grand nombre d'ouvrages qu'il a mis au jour avec une approbation generale , mourut sur la fin du mois de Decembre dans l'Abbaye de S. Germain des Prez. Ce sçavant homme dont la memoire sera toujours chere aux Gens de Lettres , nâquit en cette Ville il y après de quatre-vingt ans , &

## 16 MERCURE

il n'y a que peu d'années, que sa mere y mourut entre ses bras dans une grande vieillesse, Il entra de bonne heure dans la Congregation de S. Maur ; mais soit que la nature fut paresseuse à son égard, & que la foiblesse de son temperament empêchast ses talens de se développer, soit que son humilité qui fut toujours sa vertu la plus chérie, se plust à les cacher, ses Superieurs le firent d'abord passer par les emplois pour lesquels on consulte plus dans les Cloïstres la force du temperament que l'élevation de

## RELACTION 17

l'esprit de ceux qu'on y destine. Ainsi Dom Jean Mabillon, dans les premières années de sa retraite, fut chargé de la Porte & d'autres soins du temporel, dans l'Abbaye de S. Germain & dans celle de S. Denis; il eut même dans celle-cy pendant quelque temps, le soin de montrer le Trésor & les Reliques aux Etrangers qui y abordent de toutes parts. Mais on reconnut avec le temps, que cet humble Religieux estoit capable de plus grandes choses, & qu'il estoit propre aux plus hautes Sciences; ce qui fut confirmé

*Février 1708. B*

## 18 MERCURE

par les progrès qu'il fit dans l'étude de la Theologie ; enfin l'ordre de ses Superieurs & le gouſt qu'il prit pour l'étude, l'engagerent à ſe renfermer dans ſon Cabinet pour ſ'y attacher uniquement, & c'eſt de là qu'on a vû ſortir la ſuite de ces excellens ovvrages dont le ſuccés a eſté ſi grand, & qui ont merité l'applaudiffement de tous les Sçavans de l'Europe. La connoiſſance de l'Antiquité eſt une de celles où le Pere Mabillon a fait de plus grands progrès, & pour y parvenir il ne s'eſt pas contenté

## GALANT. 19

de suivre les routes ordinaires, il a encore eu la gloire de l'invention. Il a d'abord enseigné l'Art de la Diplomatie dans son Livre (*de Arte Diplomatica.*) Ce Livre contient les principes de cet Art admirable, où ce Scavant a donné le premier des regles & la methode de discerner les anciennes Chartres des modernes, auxquelles quelques faussaires ont voulu donner un air d'antiquité. On n'avoit eu jusqu'alors aucune regle sûre pour faire cette distinction, si nécessaire sur tout, pour ce qui regarde les anciens Titres des

B ij

## 20 **MERCURE**

Monasteres. Cet ouvrage qui est jusqu'à présent unique dans son genre , fût reçu avec de grands applaudissemens dans tous les lieux de l'Europe où les Lettres sont cultivées , & l'on en fit en peu de temps diverses éditions ; quelques Adversaires du Pere Mabillon se sont élevez en ces derniers temps contre ce Livre , & surtout le Pere Germon , qui prétend que les preuves que ce Pere rapporte pour faire usage de ses regles , ne sont pas hors des atteintes de la Critique , & & que les Chartres sur lesquelles

les il veut démontrer la vérité  
 que ses principes étant fausses,  
 ses principes par conséquent ne  
 peuvent se soutenir. Le Pere  
 Mabillon répondit bien-tost  
 au Livre du Pere Germon par  
 un *Appendix* qui sert de Sup-  
 plément à son *Traité de Arte  
 Diplomatica*, où il combat avec  
 beaucoup de solidité, les objec-  
 tions faites contre les exemples  
 dont il s'estoit servi, & il en  
 établit en même temps la ve-  
 rité d'une maniere incontestable.  
 Plusieurs Auteurs étrangers prirent même part dans  
 cette querelle. M<sup>r</sup> Fontarini,

## 22 MERCURE

Bibliothécaire du Cardinal Imperiali , & un des plus sçavans hommes de Rome , & M<sup>r</sup> Gatto , docteur Ecclesiastique d'Italie , se déclarerent deffenseurs du Systême de la Diplomatique , quoy qu'il en eut peu de besoin.

Le Pere Mabillon avoit eu quelques années auparavant une querelle d'un autre genre avec feu Mr l'Abbé de la Trappe ( Armand - Jean Bouthillier de Rancé ) ce saint Solitaire avoit condamné dans ses *Devoirs de la Vie Monastique* , l'usage de l'étude & des belles

Lettres dans les Cloîtres, prétendant qu'elles ne servent qu'à éteindre la Charité & à dessécher le cœur. Le Pere Mabillon plus intéressé qu'un autre à faire voir que la charité & les autres vertus des Solitaires, ne sont point opposées à l'amour des belles Lettres, répondit par quelques Lettres, qui furent publiées dans ce temps-là, au Livre de Mr l'Abbé de la Trape, & il y justifia très bien l'usage de l'étude dans les Maisons regulieres, sur tout dans l'Ordre de S. Benoist, qu'il paroissoit que Mr

## 24 MERCURE

l'Abbé de la Trappe avoit eu principalement en vûë.

Le P. Mege, aussi Religieux de la Congregation de S. Maur, se mêla dans cette dispute; & il attaqua Mr l'Abbé de la Trappe, dans le Commentaire qu'il publia sur la regle de S. Benoît; & cela donna lieu aux Lettres qui furent écrites contre lui, & dans lesquelles on soutenoit la Doctrine de Mr l'Abbé de la Trappe. Ce fut en 1691. que le P. Mabillon donna au Public son *Traité des Etudes monastiques*, divisé en trois Parties; avec une Liste des principales

cipales difficultez, qui se rencontrent en chaque siècle, dans la lecture des Originaux, & au Catalogue des Livres choisis, pour composer une Bibliothèque Ecclesiastique. On soupçonna alors le P. Mabillon d'avoir travaillé à sa propre Apologie; puisqu'il est certain, que si le sçavoir ne compâtit point avec la Profession monastique, il estoit entièrement sorti des regles; & qu'il estoit d'autant plus intéressé à défendre ce parti, qu'il en étoit peu d'aussi coupables que lui, selon l'hypothese de ses Adversaires.

Février 1708.

C

## 26 MERCURE

En 1689. le P. Mabillon avoit donné au Public la Relation de son voyage d'Italie, sous le titre de *Museum Italicum*: On trouve dans la deuxième Partie, le vieux Ceremonial, & l'ancien Rituel de l'Eglise Romaine; & l'Auteur y fait voir, avec beaucoup d'habileté, qu'il y a plus de 400. ans, que l'on a interdit aux Laïques, le privilege d'offrir la matiere du Sacrifice, & ce que nous apellons l'*Offrande*; & que la coûtume d'élever la Sainte Hostie, dans les Eglises de France, n'a commencé que dans le mi-

lieu de l'onzième siècle ; ce qu'il prouve par une Lettre d'Yves de Chartres , qui vivoit bien avant dans ce siècle-là , & ce n'est qu'en l'année 1215. que ce Pere a trouvé un Statut , qui regarde l'élevation de l'Hostie ; c'est à dire , dans le même tems que Guillaume , Evêque de Paris , ordonna le son d'une Cloche , & que le Pape Gregoirc X. fit un Decret solennel pour l'adoration , quand on leveroit la Sainte Hostie. Il raporte la forme & la ceremonie qui s'observoit , lors que les Laiques , & principalement les Evêques ,

Cij

## 28 MERCURE

& les Prêtres, communioient avec le Celebrant; & il semble qu'il convienne ensuite, que l'on communia sous les deux especes jusqu'au douzième siècle, & que l'usage contraire ne prévalut que dans le treizième; le reste du Volume est rempli de l'Ordre Romain. Cela suffit pour donner une idée de l'érudition, avec laquelle le P. Mabillon traitoit les sujets sur lesquels il travailloit, & des recherches qu'il faisoit pour épuisser les matieres.

Ce Sçavant Benedictin, dont on a environ dans ce tems-là,

un Traité Latin du culte des Saints inconnus, dont on a fait plusieurs Editions, & que Mr l'Abbé le Roy, de l'Academie des Inscriptions, a depuis peu traduit en François. On trouve dans cet Ouvrage des regles seures, pour ne point hazarder le culte que l'on rend à ces Saints; & l'Auteur y combat, avec beaucoup de solidité, quelques traditions populaires, auxquelles une crédulité excessive a quelquefois donné cours au préjudice de la Religion. Ce P. a fait aussi les Annales de S. Benoît, qui feront beaucoup

## 30 MERCURE

d'honneur à sa Memoire. Il en publia le troisiéme Tome infolio en 1706. il contient ce qui s'est passé dans cet Ordre, & dans l'Eglise; Ces deux sortes d'évenemens, ayant une grande liaison, depuis l'année 850. jusqu'en 980. il avoit assemblé des Memoires, pour pousser cet Ouvrage jusqu'au douziéme siècle; & il achevoit le quatriéme Tome, lorsque la mort l'a surpris: mais le P. Dom Ruinard, son fidéle Compagnon d'Etude, & qui est connu par plusieurs Ouvrages, & sur tout par l'Apologie de

la Mission de S. Maur en France, estant le Dépositaire des Papiers de cet Illustre Défunt, & l'Executeur de ses dernières volontez, travaille à les mettre en ordre, afin d'en faire bientôt part au Public. Il paroît, que le P. Mabillon ait voulu reveiller, dans le troisiéme Volume, l'ancien demêlé qu'il avoit eu avec Mr l'Abbé de la Trappe, au sujet des Etudes monastiques, puisqu'il y refute les Objections de ceux qui prétendent décrier l'Etude, & les Sciences, par de mauvais effets, qu'ils leur attribuent mal-à-

propos. Le mérite & la conduite de Raban Maur, Archevêque de Mayence : de Paschase Radbert : de Loup, Abbé de Ferriere : de Haimon : de Hilte-mar, Archevêque de Rheims : & des autres Grands Hommes du neuvième siècle, qui étoient ou qui avoient esté, tirez de l'Ordre de St Benoît, justifient parfaitement bien les raisons du Sçavant Benedictin. Et il n'y a point eu d'Exemple plus propre à prouver, que l'Etude n'affoiblit point la vertu ; & qu'il n'y a que les passions, quand on ne les sçait pas assu-

jettir, qu'o puissent mettre de  
 mauvaise intelligence l'esprit &  
 le cœur, que celui du P. Ma-  
 billon, puisqu'avec un esprit  
 sublime, & un génie extrême-  
 ment élevé, une erudition pres-  
 que sans bornes, & une con-  
 naissance exacte de ce qu'il y a  
 de plus obscur dans l'antiquité,  
 & des Sciences, qu'il n'avoit eu  
 le temps que de parcourir, on  
 n'a jamais vu une humilité plus  
 profonde, & un assujettisse-  
 ment plus exact aux moindres  
 pratiques de la Regle. Enfin,  
 la modestie de ce Perc, ne s'est  
 jamais démentie, même dans

## 34 MERCURE

les momens que le brillant & le charme seducteur d'une grande reputation, rendent souvent si dangereux.

Le P. Mabillon, estoit de l'Academie des Inscriptions; & il fut nomme Academicien honoraire, lorsque cete Academie fut établie.

Mre Francois de Jallard, Chevalier Seigneur de la Martoniere, est mort en cete Ville: il a laisse de Dame N. de Saligny de la Chaise, Me de la Martoniere, premier Capitaine dans le Regiment Royal des Crayattes; & M<sup>r</sup> le Che

valier de la Marroniere, de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem. Feuë Me de la Marroniere estoit soeur de feu Mr le Marquis de la Chaize, Lieutenant de Roy du Bas Poitou, qui de N... de la Forest-d'Armaillé a laissé Mr le Marquis de la Chaize, aussi Lieutenant de Roy de la même Province, & qui est mort depuis quelque temps: il avoit épousé la fille de Mr de Marcognet, Gouverneur de la Rochelle. La mere de feu Mr de la Marroniere estoit de la Maison de Sainte Marthe, & elle estoit soeur d'Urbain de Sainte Mar-

## 36 **MERCURE**

the, mere de Mr de Caumartin, Intendant des Finances. La Maison de Jallard-la-Marroniere est tres-ancienne dans le Poitou, elle y a produit des personnes d'un grand merite : elle estoit déjà connue sous les Regnes de François II. & de Charles IX. Un Seigneur de la Marroniere parut avec éclat à la Cour de ce dernier Monarque; il fut même nommé pour accompagner le Duc d'Anjou, en Pologne, dont il avoit esté élu Roy; mais la mort qui le surprit, l'empêcha de faire ce voyage.

Mrs Antoine Genoud, Seigneur de Guibeville, Lardy, &c. Conseiller au Grand Conseil, est aussi decede: il estoit fils de feu Mrs Philippe Genoud, Seigneur de Guibeville, Conseiller de la Grand'Chambre, mort en 1684. La famille de Mrs Genoud est fort ancienne dans le Parlement de Paris: on y a vû des Officiers de ce nom, avant même que le Parlement eût esté rendu sédentaire. Sous le Regne de François II. & sous celuy de Charles IX. & de Henry III. ses Freres, Mrs Genoud, qui

estoyent dans le Parlement & dans les autres Cours superieures, se distinguerent fort, par leur fidelité & par leur zele, pour le service du Roy; & lors que la Couronne passa dans la Maison de Bourbon, Mrs Genoud, qui estoient fort considerez, ne purent estre ébranlez par les Chefs de la Ligue, quelques efforts qu'ils fissent, pour les engager à prendre party contre leur legitime Souverain. Cette famille ne s'est pas moins distinguée dans l'Eglise: elle a donné à l'Ordre de S. Augustin & à celuy de S.

Breve des Religieux d'un grand  
 mérite. Un Chanoine Regular  
 de ce nom & du premier de  
 cet Ordre, composa dans le  
 penultième siècle, plusieurs ou-  
 vrages, qui luy attirerent l'esti-  
 me de tous les Scavans. On fit  
 plusieurs éditions de celui qu'il  
 composa sur la devotion, au  
 Ypse de la Ste. Vierge, & cet  
 ouvrage fut reçu avec de grands  
 applaudissemens de tous ceux  
 qui avoient quelque connois-  
 sance dans ce siècle là, de la  
 Vie mystique. Ce fut à peu près  
 dans ce temps là, qu'un Ecle-  
 siastique de ce nom, brilla fort

## 40 MERCURE

dans la Faculté de Thologie de Paris. Il écrivit contre Don le Bossu & de Creil ses, Confre-res, qui estant à Rome, s'estoient joint avec François Pegna, Au-diteur de Rote, Espagnol, qui se servoit de tout le pouvoir qu'il avoit auprès du Pape Cle-ment VIII. pour empêcher l'ab-solution d'Henry IV. Le Car-dinal d'Ossat, qui estoit à Ro-me pour cette affaire, s'éleve fort dans ses lettres contre Pe-gna. Mr de Guibeville, qui donne lieu à cet article, estoit fort estimé dans sa Compagnie. Ce Magistrat estoit frere de feuë

Dame N... Genoud, épouse de Mrs N... Vedeau de Grammont, Conseiller au Parlement, & frere de feuë Me le Bret, Premiere Presidente au Parlement d'Aix.

Mrs Jérôme Merault, Seigneur de Boinville, Conseiller de la grand'Chambre, est mort, il y a déjà quelque temps : il estoit fort estimé dans sa Chambre, & il y en avoit peu de plus employez que luy. Ce Magistrat descendoit du costé des femmes, de Mr Pinart, connu par sa fidelité pour le Roy Henry III. & qui signa la rati-

*Février 1708. D*

## 42 MERCURE

fication que ce Monarque fit à Blois le 6. Decembre de l'an 1580. des articles accordez aux Protestans, à Flex & à Coutras, par le Duc d'Anjou, frere de ce Prince & il signa aussi l'Edit de Pacification, que ce même Monarque accorda aux Protestans, dans la même année, & dans la même ville de Blois. Il partageoit la confiance de ce Prince avec Mrs de Neuville, de Pontas & Gon, dont descendent Mrs Gon d'Argencieu. La famille de Mrs Merault de Boinvillc est ancienne dans le Parlement: elle y estoit déjà con-

nuë sous le Regne de François I.  
& sous celui de Henry I I. son  
fils. Ceux de cette famille, qui  
parurent d'ors dans les Charges,  
estoyent alliez de Mrs de Hives  
& d'Anet, qui estoient à la tête  
des Affaires, au commencement  
du Regne de Henry III. Un  
Merault qui vivoit en ce tems-  
là, & qui avoit une grande ré-  
putation de probité, fut em-  
ployé dans l'Edit que Charles  
IX donna au s<sup>rs</sup> des Protos-  
tans de son Royaume, à Saint  
Germain en Laye, au mois  
d'Aoust de l'an 1570. & il dres-  
sa luy seul le 44<sup>e</sup> & dernier ar-

**D ij**

## 44 MERCURE

ticle, qui regarde la justice & l'exécution des 43. articles précédens ; ce grand homme a fait beaucoup d'honneur à sa famille, en procurant le repos de la France.

Dame N. . . Dupré, veuve de Mre N. . . de Fortilles, Seigneur du même lieu, est morte dans un âge assez avancé : elle n'a laissé qu'une fille, qui est Religieuse dans l'Abbaye de S. Sulpice en Bretagne, & dont le mérite est fort connu. La Maison de Fortilles est originaire de cette Province, & elle est alliée aux plus anciennes

## LE BOLAANT 145

Maisons du Pays. Me de Fortilles estoit d'une ancienne Maison, originaire de Beauville, & establie en Brie. Mr le Comte Dupré, son neveu & fils de son frere, est aujourd'huy Major des Carabiniers, & il est fort estimé dans ce Corps. Me de Fortilles estoit sœur de Me la Comtesse de Dortans, veuve de feu Mr le Comte de Dortans, Chef d'une Maison tres-qualifiée. Cette Dame a fait sa Legatrice universelle, Mlle de Dortans sa niece, sœur de Mrs de Chapelles & de Mr le Comte de Dortans. La Maison de Dor-

## 46 MÉRACOUR

ans est divisé en quatre bran-  
ches. Dorsans, qui est la bran-  
che aînée, & dont est Mlle de  
Dorsans; Ale<sup>3</sup> Martetoy, bran-  
che établie en Dauphiné; Bob-  
na, branche établie en Bour-  
gogne, & Charonas, établie en  
Franche-Comté; de Citefude  
cette branche a épousé la fille  
du Major de S. Omer, & de  
Dame Thérèse Pinette de  
Charmoy, épouse de M<sup>r</sup> Jean  
Lucas, Seigneur de Moyn &  
Courcelles, Conseiller au Par-  
lement, est mort dans un âge  
peu avancé. Elle estoit fille de  
feu Mr Pinet, Seigneur de Char-

# GALANTIM 47

moyn, Conseiller du Roy, & Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, & cy-devant Trésorier de feu S. A. R. Mademoiselle de Cete. Dame estoit femme de feu M. de Bullion de Courcy, épouse de M. de Bullion de Courcy, Conseiller au Parlement, & Commissaire aux Requêtes du Palais, & mere de Madame le Maier, épouse de Mr. le Maître, Conseiller au Parlement. Mr. de Moyn, est frere du Pere Lucas, Abbé & Général de l'Ordre de Premonstré, & de M. l'Abbé de Moyn; tous deux distinguez par leur vertu

## 48 MERCURE

& par leur mérite. La famille de Mr Lucas, est fort ancienne dans le Parlement; elle y est connue dès le temps d'Henry second, & on vit des Magistrats de ce nom, dans le Parlement, sous les Regnes de François II. de Charles IX. & de Henry III. Il y a une famille de ce nom en Poitou, qui est alliée à celle-cy, & qui a avec elle une origine commune, quoi qu'elle en soit séparée depuis un grand nombre d'années.

Quoy que les Lettres que je vous envoie au commencement

ment, de chaque mois, ne doit  
 venir (selon le but que je me suis  
 proposé, lorsque j'ay com-  
 mencé à vous écrire) estre rem-  
 plies que de choses nouvelles,  
 vous devez néanmoins mettre  
 de ce nombre ce que je vous  
 envoie plus tard, parce qu'é-  
 tant toujours accompagné de  
 circonstances, qu'il faut du  
 temps pour ramasser, vous ne  
 recevez rien de moy, qui ne  
 doive avoir la grace de la nou-  
 veauté. Je suis persuadé, que  
 quoi que vous ayez déjà oui par-  
 ler de ce qui regarde les articles  
 que vous allez lire, vous ne

*Feurier 1708.*

E

## 50 MERCURE

ſçavez tout au plus que les noms des choses que l'on a traitées dans les Extraits que je vous envoie.

Le Samedi 12. Novembre dernier, l'Academie Royale des Sciences, tint sa Sçeance Publique d'après la Saint Martin. Mr de Fontenelles, qui en qualité de Secretaire de cette Academie, est chargé de faire les éloges des Academiciens, morts dans l'intervale des deux Sçeances Publiques, que se tiennent chaque année, n'avoit pas eu le temps de dresser celui de Mr Dodart, premier Medecin de

S. A. S. Madame la Princesse de Conty, Douairiere, & Membre de cette Compagnie, qui estoit mort huit ou dix jours auparavant.

Mr l'Abbé Bignon fit connoître que Mr de Fontenelles n'avoit pas eu assez de temps, pour travailler à cet éloge, & qu'il estoit obligé de le remettre à l'Assemblée d'après Pasques; mais cet Abbé, qui parle aisément sur le champ, fit sans s'en apercevoir, un éloge court, mais fidèle du sçavant homme que l'Academie venoit de perdre. Cet éloge estoit tiré d'a-

Eij

prés nature, & soutenu par la beauté de l'expression. Mr l'Abbé Bignon, releva beaucoup l'érudition & la modestie de Mr Dodart. Il fit voir qu'il souhaitoit ardemment de tout sçavoir; qu'il s'atachoit avec application à tout apprendre, & que sa modestie l'empêchoit de divulguer avec ostentation ce qu'il avoit appris, pour ne point s'attirer de louanges. Mr Dodart avoit pour se cacher, & pour étudier dans une paisible retraite, afin de puiser de nouvelles lumieres, la même ardeur que les autres Sçavans ont pour se

faire écouter, & pour répandre les Trésors d'érudition, dont ils ont chargé leur mémoire. Il ne connoissoit que deux Sources, capables seules, selon lui, comme son Illustre Panegiriste le fit remarquer; d'éclairer son esprit; sçavoir; la nature dans laquelle il admiroit son Auteur, & le nouveau Testament, sur lequel il meditoit tous les jours avec beaucoup de piété, & qu'il regardoit comme le principe de la Religion. Deux études aussi importantes, suffisant pour occuper un seul homme; on ne

E iij

## 54 MERCURE

doit pas s'étonner si Mr Dodart aimoit beaucoup la solitude ; les attraitts qu'elle avoit pour lui, ne diminuoient en rien les qualitez de son cœur, & le goust qu'il avoit pour la retraite, ne faisoit rien perdre à ses amis. Mr l'Abbé Bignon parla ensuite de la solide pieté, & du desintereffement de cet habile Medecin, & il loüa aussi Mr Dodart son fils, qui estoit alors premier Medecin de Monseigneur le Duc de Bretagne. Il paroît parce que je viens de dire, que Mr l'Abbé Bignon, n'avoit voulu faire que la peintu-

re du caractère de feu Mr Dordart ; laissant à Mr de Fontenelles , le soin du détail des actions du deffunt , qu'il ne manquera pas de mettre en œuvre , suivant les grandes idées que l'Illustre President de cette sçavante Assemblée en a fait concevoir.

Mr Nicolle lut ensuite une dissertation de Mr Carré ; sur la nature des tons , & sur les accords de la Musique ; cette piéce fut écoutée avec beaucoup d'attention ; elle estoit remplie de tout ce que les Anciens ont laissé de plus curieux sur cette

## 56 MERCURE

matiere; l'Auteur traita d'abord en habile Physicien, ce qui regarde le son : il combatit ensuite le sentiment ordinaire des Philosophes sur cette matiere, qu'ils font consister dans la vibration, &c. & il proposa une nouvelle Hypothese, qui soutenue de quelques nouvelles preuves, pourra plaire à ceux qui s'attachent à cet Art. Il prétend que ce n'est point dans la vibration de l'air, mais dans le corps même, c'est-à-dire dans les cordes que le son est formé : il raporta sur ce sujet quelques experiences, qui é-

tant ben verifiées, peuvent servir à prouver son opinion. Mr Carré traita ensuite avec beaucoup d'habileté, tous les accords de la Musique & l'on peut dire qu'il parla de cette matiere en Maître. Il examina toutes les proprietéz des tons de cet Art depuis l'Ut jusqu'au Ré; il fit connoître ceux qui portent à la joye, ceux qui inspirent de la tristesse, & ceux qui expriment les differens sentimens de l'Âme, comme l'ambour, l'indifférence, la haine, le repos, l'indolence, &c. il cita plusieurs Auteurs qui ont fait des trai-

## 58 MERCURE

tez, ou qui ont parlé sur cette matière, ainsi que Plutarque, Cicéron, & Saint Augustin. Il raporta les paroles de Platon, qui est que la musique est insupportable aux personnes qui sont dans l'affliction; *musica in luctu tristis narratio.*

Le sujet qu'il traitoit lui donna lieu de parler de l'union de l'ame & du corps, sur laquelle les Philosophes ont esté fort partagez, & ce qu'il dit sur ce sujet, parut fort convenable à la matière qu'il traitoit.

Mr Geoffroy le jeune, lût ensuite une Dissertation de Bo-

tanique, sur les Huiles essentielles des Plantes; & comme il en avoit aporté plusieurs, pour faire des experiences, un Academicien se mit près de luy à la table, sur laquelle estoient ces Plantes, pour faire voir les experiences, sans que Mr Geoffroy, qui y lisoit, fut detourné de sa lecture; ce qui se fit en consequence d'un nouveau Statut de l'Academie. Mr Geoffroy fit part à l'Assemblée de toutes les Analyses qu'il avoit faites sur la nature des Plantes & de l'extrait qu'il en avoit tiré; la nature des huiles qui en

## 60 MERCURE

estoyent sorties, les différentes couleurs qu'elles avoient selon les temps, & la maniere dont on les avoit extraites, selon le mélange qu'elles avoient les unes avec les autres, donnerent lieu à une digression sçavante & curieuse. La vûe de toutes ces différentes liqueurs fit beaucoup de plaisir à la Compagnie, & fut tout aux Dames qui estoient dans les balcons. Mr Geoffroy s'estendit beaucoup sur le Thyn. Il raporta les différentes experiences qu'il avoit faites sur cette Plante, & il fit voir les huiles qu'il en

## GALANT 61

avoit tirées , avec leurs couleurs diverses , selon la recomposition qu'elles avoient eües. Ce Discours reçût de grands applaudissemens ; & Mr l'Abbé Bignon , en le resumant , loüa l'Auteur sur ses découvertes , & sur ce qu'il avoit de curieux & d'interessant sur les huiles , que les Botanistes appellent , *Essentielles* ; & dont ils traitent dans tous leurs ouvrages.

Mr Geoffroy ayant finy , Mr Chomel lut une Dissertation de Mr Chevalier , sur l'effet que la poudre produit dans les mines , qu'il avoit composée sur des

Memoires que Mr le Maréchal de Vauban luy avoit communiqué: il fit voir, avec beaucoup d'ordre & de précision, ce qui retardoit l'effet d'une mine, ce qui l'avançoit & ce qui servoit à la decouvrir. Et ce qu'il dit sur ce qui empêche souvent son effet, ou qui est cause qu'elle n'a pas quelque-fois un effet aussi heureux que l'Ingenieur se l'étoit promis, fut tres-curieux, & fut écouté avec beaucoup de plaisir. Pour prouver ce qu'il avoit avancé sur ce sujet, il fit l'histoire de deux mines; l'une qui avoit esté faite au

siège de Verruë, & l'autre tout nouvellement à celui de Ciudad-Rodrigo. Ce détail intéressa agréablement l'Assemblée, & persuada à tous ceux qui ont quelque connoissance de l'Art des Fortifications, que l'Auteur y a fait de grands progrès. Mr Chevalier cita souvent Mr le Maréchal de Vauban, comme garant de ce qu'il dit de plus singulier sur cette matière.

M<sup>r</sup> l'Emery le fils parla le dernier & fit une Dissertation sur les Encres vitrioliques. Ce qu'il dit sur la noix de gales, sur la nature

## 64. MÉDICINAIRE

du vitriol, sur le fer qui entre dans sa composition, sur l'ayman & sur d'autres propriétés du sujet qu'il traitoit, fut écouté avec d'autant plus de plaisir, que ce jeune Academicien a un ton de voix fort agreable, & qu'il lit avec beaucoup de grace. Il rapporta diverses expériences & plusieurs analyses qu'il avoit faites sur cette matiere; & le nombre qu'il en proposa à l'Assemblée, la persuada que ce jeune Medecin fait un précieux usage de son temps. On prit sur tout beaucoup de plaisir à entendre le

nouvelles découvertes qu'il avoit faites sur le sujet, dont il entretenoit la Compagnie; & plusieurs habiles Physiciens avoient dit sur cette matiere, estoit singulier & nouveau pour

M. l'Abbé Bignon resuma ces discours, ainsi que tous les autres, avec la justesse & la précision qui luy sont ordinaires, sans éclaircir la pensée de l'Auteur, il ne fit que donner un nouveau jour au sujet en question. L'heure ayant alors sonné, son illustre President

Fevrier 1708.

F

## 66 MERCURE

annonça une nouvelle découverte, que Mr d'Arême Membre de cette Compagnie, a faite d'une nouvelle balance, pour distinguer avec la dernière précision, l'alliage qui entre dans les especes d'or & d'argent, & pour distinguer d'une maniere parfaite le bon or & le bon argent, d'avec le fer & le cuivre qu'on y mêle souvent, ou par la malice des ouvriers, ou par la disette de la matiere. Il compara alors fort agreablement cette balance à celle d'Archimede, inventée par ce grand Mathematicien, pour un sujet

à peu près de la même nature. Mr l'Abbé Bignon annonça qu'on liroit la Dissertation, ou Mr d'Arême explique la nature & les ressorts de sa nouvelle balance, dans la nouvelle Assemblée particuliere. Chacun marqua alors le chagrin qu'il avoit, de ce que l'heure avoit si tost sonné, puisqu'elle privoit l'Assemblée d'entendre une chose si utile & si curieuse.

Trois jours après la premiere Sceance de l'Academie des Sciences, d'après la S. Mart n, qui s'estoit faite le 12. de Novembre dernier, ainsi qu'il

E ij

## 68. MERCURE

vient d'estre marqué, l'Academie Royale des Medailles & Inscriptions recommença aussi ses Seances. Mr l'Abbé Bignon presida à cette Assemblée, à laquelle se trouverent Mr l'Evêque de Strasbourg, Mr l'Abbé de Caumartin & le Pere de la Chaise, Membres de cette Academie. Mr l'Abbé le Roy, qui travaille à l'Histoire des Grands Hommes, de l'Ordre de Prémontré, en fit l'ouverture par une Dissertation sur la Noblesse des Romains; il n'estendit ses reflexions que jusqu'à la fin de la Republique, & au com-

moncoment du Regne des Empereurs; il parcourut avec beaucoup d'exacritude tous les âges de cette fameuse Republique, depuis la fondation de Rome, sous les Rois, & sous les Consuls, jusqu'à la fin du *Triumvirat*, après lequel commença le gouvernement Monarchique; il parla de toutes les especes de noms; que les Romains portoient, & il appuya fort sur la difference de leurs usages, d'avec les nostres. Les Romains donnoient leurs noms à leurs Terres & leurs Fiefs, au lieu que la principale Noblesse

## 70 MÉRITAIRE

de France tire le sien des Terres qu'elle a possédée & qu'elle possède encore; il parla des Noblesses Patrienncs & Plebéyennes. La première estoit celle qui tiroit son origine des Charges de la République, sçavoir des Consuls, des Sénateurs, &c. & à cette occasion il descendit dans un détail très-curieux, de l'éclat & de la distinction avec laquelle les Sénateurs Romains vivoient, & du respect que les mêmes têtes couronnées leur rendoient, en grossissant souvent leur Cortège, & en implorant dans les termes les plus

soumis leur protection. La deuxième Noblesse estoit celle qui tiroit son origine des anciennes familles d'entre le Peuple; mais, qui, n'ayant jamais esté dans les Charges de la République, estoit, par cette raison, nommée *Plebéienne*. Mais ce qu'il y eut de nouveau dans la dissertation de Mr le Roy, & qui doit lui être propre, puisqu'on Mr Traquacau, Conseiller au Parlement de Paris, qui a fait un si excellent Livre sur ce sujet, & qui a pour titre, *De Nobilitate Romanorum*, n'en parle point, quoiqu'il épuise en

## 72 MERCURE

quelque maniere la matiere qu'il traite ; ce qui est, dis-je, propre à Mr le Roy ; c'est qu'il prétend, que tout le Peuple Romain estoit Noble : il rapporta, pour fortifier son sentiment, toutes les raisons qu'il pût : mais Mr l'Abbé Bignon, qui resuma son discours, lui dit, que quelque belle que fût sa Dissertation, par les traits d'érudition, dont il l'avoit embellie, le sentiment qu'il y soutenoit paroîtroit paradoxe à quelques Sçavans, qui auroient peine à s'imaginer que tout un Peuple eût esté Noble.

Mr

## GALANT 73

Mr Gros de Boze communiqua ensuite à l'Assemblée deux Estampes de deux Agates, que Mr Oudinet, Garde du Cabinet des curiositez de Sa Majesté lui avoit envoyées, pour faire voir à l'Académie. On prétend que ces deux Agates representent l'Apothéose de Drusus & de Germanicus, & que cet honneur funebre, rendu au plus fameux des Romains, est caché sous la figure de Cérés, & de Triptolème, & sous celle d'une autre Déesse. Mr de Boze, lut sur ce sujet une Dissertation en forme de

*Février 1708. G*

## 74 MENCURE

Lettre , que Mr Oudinet lui avoit envoyée , pour établir ses conjectures. Il y fait voir que l'honneur de l'Apothéose n'ayant pas esté rendu à ce Prince, du vivant de Tibere , qui estoit fort jaloux , & dont les soupçons allarmoient tout le monde , Caligula , ne fut pas plutôt monté sur le Thrône des Cefars , qu'il s'acquitta de ce pieux devoir , envers une personne qui lui devoit estre si chere , & si respectable. On remarqua ensuite que cela se passa dans la premiere année de l'Empire de Caligula , à laquelle

celles qui la suivirent répondirent si mal; il arriva en effet de la première année du Règne de cet Empereur, de même que des 5. premiers Neron, que l'on pouvoit proposer, à tous les Princes, comme le modèle d'un règne parfait & accompli; & l'un & l'autre de ces Empereurs ne donna pendant ce temps-là, que des exemples de justice, & de moderation: mais dans la suite ils tombèrent dans des excès si horribles, qu'ils donneroient lieu aux Romains de maudire le jour qui les avoit vû naître.

G ij

## 76 MERCURE

M<sup>r</sup> l'Abbé Simon qui est attaché à Mr le Pelletier Ministre d'Etat , parla après Mr de Boze. Il lût une belle Dissertation sur les *Lemures* des Anciens. On y admira également la délicatesse de l'expression & l'importance des Recherches de l'Auteur , puisqu'elles ser-voient à prouver que la croyance de l'Immortalité de l'Âme avoit été un sentiment reçu parmi toutes les nations , ce qui se voit en les parcourant d'âge en âge ; toutes celles qui avoient peuplé la terre depuis sa formation ; le sentiment de

l'Immortalité de l'ame reçu parmi les nations les plus anciennes, se prouve en effet par l'opinion qu'ils ont eüe touchant l'apparition des esprits. M<sup>r</sup> Simon entra là-dessus dans un détail tres-curieux de toutes les sortes d'esprits que les Payens croyoient qui revenoient, & sur l'idée & l'impression que la nature avoit gravé en eux de la difference des deux substances qui composent l'homme, & de l'incorruptibilité & de l'indestructibilité d'une de ces substances. Il rapporta alors des Histoires d'esprits qu'il prétend estre re-

G iij

## 78 MERCURE

venus pour demander les honneurs de la sepulture ; & il fit sur tout un détail de celle qui arriva à un ancien Philosophe nommé *Artemidore*. Ce Philosophe ayant voulu louer une maison dans Athenes, le Proprietaire luy dit qu'il la luy laisseroit à bon compte, mais qu'il estoit obligé de luy dire que jusqu'alors elle avoit esté inhabitée, à cause d'un Spectre qui y revenoit toutes les nuits, & qui tourmentoit ceux qui avoient tenté d'y habiter. Le Philosophe qui étoit fort aguerry, ne laissa pas de passer outre & de conclurre son marché.

La première nuit qu'il y demeura, après avoir lû bien avant dans la nuit & s'estre couché, il vit un Spectre épouventable qui vint à luy; le Philosophe qui estoit poli fit la moitié du chemin. Le Spectre se tourna alors, & avec un bruit effroyable de chaînes qu'il traînoit après luy, sortit & entra dans une grande court; le Philosophe qui vouloit voir la fin de cette aventure, l'y suivit, & estant arrivé au milieu de la court, il vit tout à coup disparaître le Spectre, comme si la terre l'eust englouti, & après

G iij

## 80 MERCURE

avoit marqué l'endroit où il l'avoit vû disparoistre, il s'en retourna & il fit creuser le lendemain dans le même endroit, & on y trouva le cadavre d'un homme qui avoit esté égorgé dans cette Maison & qui n'avoit point eu les honneurs de la sepulture. Artemidore les luy fit rendre, & par là le calme se rétablit dans la maison, & le Philosophe profita du bon marché.

M<sup>r</sup> Simon rapporta ce que dit Apulée des *Lemures* ou *Larvæ*, au Traité du Demon de Socrates. Voicy les mêmes pa-

roles, tirées de l'ancienne Traduction d'Apulée. Je crois que l'ame raisonnable, lorsqu'elle étoit délivrée de ce corps mortel & caduque, estoit ( dans l'ancienne langue latine, ) appelée Lemure, celle qui veut pacifiquement résider au logis de ses successeurs, & à eux se rendre benigne & favorable, est dite le Lar familial; mais les autres qui à cause de leurs crimes & de leurs pechez sont punies après la mort, sont errantes çà & là, & vagabondes, & sont comme dans un exil perpetuel, sans pouvoir trouver aucune demeure tranquile, & deviennent un su-

## 82 MERCURE

jet d'épouvante & de frayeur aux gens de bien, & aux méchants, & sont appellées Lariées ou Illusions effroyables; mais si on doute du sort de ces ames après la mort, de maniere qu'on ne sçache si on les doit appeller Lariées ou Lares, on leur donne par honneur le nom de Manes.

A l'égard des Genies, ajouta Mr Simon, Macrobe (chap. 19. liv. 1. de Saturnal.) rapporte que les Egyptiens reconnoissoient selon leurs principes, le Demon ou Ange assistant, la fortune, l'amour & la nécessité fatale. Apulée dans le Traité

## GALANT 83

qu'il a fait de la Doctrine Platonicienne, dit que les Demons, qu'on peut appeller Genies ou Larès, sont estimez estre les Ministres des Dieux Protecteurs & Gardiens des personnes, & leurs Messagers auprès de la Divinité, si l'on a à lui demander quelque chose. Saint Augustin (chap. 9. liv. 9. de civit. Dei.) se moque avec raison de cette pensée du Philosophe Platonicien. Empedocle en donnoit deux à chaque homme, l'un bon, & l'autre mauvais, ce qui paroît conforme à la croyance de l'E-

## 84 MERCURE

glife. Mercure Trismegiste en parle ainsi dans son Pymandre :  
Dés que chacun de nous est né, & a receu l'ame, les Demons qui ont eu l'honneur de servir à nôtre generation, nous reçoivent, & ceux qui sont établis en chaque Etoile, président à nostre naissance, car ceux-cy se changent en un infant . . . . mettant dans les deux parties de l'ame, le corps, & ses facultez ; la tournant chacun à sa propre operation ; mais la partie raisonnable de l'ame est hors de la domination des Demons & convenable à recevoir Dieu. A celle-là donc, à qui est la partie raison-

nable de l'ame, le rayon luit par le solaire; ceux-cy sont en petit nombre, & leurs Demons sont abolis, d'autant qu'aucun (soit Dieux ou Demons) n'a aucune puissance contre l'unique rayon de Dieu. Il faut aussi voir le Commentaire de Candale sur ce sujet.

Il parut il y a quelques années en Hollande un Livre sur ce sujet, intitulé : *Historia Lemurium*, &c. & qui eut un grand succès.

Mr de Fontenelles finit la Séance par la lecture qu'il fit d'une Dissertation de Mr l'Ab;

## 86 MERCURE

Abé de Vertot qui estoit absent, sur l'origine des François, par le paralelle des mœurs des anciens peuples de cette Monarchie avec celle des Germains. Cette Dissertation estoit écrite avec la delicateffe de stile qu'on trouve dans tous les ouvrages de Mr l'Abbé de Vertot, & l'on y remarqua à toutes les pages la profonde érudition de cet habile Ecrivain. Pour prouver dans cette conformité des mœurs des anciens François & Germains, il rapporta un grand nombre de passages des anciens Romains qu'il avoit traduits.

& dans lesquels ces Auteurs décrivoient les mœurs & les coutumes des Germains, & en comparant ces mœurs & ces coutumes des François, selon que les décrit Gregoire de Tours qui vivoit sous le dernier Roy de la premiere race, vers le milieu du dernier siecle, on voit que les mœurs & les coutumes de ces deux peuples sont presque les mêmes & qu'elles different en peu de choses. Le passage de Tacite sur les mœurs & sur l'habillement des Germains fut rapporté dans toute son étendue; il y a des Auteurs

## 88 MERCURE

qui prétendent que cet ancien Historien décrit aussi dans le même endroit les mœurs des Suisses. Il rapporte aussi dans cette Dissertation, un passage des Commentaires de Cesar sur les mœurs des Gaulois. Ce Prince pouvoit connoître ces peuples, puisqu'il avoit demeuré huit ans dans les Gaules & qu'il ne les avoit assujetties qu'à la fin de ce nombre d'années. L'heure ayant sonné, Mr de Fontenelles ne pût achever la lecture de cette Dissertation. Mr l'Abbé Bignon qui resuma ce qui avoit été lû, donna de grandes loüan-

ges à M<sup>r</sup> l'Abbé de Vertot sur ses recherches sur un sujet qui a partagé tant d'Historiens , & qui ayant esté jusqu'à present si peu éclairci , sont aussi tres estimables. Cette matiere luy étoit tombée en partage dans la distribution qu'on avoit faite des sujets.

Je dois vous dire , après vous avoir parlé de deux des plus considerables Academies du monde , que Mr l'Abbé de Louvois , vient d'estre nommé pour remplir la place du Pere Mabillon , dans l'Academie des Inscriptions. Je vous fis un Por-

*Février 1708.*      H

## 90 MERCURE

traît si ressemblant de tout ce que l'on peut dire à l'avantage de cet Abbé, lorsqu'il fut reçu à l'Académie Française, qu'il ne me reste rien à ajouter à son éloge; si ce n'est que le choix que Messieurs de l'Académie des Inscriptions, viennent de faire de cet Abbé, pour remplir la place du Sçavant homme qu'ils viennent de perdre, fait connoître que cet Illustre Abbé continue toujours à faire de grands progrès dans les Sciences, & qu'il joint la qualité de Sçavant, à celle d'honneste homme. En effet, il en

## **LE SALANT 91**

est peu de plus estimez dans le monde, soit du côté de l'esprit & de l'honneste homme, soit du côté de la pieté & de la Religion.

Le mois dernier Mr l'Abbé de Dreüillet, fut Sacré Evêque de Bayonne, dans la Chapelle du Palais Archiepiscopal, par Mr le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris; assisté de M<sup>rs</sup> les Evêques de Blois, & de Tournay. Ce nouvel Evêque, est fils de Mr Dreüillet, President d'une des Chambres des Enquêtes du Parlement de Toulouse; il a un frere Offi-

Hij

cier dans le même Corps, & sa famille est alliée aux principales maisons de Languedoc. Mr le President de Dreüillet, l'un des principaux membres de l'Academie des Jeux Floraux de Toulouse, a épousé en seconde nocces, la Niece de Mr l'Evêque du Mans. L'esprit, & le mérite de cette Dame, sont connus de tout le monde. Elle a aussi bien que Mr le President de Dreüillet son époux, un talent singulier, pour la Poësie. Mr l'Evêque de Bayonne, en a aussi un tres considerable pour la Chaire : il a

esté pendant plus de quinze ans, Grand-Vicaire du Mans.

Bayonne est une des plus anciennes villes du Royaume. L'Evêché est suffragant d'Auch. La Cathédrale est dédiée à la Ste Vierge, & à S. Léon : il est remarqué dans la 31<sup>e</sup> Session du Concile de Constance, que cet Evêché s'étendoit dans trois Royaumes ; sçavoir dans ceux de France, de Navarre, & de Castille ; où les Evêques ont continué d'exercer leur Jurisdiction ; jusqu'à ce que le S. Siege, (à la sollicitation de Philippe II. Roy d'Espagne.) ordonna

## 94 **MERGURIE**

par Provision, qu'il y auroit un Vicaire General, tant qu'il y auroit des Heretiques dans le Pais voisin. Il y a eu des Vicomtes à Bayonne; leur regne finit vers l'an 1205. les memoires chronologiques de ces Princes, ne les conduisant que jusqu'à ce temps-là.

Le Roy a nommé à l'Evêché de Conserans; Mr de Verthamon, Grand-Vicaire de Parniers, cousin-germain de Mrs de Verthamon - la Ville aux Clercs, & Villemenon, Conseiller au Parlement de Paris, & de Mr l'Evêque de Parniers;

le Pere de ce nouveau Prelat, estant frere de feu Mr de Verthamon, mort Maître des Requêtes, qui estoit leur Pere. Quoi qu'il soit Parent, dans un degré un peu éloigné de Mr de Verthamon de Breau, Premier President du Grand Conseil, il ne laisse pas d'avoir une origine commune avec lui, puisque tous ceux qui portent le nom de Verthamon, tirent leur origine d'un Seigneur qui portoit le nom de Verthamon, à cause d'un fief considerable, & fort ancien situé sur la Riviere de Vienne en Limosin, & com-

## 96 MERCURE

munement nommé le Gué de Verthamon, parce que l'on passe dans cet endroit, cette Riviere à gué. Mezeray, parle si avantageusement de cette famille dans son Histoire de France p. 856. que je erois en devoir rapporter icy le passage tout entier.

La ville de Limoges, puissamment ébranlée par les factions de Henry de la Martonie son Evêque, avoit esté retenuë dans le devoir du temps de Henry III. par Anne de Lercy - Vantadour, & par l'adresse & le courage des Verthamon, si fort autho-  
risez

# GALANT 97

rîsez en ce pays-là. Guillaume de Verthamon General des Finances, prévoyant bien après les Barricades, que le feu s'alloit allumer par toute la France, & desirant garantir son pays de ce malheur, partit de la Cour en poste pour se rendre à Limoges, où il fit armer la Ville par le moyen de ses freres & de Guillaume de Verthamon-le Maz du Puy, fils de l'ainé. Le Maz du Puy repoussa Hautefort qui s'en vouloit emparer, & bon content de l'avoir assigné au service du Roy, il attaqua encore la Cité, que l'Evêque tenoit pour la Ligue; & te força de se ranger au bon  
Février 1708. I

## 98 MERCURE

parti; mais il fut tué d'une mousquetade, & en haine de cette action les fils de Guillaume General des Finances, oncle du Maz du Puy, qui étudioient à Paris, furent retenus prisonniers par la faction des Seize, &c. Mr le Premier President du Grand Conseil descend du General des Finances; & les autres branches des Verthamon, établies à Paris, à Bordeaux & à Limoges, descendent des freres de ce General des Finances. Ainsi tous les Verthamon ont eu une même origine.

La branche de Verthamon-

de Breau, qui est l'aînée de toutes, est depuis long-temps dans les premières Charges & dans les plus considérables Emplois de la Robbe, & elle est alliée à plusieurs illustres Maisons. La mere de Mr le Premier President du Grand Conseil, aujourd'huy Maréchale d'Estrades, est fille & petite-fille des deux Chanceliers d'Aligre. Elle a une sœur qui est presentement Duchesse de Luynes. Mlle de Verthamon, femme du Premier President, est Duchesse douairiere de Brissac. Me de Verthamon, de la Ville-

## 100 MERCURE

aux Clercs, qui estoit veuve de Mr le Comte de Monimes, est de l'illustre Maison d'Aubusson, de la branche de Chassignimont, cadette de celle de la Feuillade. Quoy qu'elle n'ait pas d'enfans de son mary, Mr l'Evêque de Pamiers, qui tient à grand honneur l'alliance de cette Dame; a fait placer la croix encrée, de la Maison d'Aubusson en cimier, au dessus des armoiries de sa famille, qu'il a fait mettre sur le treillis de la Chapelle de Verthamon aux Cordeliers de cette Ville, dans laquelle on voit le Mau-

## LE DANT 101

solée du pere de ce Prelat, avec une belle épitaphe, de la composition de Mr. l'Evêque de Conserans d'aujourd'huy. Ce nouveau Prelat a esté élevé dans la Congregation de l'Oratoire, dont il n'estoit sorty que pour remplir la place de Grand-Vicaire de Pamiers. Il estoit à l'Assemblée generale du Clergé de 1705. en qualité de Deputé de la Province de Toulouse, & il est neveu du Pere de Verthamon Jesuite, & Provincial de Guyenne. Je ne vous dis point que le choix du Roy a esté fort applaudy,

L iij

## 102 MERCURE

puisque tout ce que vous venez de lire , doit assez vous faire connoître qu'il ne pouvoit manquer de l'être.

Monfignor Nicolas Spinola Archevêque Titulaire de Thebes, a été nommé à la Nonciature de Pologne , à la place de Monfignor Piazza. Ce dernier Prelat a fait paroître beaucoup de prudence & de sagesse en Pologne , où la situation des affaires peut souvent embarasser le Ministre le plus sage ; & lorsque S. S. déclara Mr Spinola Nonce à sa place , dans un des derniers Consistoi-

res, Elle fit publiquement son éloge, en presence de tous les Cardinaux, & dit que *Mr Piazza* s'estoit montré digne dans la Nonciature de Pologne, des emplois les plus difficiles, & que sa vertu n'avoit pas moins éclaté que son habileté dans la guerre intestine, qui déchire la Pologne, depuis si long-temps. *Mr Piazza* est d'une ancienne famille, que la Tradition fait sortir du Milanéz. Elle a donné divers Prelats de merite à la Cour de Rome. *Mr Spinola* Archevêque de Thebes, Successeur de *Mr Piazza*, est d'une illustre Mai-

## 104 **MERCEUR**

son, qui descend des anciens Visconti, Ducs de Milan. Elle est l'une des premières de la République de Gènes; & Mr le Duc de Saint Pierre, qui a épousé la sœur de Mr le Marquis de Torcy, est Chef d'une des principales branches de cette grande Maison, de même que Mr le Marquis de los Balbazés l'est d'une branche établie en Espagne, depuis un grand nombre d'années. Cette branche y a été honorée des premières Dignitez de cette Couronne, & des emplois les plus importans. Mr l'Archevê-

que de Thebes est un Prelat generalement estimé à la Cour de Rome; il s'est rendu fort habile dans les Matieres de Jurisprudence.

L'article qui suit, & que je devois vous avoir envoye dès le mois passé, continuera de vous faire connoître que la guerre n'empêche pas que la France n'ait toujours un fort grand commerce.

# 106 MERCURE

## BORDEAUX ET BLAYE.

*Il y avoit à descendre au premier de Decembre dernier.*

Barques de Sel ,	93
Vaisseaux François ,	167
	260

### ETRANGERS.

Bremois ,	1
Danois ,	4
Espagnols ,	4
Hollandois ,	87
Hambourquois ,	4
Irlandois ,	2

# BALANT 107

Suedois, 2

III

371

*Vaisseaux & Barques montées  
pendant le même mois.*

Barques de Sel, II

Vaisseaux François, 182

193

## ETRANGERS.

Hollandois, 3

Holstein, I

Irlandois, I

Suedois, 5

10

574

# 108 MERCURE

*Vaisseaux & Barques descenduës  
pendant le même mois.*

Barques de Sel ,	40
Vaisseaux François ,	114
	154

## ETRANGERS.

Danois ,	2
Espagnol ,	1
Hollandois ,	47
Hambourquois ,	3
Holstein ,	1
Irlandois ,	2
Suedois ,	4

60

214

<i>Vaisseaux montez,</i>	574
<i>Vaisseaux descendus,</i>	214
<i>Reste aux Ports,</i>	360

## S Ç A V O I R :

Barques de Sel,	64
Vaisseaux François,	235
	299

## E T R A N G E R S .

Bremois,	1
Danois,	2
Espagnols,	3
Hollandois,	43
Hambourquois,	1
Irlandois,	1

# 110 MERCURE

Suedois,

10

61

360

574

La Relation que vous allez lire, estant naturellement écrite, & d'ailleurs me trouvant engagé par plusieurs raisons de ne rien changer au stile; je vous l'envoie de la maniere que l'ay reçue.



## 112 MERCURE

vez, est au Roi; & toutes les deux fois, ils ont esté repoussez avec vigueur. Pour plus grande intelligence de la chose, disons un mot de la situation de ce Pais-ci, dont environ la moitié est une presque Isle; & l'autre est contiguë à la Nouvelle Angleterre, & apelée ci-devant la Nouvelle Ecosse. Toute l'Acadie est enfermée, à peu près, entre les 43. & 46<sup>es</sup> degrez de latitude Nord; c'est une Terre d'environ 200. lieues de circuit, vers le Sud de l'embouchure du Fleuve St Laurent, couverte, pour la plus grande partie, de Montagnes & de Bois, de mê-

me que le Canada : Les principales Nations sauvages, qui l'habitent originairement, sont ; les Micmacs, les Socoquis, les Souriquois, les Etèchemins, les Abnakis, &c. La Capitale du Pais, depuis que les François y sont établis, est, Port-Royal, d'où je vous écris. Cette Place me paroît être au 44<sup>e</sup> degré 55. minutes de Latitude. L'Acadie porte du Blé, des Pois, des Fèves, & autres Légumes : il y croît du Lin ; le Chanvre y vient parfaitement bien ; les Saisons, y sont assez réglées. La pêche de la Moruë & du Saumon, qui est

Février 1704. K.

## 114 MARCHÉ

ici abondante, fait nostre grand Commerce. Port-Royal est le lieu de la résidence du Gouverneur; c'est Monsieur de Soubereas, qui l'est actuellement: il estoit auparavant Gouverneur de Plaisance en Terre-Neuve; c'est un homme plein de cœur, & tres-brave, qui entend parfaitement bien la défense d'une Place; bon Soldat; bon Capitaine; & bon Commandant. Port-Royal, est la principale Place de l'Acadie: il est assez avant dans la Baye, dite des François; & à droite, soutenu d'un bon Fort. Le Bassin de Port-Royal se resserre à l'entrée; ce qui

## SOLDATS IIS

le rend facile à fortifier : il n'a paru, qu'il avoit bien une lieue de large, & deux de long ; au reste, bon fond par tout : Venons maintenant au fait.

A la fin de Mai, une Flotte d'environ cent vingt-cinq voiles partit de Baston, Capitale de la Nouvelle Angleterre, dans le dessein d'assiéger Port-Royal ; elle estoit composée de quatre gros Vaisseaux, & de plusieurs autres mindres Bâtimens armez en guerre, montez depuis 16. jusqu'à 25, canons : L'Amiral étoit monté de plus de 50. Les Troupes de débarquement, alloient à 1600. hom-

K ij

## 116 MERCURE

mes au moins : Le Colonel Marsh ;  
vieux Officier reformé, & qui a  
servi en Europe, commandoit la  
Flotte ; homme d'une taille gigan-  
tesque, & qui avoit engagé sa  
tête à la Reine Anne, pour la  
prise du Port-Royal. On remar-  
que, Monsieur, que depuis cette  
derniere guerre-ci, les Anglois de  
la Nouvelle Angleterre, en veu-  
lent à l'Acadie : ils désirent, avec  
impatience, d'être maîtres de l'em-  
bouchure de la grande Riviere de  
Canada ; & par-là, de la Pêche  
considerable qui s'y fait : L'Aca-  
die leur est une épine au pied,  
sur tout la partie la plus voisine

d'eux, où coule la Riviere Kinibeki. La Reine Anne les a assurez, que s'ils l'a prenoient, ils en seroient absolument les maîtres; & qu'à la Paix générale, elle ne l'a rendroit point; Sur cette promesse, les Habitans de Baston ont fait de grands préparatifs, levé de l'argent & du monde, autorisez par le Conseil de leur Ville. Marsh, avec sa Flotte, met à la voile; & après quelques jours de navigation, entre dans la Baye Françoisé, & vient mouïller le 7<sup>e</sup> jour de Juin de cette année 1707. à la vûe de la Capitale de l'Acad-

# 18 MERCURE

die; Ce Chef de l'Armée Navale Angloise, met toutes ses Chaloupes à l'eau, & dedans toutes les Troupes du débarquement. Adr de Soubercas Gouverneur de la Place, ne donne point le tems à l'Ennemi de se retrancher, ni de dresser de Batteries: il fait une sortie sur lui, l'épée à la main: renverse ce qui se trouve de Troupes à son passage: s'empare des munitions qu'ils avoient mises à terre; & se retire glorieusement dans son Fort, chargé des dépouilles des Assiégeans. Le canon du Port-Royal l'avoit secondé à propos: il estoit

## GALANT 119

chargé de \* mitrailles ; & attrapoit, à coups fers, bon nombre des Soldats Anglois, dont soixante sont demeurés morts sur la place, & quantité de bleffez. Nos Sauvages de l'Acadie, dans la chaleur du combat, gardant les Côtes, ont enlevé une Chaloupe aux Ennemis. Quant à nous, je n'oserois dire (pour épargner Messieurs les Anglois) le peu de monde que nous avons perdu dans cette action : Mr de Soubercas avoit, en tout, trois cens hommes, y com-

\* Ce sont de vieux Cloux, des Ferrailles, des morceaux de Chaînes, &c.

## 120 MERCURE

pris quelques Phlibustiers, arrivez depuis peu de Québec. On a fait courir le bruit ici, qu'à cette descente, le Colonel Marsh avoit eu un Cheval tué sous lui; Ce qui est de seur, c'est que les Anglois se rembarquerent bien vîte; & que la Populace de Baston, voyant leur Flotte de retour, sans avoir rien gagné, a voulu traîner Marsh à la Potence, & l'étrangler: Que Mylord Dudley, Gouverneur de Baston & de la Nouvelle Angleterre, indigné du mauvais succès de cette entreprise, défendit expressement, qu'on laissât mettre pied à terre au reste de l'Armée

mée Navale battue; & qu'il ordonna de nouveaux préparatifs, pour un second Siège: Que Mr le Colonel Marsh, voulant reparer son honneur par une seconde tentative, avoit demandé trois Conseillers du Conseil de Baston; & qu'on les lui avoit accordés, pour être témoins de sa conduite, & en même-tems de sa bravoure; Quelques uns prétendent, que le Conseil de Baston avoit joint à ces Officiers de Judicature, un Procureur général, des Officiers Subalternes, & un Ministre; mais, tous ces Messieurs comptoient sans leur Hôte.

Janvier 1708. L

## 122 MERCURE

Ce premier siège de Port-Royal, n'a pas laissé que de coûter, à la Colonie Angloise, près d'un million. Les Anglois se sont contents, en fuyant, &c. se jettans brusquement dans leurs Vaisseaux, le 20. de Juin, de faire des menaces fières de nous venir revoir au plutôt; Et en effet, le 21. d'Aoust suivant, environ deux mois après le premier Siège, nous les avons vus mouïller, avec vingt-deux voiles, à une demie lieuë de Port-Royal; le plus gros Vaisseau de la Flotte, étoit monté de 52. pieces de canons: il y en avoit un de 40. & deux autres de 22. à 26. canons;

le reste de leur Armée de Mer estoit composée de Brigantins, \* Quaiches, Barques, Chaloupes, &c. Dans leur artillerie estoient deux mortiers & huit pieces de canons à gros calibre, pour mettre à terre, avec 1400. hommes. Le Colonel Marsh, échappé de la corde à Baston, pour avoir manqué son coup la premiere fois, commandoit en Chef la nouvelle Flotte. On dit qu'il avoit pour Ingenieur le fils de Mr Dudley, & qu'avant de partir, on l'avoit nommé Gouverneur du Pays à con-

\* Petit Bâtiment mâté en maniere de fourche.

## 124 MERCURE

querir; c'est à-dire, de l'Acadie.

Dans le temps que les Navires Anglois faisoient route pour Port-Royal, un Armateur Malouin, qui croisoit \* devant Baston, reprit une Barque, appartenante au sieur Pacault, gros Marchand de l'Isle de Montreal en Canada, que les Anglois venoient de prendre: le même Armateur Breton prit un autre Bâtiment chargé de farines; & ayant appris dans la suite le dessein des Bastinois, il vint promptement offrir

\* C'est-à-dire, qui couroit plusieurs bordées, tantost d'un costé, tantost d'un autre; en un mot qui rodoit sur les Côtes de Baston.

son service & ses provisions aux François de Port-Royal. Son équipage augmenta nôtre Garnison, & sa farine servit à la subsistance des Soldats.

Le 21. jour d'Aoust, les Anglois, sous les ordres de leur Commandant Marsh, mirent à terre proche le Port-Royal, & camperent hors la portée du canon, à l'oposite de nôtre Fort & de la Riviere, pour faciliter le débarquement de leurs mortiers & de leurs gros canons. Mr de Soubercas comprenant leur dessein, ne perdit point de temps; il fit d'abord plusieurs détachemens, pour fatiguer l'En-

## 126 MERCURE

nemy par des escarmouches. Un détachement que commandoit Mr de Saint Castin, s'estant mis en embuscade, surprit une avant-garde des Ennemis; elle n'estoit que de dix hommes; nous en tuâmes huit; les deux autres furent pris & amenez au Fort; un de ceux-cy estoit Pilote d'un petit Bâtiment Anglois, à rames & à voiles, qui estoit mouillé près de là, pour sonder un endroit propre à jeter l'ancre, & delà tirer à terre les mortiers. Ce Pilote nous dit que le Colonel Marsh n'avoit demandé au Conseil de Baston que 1400. hommes, pour emporter le

## GALANT 127

Port-Royal d'emblée, parce qu'il comptoit que les bombes nous feroient rendre d'abord, & qu'il avoit protesté hautement, qu'il vouloit estre pendu, s'il n'en venoit à bout.

L'Armée Angloise s'estant campée, sans y avoir pris beaucoup garde, à la portée de nôtre canon, & aussi de nos bombes, nous fimes un si grand fracas dans leur Camp, & nous les déconcertâmes si fort, que Mr Dudley Ingenieur qu'on disoit estre là, ne put jamais élever aucune plate-forme, ni retranchement. Nos bombes, Monsieur, tomboient jour & nuit dans leur Camp; & quoy que l'Armée

L iij.

## 128 MERCURE

ennemie changeât tres-souvent de situation, durant l'espace des dix premiers jours, qu'elle tenta de se mettre à couvert de nôtre artillerie, nos Canoniers ont toujours pointé si juste, même sur leurs Bâtimens qui estoient proche le Port, que leurs Brigantins, Pirogues, Chaloupes, n'ont osé s'approcher de terre; deux de leurs Bâtimens ayant esté coulez bas dans une décharge que l'on fit à propos sur eux, sans qu'on ait sçû le nombre d'hommes qui estoient de dans.

Les Anglois voyant donc qu'ils perdoient leur temps de ce côté-là se sont rembarquez dans leurs

Chaloupes, le onzième jour depuis leur descente à la petite pointe du jour, pour venir investir le Fort : mais Mr de Soubercas, qui avoit parfaitement bien prévu la chose, y avoit déjà envoyé un détachement de quatre vingt hommes, avec un grand nombre de Sauvages, commandez par Mr le Baron de Saint Castin. Ce brave Gentilhomme est de Gascogne, & il est chez les Sauvages de l'Acadie ce qu'étoit feu Mr le Moine, chez les Iroquois ; c'est-à-dire tres-estimé. Les nôtres voyant l'Ennemi à terre, firent une décharge si à propos que chaque coup portoit ; en-

## 130 WERCURE

suite ils fondirent dessus l'épée à la main, & contraignirent les Assié-geans à lever le Piquet & à camper sous le Canon de leurs Vais-seaux.

Les Bastonois repoussez avec tant de chaleur ne sçavoient que penser de leur entreprise ; Mr de Soubercas suivant sa pointe, res-solut de les chasser entierement ; ce fut pour cela qu'ayant laissé cent bons hommes dans le Fort qui défend la ville de Port-Royal, il marcha luy-même à la tête de cent Soldats, soutenus d'un gros des Habitans de la Place & de quelques Troupes de Sauvages ; &

## GALANT 131

voyant que l'Ennemy ne se remuoit point, il détacha ce qu'il auoit de troupes réglées, ne se réservant que les Habitans des environs de Port Royal & les Sauvages, & les mit sous le commandement de Mr de la Boularderie, Capitaine expérimenté, avec ordre de chercher l'Ennemy, quelque part qu'il fût; nous marchâmes quelque temps, & enfin une partie des nostres estant arrivez à l'entrée d'un bois, un Habitant tira sur une Sentinelle de l'Armée Ennemie, sans qu'il en eût ordre. Le Chef du détachement se croyant découvert par un coup si imprudent,

## 132 MERCURE

jugea qu'il ne falloit point attendre tout son monde; il se détermina donc & donna sur les Anglois retranchez, ( dans une espece de Parc, ou lieu fermé de pieux ) au nombre de 400. avec tant d'ardeur que nous leur mettions la bourre du fusil dans le ventre : fusil, pistolets, épées, tout y alloit; l'Habitant qui n'avoit que le fusil, sans épée, en assomma plusieurs à coups de crosses. Bon nombre de Mrs les Anglois, crioient là, quartier, & se rendoient Prisonniers. Le reste de ces 400. Anglois fut mis en desordre, & poussé jus-

## GALANT 133

qu'à la Riviere de Port-Royal, dans laquelle nous les aurions tous culbutez, si nôtre détachement se fût trouvé rassemblé, dans le tems que nous donnâmes. Là, les Anglois s'étans ralliez, & réunis au gros de leur Armée, ils marcherent à nous, qui étions enfin tous ramassez; Nous essayames d'abord leur feu: mais après cela nous donnâmes avec tant de force, & avec une vigueur si étonnante, que nous nous trouvames mêlez parmi eux; Ce fut dans ce choc, que le courageux Mr de la Boularderie fut blessé d'une balle dans le côté: Mr, le Baron de St

## 134 MERCURE

Castin fit une action mémorable ; car , ayant esté saisi par deux Anglois & un Sauvage , il les tua tous trois de sa bayonnette ; ce généreux Officier s'est trouvé blessé à la cuisse.

Les Ennemis vivement poussez , ont couru à toutes jambes à leurs Bâtimens ; & ils se pressoient si fort , que leurs Pirogues , & plusieurs de leurs Chaloupes , sembloient couler bas , tant elles étoient chargées. Mr de Saillant , qui s'est distingué à la descente des Anglois , est mort de ses blessures , quelques jours après la déroute des mêmes Anglois ; & sept ou huit de nos

Habitans, se sont trouvez blessez.

Les Anglois ont donc repris une  
deuxième fois ( le 5. Septembre )  
le chemin de Baston, avec Mes-  
sieurs les Conseillers du Conseil  
de la Nouvelle Angleterre, qui  
ont eu le plaisir d'être témoins du  
merveilleux succès du Colonel  
Marsh. Cette petite affaire a coûté,  
cependant, à Messieurs de Baston,  
un million ou davantage, sans  
compter plus de trois cens hommes  
qu'ils ont laissez pour fumer nos  
Terres de l'Acadie. Je suis, Mon-  
sieur, Votre très-humble & très-  
obéissant. Serviteur, N.

## 136 MERCURE

Les Articles qui suivent regardent plusieurs dons faits par le Roy d'Espagne. Ces Articles sont remplis de faits Historiques tres-curieux.

S. M. C. a donné le Gouvernement d'Alcantara à Don Antonio de la Vega y à Azevedo Lieutenant General de ses Armées, qui a donné des marques signalées de sa valeur dans les Guerres qui ont suivi l'avènement de S. M. à la Couronne d'Espagne; il est d'une tres-ancienne Noblesse, & sa famille est originaire de la Province de Leon. Il est allié aux meilleu,

res familles d'Arragon & de Castille , & ses Ancêtres ont toujours servi les Rois leurs Maîtres avec beaucoup de zèle & de fidélité. Don Antonio de la Vega descend du côté de sa bisayeule , de la famille d'Arriaga qui a produit de sçavans personnages dans les derniers siècles ; & qui se glorifiera toujours d'avoir produit dans le 17<sup>e</sup> siècle. Roderic Arriaga ce fameux Jesuite Espagnol qui fut fort estimé des Papes Urbain 8. & Innocent 10. & de l'Empereur Ferdinand III. Me de Villemandy disoit en par-

*Février 1708. M*

## 138 MERCURE

lant de ce ſçavant Religieux, qu'il réuſſiſſoit beaucoup mieux à ruiner ce qu'il nioit, qu'à établir ce qu'il affirmoit, & que par là, il étoit devenu le fauteur du Pyrrhonisme, quoy que ſelon que le remarque Sotuel l'Historien de ſa Compagnie, il ne fut nullement Pyrrhonien. On ne peut en effet le ſouſçonner d'être un faux frere des Dogmatiques, puisques'il s'éforce à combattre un grand nombre de ſentimens differens, il s'éforce auſſi à ſouſtenir les opinions qu'il a embrassées, & lorsque ſes preuves ſont inferieures à ſes

objections , on doit s'en prendre à la nature des choses. Il a innové sur les matieres de Physique , qui regardent la composition du continu , & sur la rarefaction.

Don Sebastien de Oreyza , a eu le Gouvernement de Grau, de Valence , Forteresse considerable proche Valence , & la Commanderie del Campo de l'Ordre de S. Jaques vacante, par le décès de Don Diego Assenzo de Vieuña , Amirante General , a esté donné à son fils, Don Francisco Xavier de Vieuña. Don Sebastien de Oreyza,  
Mij

## 140 MERCURE

est issu d'une ancienne famille du Royaume de Leon , où la valeur a paru hereditaire, depuis plusieurs siècles. Le Pere de Don Sebastien , a servi sous les ordres du feu Prince Don Juan ; & il fit ensuite quelques Campagnes en Hongrie , où il donna de frequentes marques de son courage. Son Bisayeul se trouva au fameux Siege de Lepante , où il se distingua aussi beaucoup sous les yeux d'un Prince legitimé d'Espagne qui portoit aussi le nom de Don Juan , & qui estoit fils naturel de l'Empereur Charlesquint.

## GALANT 141

& d'une Princesse, dont les Historiens ont toujours eu grand soin de dérober le nom à la Posterité. Ce Seigneur Espagnol vit tomber d'un coup de feu, son fils aîné à ses pieds. & le second fut dangereusement blessé du même coup : la Providence permit qu'il guerit de sa blessure, pour continuer en Espagne une Race qui a produit un grand nombre de personnes de valeur, Don Francisco Xavier, de Vicuña, qui a eu la Commanderie del Campo, de l'Ordre de S. Jacques, à déjà fait quelques Campagnes,

## 142 MERCURE

où il a donné de grandes preuves de son courage : il s'est trouvé à la Bataille d'Almanza, où il a combattu vaillamment , à la tête d'un Regiment Espagnol , dont le Colonel fut tué au commencement de l'action. Le Pere du nouveau Commandeur ( par la mort de qui la Commanderie vaquoit ) a rendu de grands services à la Couronne d'Espagne depuis le commencement de la guerre , & depuis qu'elle est dans le cœur de l'Espagne : il a toujours esté en mouvement , soit pour lever des Troupes dans ses Terres.

soit pour y maintenir les Peuples dans la fidélité qu'ils ont jurée à leur véritable Maître; soit enfin pour combattre les petits Corps de Rebelles, qui cherchoient à se cantonner dans le Royaume de Valence. Ce Seigneur avoit autrefois porté les armes contre les Mécontents de Hongrie, au service de l'Empereur Leopold. Ce Prince lui fit une gratification considérable, lorsqu'il quitta son service, & il écrivit à la Reine mere d'Espagne, sa sœur, qu'il avoit tiré d'utiles & d'importans services de Don Diego Assentio

## 144 MERCURE

de Vicuña , & d'un de ses freres qui avoit passé avec lui en Allemagne.

Le Roy d'Espagne en consideration des services de Don Francisco de Zevallos Villegas l'un des vingt-quatre de Jaen, luy a donné la Ville de Villarés avec le titre de Vicomté pour luy , & pour ses descendants. Il a mérité cette récompense éclatante par le zele qu'il a marqué pour le service de S. M. C. durant les troubles qui ont agité les Royaumes d'Arragon & de Valence, pendant les deux dernières Campagnes. Il descend

descend d'une ancienne famille originaire du Royaume de Valence , & qui s'est signalée en plusieurs occasions par sa fidélité pour les legitimes Souverains. Un de ses ayeuls , donna de grandes marques de valeur dans le temps de la Conquête du Royaume de Grenade , par le Roy Ferdinand , Ayeul de l'Empereur Charles-Quint , & à la Conquête du Royaume d'Oran en Afrique faite par le Cardinal Ximenez. Ce Seigneur s'attacha aussi aux belles Lettres ; les collections qu'il fit sur l'Histoire de sa

*Feurier 1708. N*

## 146 MERCURE

Patrie, & que Philippe II. fils de Charles-Quint porta avec lui en Angleterre, lorsqu'il y alla épouser la Reine Marie, servirent beaucoup à l'Histoire de la Conquête de Jerusalem, & à l'*Ephormion*, cet excellent ouvrage qui a fait tant de bruit en Angleterre au commencement du Regne de Jacques I. qui se servit de luy pour envoyer aux Souverains de l'Europe quelques Exemplaires du livre qu'il avoit composé *sur leurs communs interests contre les pretentions de la Cour de Rome.*

S. M. C. a donne une pen-

son 300 Ducats à Don Pedro Gomez Lozano, en consideration des Services qu'il a rendus à la journée d'Almanza; à la Conquête du Royaume d'Aragon, & en dernier lieu à la prise de Lerida. Il est d'une famille Originairé d'Andalousie, qui a donné à l'Espagne des Officiers Generaux d'une grande reputation. Son Pere avoit fait de grands progrès dans la connoissance des Sciences, & il étoit fils d'un homme qui s'étoit rendu celebre par l'étude de la Jurisprudence. Jean Barklay, fils de Guillaume,

## 148 MERCURE

ſçavant Jurifconſulte eut de grandes Relations avec luy, & il compoſa en partie ſur ſes Memoires un livre de Controverſe intitulé *Paræneſis ad ſectarios* qu'il publia à Rome, & qu'il preſenta au Pape Paul V. par l'entremiſe du Cardinal Bellarmin, contre qui cependant, il avoit beaucoup écrit. Barklai qui mourut à Rome en 1671. rendit témoignage dans ſon Teſtament de la généroſité & de la franchise avec laquelle Don Lozano ayeul de celuy qui donne lieu à cet Article, en avoit uſé à ſon égard.

& à celuy de plusieurs personnes sçavantes.

Don Cosme Abaunça & Don Juan de Motaes ont été faits Gentilshommes de la Bouche. Ils sont l'un & l'autre d'une des meilleures Maisons du Royaume de Castille. Nicolas Antonio Chevalier de l'Ordre de S. Jacques & Chanoine de Seville, parle de leurs ancestres, dans sa Bibliothèque des Ecrivains Espagnols qu'il fit Imprimer à Rome en 2. Volumes Infolio en 1672. Don Cosme est petit Fils d'un des plus sçavans hommes d'Es-

## 150 MERCURE

pagne ; on pretend qu'il lassa  
des Memoires qui ont beau-  
coup servi à la composition du  
livre que le même Don Nico-  
las Antonio fit Imprimer à An-  
vers en 1659. & auquel il don-  
na pour titre ? *De exilio, sive  
de poena exilii exulumque condi-  
tione & juribus.* Don Juan est  
fils d'un Seigneur Castillan  
qui a porté les Armes pendant  
la plus grande partie de sa vie.  
Il a servi long temps sous les  
ordres du feu Prince Don  
Juan, fils naturel de Philippe  
IV. & il étoit dans une grande  
consideration pendant la mi-

# GALANT 151

torité du feu Roy Charles II.

Don Diego Gonzalés,  
Exempt des Gardes du Corps,  
a eu le Regiment que le Duc  
d'Osborne a levé à ses dépens, à  
la recommandation de ce Duc.  
Il sert depuis plusieurs années ;  
& il a donné des preuves de sa  
valeur dans plusieurs actions  
qui se sont passées depuis le  
commencement de la guerre  
d'Espagne. Il se trouva à la Ba-  
taille de Luzzarra en 1702. &  
il se distingua dans cette Jour-  
née sous les yeux de Sa Majesté  
Catholique, qui le vit combat-  
tre, & qui luy marqua à la fin

N iiiij

## 152 MERCURE

de l'action, la satisfaction qu'elle avoit de ses services. Il a fait aussi avec le même Prince deux Campagnes en Portugal, où le Corps dont il vient de sortir, servoit auprès de S. M. C. & il eut part à toutes les entreprises qui se firent en ce temps-là. La famille du nouveau Colonel est originaire de la Ville d'Oviedo ; & elle y a tenu pendant le temps qu'elle y a esté établie, un des premiers rangs. Les ancestres de Don Diego ont souvent esté employez dans les negociations sous les regnes de Philippe I. &

& de Philippe III. son fils ; ils n'ont pas rendu de moindres services dans les Corps où ils ont porté les armes. Le bisayeul du Colonel qui donne lieu à cet Article , servit longtems en Flandres , lorsque les Provinces Unies se revoltèrent. Il eut des emplois considérables dans l'Armée qui servoit sous les ordres du fameux Duc d'Albe Gouverneur de ces Provinces , & ce Seigneur l'employa plusieurs fois en des negociations secretes avec Guillaume I. Prince d'Orange , mais qui n'eurent point d'effet.

## 154 MERCURE

Il me reste à vous parler de plus de vingt personnes dont Sa Majesté Catholique a récompensé les services ; mais il faut beaucoup de temps pour estre informé de ce que l'on en doit dire. Sa Majesté Catholique est si prompte à récompenser , qu'avant que je vous aye envoyé des Articles de tous ceux dont il me reste à parler , ce Prince aura répandu ses grâces sur quantité d'autres personnes de distinction qui les ont méritées.

M<sup>r</sup> le Marquis de Bay a formé de plusieurs Compagnies de

## CALANT 155

Cavalerie qui avoient esté levées par diverses Villes d'Estremadure, un Regiment de Cavalerie nommé de *Quantiosos*, & Sa Majesté en a fait Colonel M<sup>r</sup> le Marquis de Lorençana. Mr le Marquis de Bay, dont je vous ay souvent parlé, est de Gray en Franche-Comté, & d'une famille qui a toujours tenu dans la Province un rang tres-considerable; d'ailleurs il y est allié à la principale Noblesse du Pays. Il n'a qu'une fille unique qui a demeuré quelques années à Paris, & qui est allé le joindre en Espagne.

## 156 MERCURE

Mr le Marquis de Lorençana est d'une famille originaire de l'Estramadure, elle y estoit déjà connue lorsque cette Province avoit ses Souverains particuliers; un Marquis de Lorençana dont celuy qui donne lieu à cet Article, est issu, fut dans une grande consideration à la Cour de Castille sous le regne de la Reine Isabelle & sous celuy des Rois ses peres & freres. Cette Princesse estant restée seule maîtresse de la Couronne, donna beaucoup de part en sa confiance à ce Marquis, & il partagea longtems avec le

Cardinal Ximenes, qui estoit encore dans l'Ordre de Saint François, la faveur de la Reine. Il sortit de cette Cour pour quelque leger mécontentement qu'il avoit receu du Roy Ferdinand Epoux d'Isabelle, & il se retira dans ses Terres en Estramadure, d'où il ne voulut plus revenir à la Cour, quelques instances qu'on luy pust faire de la part de la Reine. Son fils y parut sur la fin de la vie de cette Princesse, & le souvenir de son pere luy attira de grands égards de tous les Courtisans; mais comme après la mort d'I-

## 178 MERCURE

fabelle, cette Cour prit une nouvelle face, & que l'Archiduc d'Autriche Philippe I. qui avoit épousé Jeanne heritiere d'Espagne, y vint faire sa residence, & qu'il estoit entierement gouverné par les Seigneurs Allemans qui l'avoient suivi, le Marquis de Lorençana, & plusieurs autres Seigneurs Castillans, se retirerent dans leurs Terres.

Quoy que la Relation que je vous envoyay de la reception faite à Bayonne à la Reine au Convent des Augustins, le jour de la Fête de S. Augustin, ait

merité quelque attention, ce qui s'y est passé ce jour là, estant infiniment plus considerable, que tout ce que je vous en ay dit, & me paroissant digne de votre curiosité, & même de celle de toute l'Europe, j'ay cru vous en devoir envoyer un article, rempli de plusieurs circonstances, qui vous feront connoître que le zele & la pieté des Peres de ce Convent n'ont pas esté les seules choses qui ont éclaté en cette occasion. La Reine Douairiere d'Espagne, qui depuis qu'elle est à Bayonne, a con-

cinuellement donné des marques d'une éminente vertu, & d'une piété tres-exemplaire, ayant souvent visité les Communautés des Religieux & des Religieuses de Bayonne, le Pere Campmartin, Prieur du Convent des Augustins, esperant que cette Princesse leur feroit le même honneur le jour de la Feste de S. Augustin, fit preparer toutes choses longtemps auparavant : il fit travailler presque pendant un mois entier à faire faire plusieurs reparations dans son Monastere, & à faire blanchir

toutes les murailles du Cloître, de l'Eglise, des Galleries & des Dortoirs; il fit orner tous les lieux qui estoient les plus exposez, & il y fit placer des Tableaux. Enfin, ce Pere ayant esté assuré que la Reine se rendroit à leur Eglise, le jour de la Fête de S. Augustin, il y fit tendre de riches Tapisseries, qui formerent un double rang. Elle fut aussi ornée de divers Tableaux, placez dans des lieux convenables, & tout le tour de la même Eglise fut rempli de Lustres. Plus de trois cent Cierges allumez, tant sur le  
*Février 1708. O*

## 182 MERCURE

Maître Autel que sur toutes les Chapelles de cette Eglise, en faisoient briller l'argenterie & les riches ornemens.

La Reine arriva sur les cinq heures du soir, accompagnée de toutes les personnes de distinction de sa Maison, & de la Ville, qui avoient grossi son Cortège, par un grand nombre de carosses. Le Pere Campmartin eut l'honneur de la recevoir à la tête de la Communauté, composée de vingt Religieux, dont la plupart estoient revêtus de Chappes & de Dalmatiques & tenoient des bâ-

rons d'argent. Après les Cere-  
monies accoutumées en pareil-  
les occasions ; & que le Père  
Campmartineut présenté l'Eau  
benite à cette Princesse & le  
Crucifix à baiser, il luy fit le  
compliment suivant.

*Madame, quelle joye pour nous,  
de voir V<sup>otre</sup> Majesté pour la  
premiere fois dans ce saint Lieu,  
faire tout l'ornement du Sanctuai-  
re. Nous devons ce bonheur au  
zèle & à la pieté dont Elle est  
animée, afin d'exciter la Foy des  
Fideles, & les assujettir par une  
loy d'exemple, au respect & au  
culte que la Religion veut qu'ils*

O ij

## 164 MÉRCADE

rendent à la sainteté & à la gloire  
d'un grand Docteur & d'un saint  
Evêque, dont nous sommes les  
enfants, & qui a esté une des plus  
brillantes lumieres de l'Eglise de  
Jesus-Christ; le Soutien & la  
Colonne de la Maison du Sei-  
gneur, de même que celle dont  
Vôtre Majeste puise son auguste  
sang, a esté dans tous les temps l'ap-  
puy des saints Autels; & de même  
qu'elle est encore aujourd'huy le  
soutien & l'appuy des Trônes les  
plus élevez du monde Chrétien;  
que les démarches de Vôtre Ma-  
jeste, Madame, nous paroissent  
belles? Vous marquez tous vos

## ORDRE DES

par des œuvres saintes, & par des vertus d'éclat, qui sont utiles à la Religion : vous les accompagnez de cette Majesté de Souveraine, qui nous persuade que tout autre place qu'un Trône eût été indigne de Votre Majesté, de ce grand cœur & de cette magnificence Royale, qui surpassent ( si je l'ose dire ) Votre illustre naissance : cet air obligeant, qui fait que Votre Majesté s'abaisse sans descendre de son rang ; ce qui vous attire tous les cœurs, & ce qui vous a fait regner si glorieusement, sur une des plus puissantes Monarchies de la Terre. Si j'osois,

## 166 MERCURE

Madame, m'abandonner à mon zele, j'aurois dequoy m'étendre beaucoup, sur un si grand & si noble sujet; mais je crains de déplaire à V<sup>otre</sup> Majesté: & je sçay, Madame, qu'un Ministre de Jesus-Christ, ne doit ni interrompre, ni même suspendre le Sacrifice que V<sup>otre</sup> Majesté vient luy faire de toutes ses grandeurs, au pied de ce saint Autel. Nos vœux, Madame, vous accompagneront par tout. Nous allons en rendre des actions de graces à Dieu Tout-Puissant, Souverain du Ciel & de la Terre: c'est par luy que les Souverains vivent & regnent;

*Et nous n'employerons point pour cet effet, d'autre priere que celle que l'Eglise a reçüe du grand Saint Augustin, qui en est l'Oracle: Te Deum laudamus.*

Pendant le *Te Deum* qui fut chanté au son de l'Orgue, touché avec beaucoup de délicatesse, par le Pere Lamarrigue Religieux Organiste de ce Convent, connu par son habileté, la Reine fut introduite dans le Sanctuaire. Le *Te Deum* fut suivi d'une Oraison pour la Reine; après quoy le Pseaume *Diligam te Domine fortitudo mea*, fut chanté en Musique avec

## 168 MERCURE

une très-belle Symphonie, de la composition de feu Monsieur Gilles, Maître de Musique de l'Eglise de Toulouse, dont les Ouvrages ont toujours esté fort estimez des Connoisseurs. Ce Motet étoit un des quatre que ce Maître fameux eut l'honneur de faire chanter à Toulouse, lorsque Monseigneur le Duc de Bourgogne, & Monseigneur le Duc de Berry y passerent, & ceux qui l'avoient entendu à Toulouse, trouverent qu'il avoit été très-bien executé à Bayonne. La Reine assista au  
Salut,

Salut , & le Prieur donna la Benediction du Saint Sacrement ; après laquelle la Symphonie seule recommença à se faire entendre par des Airs devors & touchans, de la composition du même Maître. Le Pere Prieur & ses Assistants eurent le temps de quitter leurs Ornemens & de revenir se représenter devans la Reine pour la supplier de vouloir leur faire l'honneur d'entrer dans l'Intérieur du Convent , ce que S. M. leur accorda d'une manière tres-gracieuse & avec des démonstrations d'une tres-grande

*Février. 1708.*

P.

## 170 MERCURE

de bonté , en témoignant au Pere Prieur , combien elle avoit été touchée du compliment qu'il luy avoit fait , lorsqu'elle étoit entrée dans l'Eglise , & de la maniere dont il l'avoit prononcé.

Le lieu préparé pour recevoir la Reine , étoit une Salle bien proportionnée , & ouverte en quatre endroits , & dont les croisées qui avoient trois jours chacune étant fort grandes , donnoient lieu d'y respirer un air , dont on avoit grand besoin , à cause du grand nombre de personnes qui se trou-

verent en ce lieu ; & de la grande quantité de lumieres. Cette Salle étoit tendue d'une tres-belle & tres riche Tapifferie qui representoit les Conquêtes du Roy en Hollande ; on avoit placé dans le fond un Superbe Dais de drap d'or , avec des Ecussions aux Armes de France & d'Espagne. Il y avoit aux côtez de ce Dais quatre Lustres d'argent à plusieurs branches, & il y avoit sous le même Dais un riche fauteuil sur une Estrade , avec deux carreaux de velours , couleur de feu , ornez de nates & de grespines d'or ,

## 172 MERCURE

l'un étoit dans le fauteuil, & l'autre aux pieds. Ce fauteuil étoit placé entre les Portraits du Roy & de la Reine d'Espagne aujourd'huy regnant. De l'autre côté de la Salle, vis-à-le Dais, & le Fauteuil de la Reine étoient le Portrait du Roy au milieu, & aux côtez du Portrait de ce Monarque, étoient ceux de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Madame la Duchesse de Bourgogne. On voyoit encore au milieu du côté droit de la Salle, un autre Portrait du Roy, & aux côtez les Portraits de Monseigneur

le Dauphin & de Monseigneur le Duc de Berry. Au milieu du côté gauche de la même Salle, on remarquoit un tres-beau Portrait de la Reine Douairiere d'Espagne au dessous duquel on avoit placé un tres-beau Clavecin. Le Portrait de Madame la Duchesse d'Orleans Douairiere, étoit à côté de celui de la Reine Douairiere d'Espagne dans une médiocre distance; tous ces Portraits étoient fort grands & ornez de tres-riches bordures: le reste de la Salle étoit rempli de glaces dans des boi-

## 174 MERCURE

dutes dorées, & orné de divers  
ses manieres, le tout accom-  
pagné d'un grand nombre de  
lumières, placées dans tous les  
endroits convenables pour fai-  
re briller tout ce que l'on avoit  
mis dans cette Salle, & pour fai-  
re remarquer un plafond orné  
de tres-belles Peintures, & d'où  
pendoient plusieurs grands  
Lustres remplis de Bougies. On  
avoit étendu plusieurs tapis  
sur le plancher de la même Sal-  
le; dans laquelle on avoit dressé  
trois grands Buffets garnis  
d'un tres-grand nombre de pié-  
ces d'argenterie, de vermeil,

## FONDAMENT 175

& de cristal. Il y avoit sur les  
même Buffets quantité de flam-  
beaux garnis de lumieres ; on  
avoit aussi dressé au devant du  
Fautuil de la Reine, trois gran-  
des Tables sur une même dis-  
gnc , & separées par une distan-  
ce assez considerable. Ces Ta-  
bles étoient chargées de diffé-  
rentes sortes de confitures , ain-  
si que des plus beaux fruits de la  
saison. La Reine considéra pen-  
dant quelques temps la beauté  
& la disposition de tout ce Ser-  
vice. Le Pere Prieur supplia en-  
suite cette Princesse de toucher  
aux fruits & aux confitures

P iij

## 176 MERCURE

La Reine se mit à la Table d'un air tres-obligeant; tout le Service de la Reine étoit de Vermeil, il n'avoit jamais servi à personne, & l'Ouvrage en étoit tres-beau, & la plieure de la Serviette de cette Princesse imitoit la Couronne.

La Reine mangea, & fit l'honneur au Pore Prieur de boire à sa santé, & elle abandonna les deux Tables qui étoient à la droite & à la gauche de la sienne aux Dames de sa suite, & à celles quelle avoit fait inviter à cette Feste, & cette Princesse leur permit de man-

ger en sa presence. On doit remarquer qu'il n'y avoit de sieges dans la Salle, que le fauteuil de la Reine; mais seulement un carreau pour Me la Duchesse de Liñaréz, la Camerera-Major. La Reine donna de sa propre main, presque tout ce qui estoit sur la table, aux personnes les plus distinguées de l'Assemblée, qui bien qu'elle eût esté choisie, se trouva néanmoins fort nombreuse. La Reine voulant combler d'honneur la Communauté des Peres Augustins, voulut bien consentir que l'on reservât des

## 178 MERCURE

confitures & des fruits pour les porter dans son Palais. Les Buffets étoient remplis de vins de France & d'Espagne, & de diverses autres sortes, ainsi que de quantité de liqueurs & de divers rafraîchissemens à la glace. Pendant tout le temps que l'on mangea, l'Assemblée fut divertie par une tres-belle Symphonie que le Pere Prieur avoit fait placer dans un lieu d'où elle pouvoit être facilement entendue. La Reine sortit de cette magnifique & brillante Salle, après y avoir demeuré pendant deux heu-

tes; & le Pere Prieur, avec de toute sa Communauté, eut l'honneur de l'accompagner jusqu'à la portière de son carrosse, où cette Princesse lui dit, *qu'il estoit très-dificile de trouver un homme de sa Profession, qui fit les honneurs de sa Maison, avec autant de goût & de magnificence, qu'il venoit de le faire.* L'on peut dire, en effet, que le Pere Campmartin, qui est fort estimé à Bayonne, & qui l'a toujours esté beaucoup par tout où il a esté, a infiniment d'esprit; & qu'il sçait parfaitement, tout ce qui convient à son estat:

## 180 MERCURE

Il a de grands talens pour la Prédication, ayant prêché plusieurs Avents & plusieurs Carêmes, dans les plus considérables Villes de la Guienne & du Languedoc : Il est de Toulouse, où il prêcha le Carême dernier, dans la fameuse Eglise Abbatiale de S. Sernin. Sa modestie l'avoit empêché de donner aucun détail de la Relation que vous venez de lire ; & il auroit toujours continué de le refuser, si le Pere Louïs Durieu du Pradel, Provincial des Augustins dans les Provinces de Toulouse & de Guienne, en

ayant été informé, ne lui eût écrit ; & ne lui eût même fait une espee de Commandement, de lui envoyer un détail de tout ce qu'il avoit fait , pour signaler son zèle & celui de son Ordre, dans une occasion aussi importante que l'estoit celle où il venoit de le faire paroître. On jugeroit de l'esprit de ce Pere , par la réponse qu'il a faite à ce Prieur , si l'on n'étoit pas déjà convaincu par beaucoup d'autres endroits , que le Pere Durieu du Pradel est tres-distingué par sa qualité ; par son grand sçavoir ; par sa ver-

## 182 MERCURE

tu, & par la maniere de parler, d'écrire, de prêcher, & de régir sa Province. Voici la Lettre; elle peut servir de modèle aux Supérieurs, qui savent soutenir la dignité de leurs Emplois & de leur Charge; & animer le zèle de ceux qui sont de leur Dépendance, lorsqu'il s'agit de le faire voir, pour la gloire de la Religion; & pour faire reverer les traits de la Puissance, & de la Majesté du Seigneur, dans la personne d'une Majesté sacrée.

*Je vous remercie, mon Reverend Pere, non pas du plaisir que*

vous m'avez fait, de m'envoyer  
la Relation de la reception faite à la  
Reine Douairiere d'Espagne, dans  
vostre Eglise & dans vostre Con-  
vent, vous me le deviez; mais  
de l'honneur que vous avez fait  
à nostre Province, & à nostre  
Robe: je vous dois ce remerciement  
de sa part; & je vous felicite du  
bonheur que vous avez eu, de  
plaire à cette Princeſſe, dans tout  
ce que vous lui avez dit, & dans  
tout ce que vous avez fait, pour  
lui témoigner tout vostre zèle. Je  
n'approuve pas seulement, ce que  
vous lui avez dit; mais je le re-  
vere dans son tout, & jusqu'aux

## 184 MERCURE

*Syllabes : Tout y doit être regardé comme consacré, dès qu'il est parvenu aux oreilles d'une Majesté sacrée, & qu'il en a esté favorablement écouté. Le moins, que vous y deviez vous mesme ; c'est, de ne rien ajoûter ; ou de ne rien changer, à ce qui vous a paru du goût d'une si Grande Reine. Je ne puis vous dire autre chose ; si ce n'est, que je n'ai pû lire vostre Relation, sans m'attendrir beaucoup sur tout ce qu'elle raporte, & qu'elle représente si naturellement. Encore une fois, je vous en remercie ; faites en plaisir, à ceux que vous jugerez à propos ;*

Il ne peut que vous en revenir  
 un très-grand honneur, si le Pu-  
 blic en est informé. Je suis tou-  
 jours, mon Reverend Pere, vostre  
 tres-humble, & tres-affectionné  
 Serviteur, F. P. Durieu, Pro-  
 vincial des Augustins. A Bor-  
 deaux, ce 17. Septembre 1707.

Le Pere Campmartin se ren-  
 dit, quelques jours après la Fê-  
 te de S. Augustin, avec une  
 partie de la Communauté, au  
 Palais de la Reine, pour avoir  
 l'honneur de lui faire ses tres-  
 humbles remerciemens : S. M.  
 lui fit celui, de lui donner une  
 audience en forme. Il fut con-  
 Février 1708. Q

## 186 MARIAGE

duit dans son Appartement, par Madame la Duchesse de Liriañarez, la Camerera-Major, & par Mr le Comte d'Albe, son Majordome : Et cette Princesse eut la bonté de lui dire, que depuis qu'Elle estoit en France, Elle n'avoit pas eu une journée, qui lui eût paru aussi agréable, que celle du jour de la Fête de S. Augustin.

Pendant que les uns jouissent des honneurs de la vie, la mort oblige les autres de les abandonner.

Mrc Daniel de Cosnac, Archevêque d'Aix, President

né des États de Provence, Abbé de S. Riquier en Ponthieu, Diocèse d'Amiens, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, & cy-devant premier Aumonier de feuë S. A. R. Monsieur, mourut dans son Diocèse, le 22<sup>e</sup> du mois dernier, âgé de 81. an. Il avoit esté Evêque de Valence, & de Die, & ces deux Evêchez furent divisez lorsqu'il fut nommé à l'Archevêché d'Aix. Celui de Valence, fut donné à Mr. Bochart de Champigny, & celui de Die, fut donné à Mr de Montmorin, qui avoit esté Feuillant, &

Q ij

qui est aujourd'huy Archevêque de Vienne. Il eut l'honneur de saluer le Roy, pour la premiere fois, lorsque S. M. passa à Bordeaux, & il fut présenté par Mr le Baron de Cosnac son. Pere. Il s'attacha à feu Monsieur le Prince de Conty, qui estoit alors Abbé de St Denis, & qui ayant épousé Mademoiselle de Martinozzi, Nièce de Mr le Cardinal Mazarin, fut Pere du Prince de Conty dernier mort. Mr de Cosnac qui avoit pris le party de l'Eglise, eut quelque part à la Négociation de ce mariage.

& peu après il fut nommé Evêque de Valence & de Die, ces deux Evêchez estant encore unis en ce temps-là. Ce Prelat s'attacha ensuite à feu Monsieur, & il eut beaucoup de part à la confidence de ce Prince; Il fut nommé Archevêque d'Aix, dans le temps que Mr de la Berchere, aujourd'huy Archevêque de Narbonne, passa du Siège d'Aix à celui d'Alby. Ce nouvel Archevêque d'Aix ayant fait voir beaucoup de zele pour la gloire de l'Eglise, & pour le bien de l'Etat, Sa Majesté luy

## 190 MERCURE

donna l'Abbaye de S. Riquier en 1695. Ce Prince donna quelques années après à sa priere, l'Evêché de Die, & l'Abbaye d'Orbestier, à Mr l'Abbé de Cosnac son neveu, qui estoit alors Agent general du Clergé; & l'Evêché de Tulle à Mr l'Abbé de Saint Aulaire, aussi neveu de cet Archevêque. Mr de Tonnerre, Evêque & Comte de Noyon, étant mort en 1700. le Roy éleva Mr l'Archevêque d'Aix à la Dignité de Commandeur de ses Ordres, dont le deffunt estoit revêtu.

Bernard de Cosnac, Evêque

de Comminges, qui estoit de cette ancienne Maison du Limosin, fut créé Cardinal, par le Pape Gregoire XI. Mr l'Archevêque d'Aix, qui portoit le nom & les armes de cette Maison, estoit fils de feu Mr le Baron de Cosnac, & d'une Dame de l'illustre Maison de Talleyrand de Chalais, qui estoit veuve du Seigneur de Beau-poil de Saint Aulaire, ayeul paternel de Mr l'Evêque de Tullés, & de Mr le Marquis de Saint Aulaire. Le neveu de feu Mr l'Archevêque d'Aix, qui estoit frere-ainé de Mr l'Evêque

## 192 MERCURE

de Die , avoit épousé Mlle d'Aubeterre ; & Mlle de Cofnac , heritiere de cette Maison , aujourd'buy Comtesse d'Egmond , est née de ce mariage. Le pere de Mr le Comte d'Egmont estoit frere de Me la Duchesse de Bisaccia.

Mr Baluze dit , dans le dernier Tome de l'Histoire des Papes d'Avignon , que Mr l'Archevêque d'Aix descendoit de l'ancienne Maison de Cofnac en Limosin , quoy que cet Auteur eût pretendu le contraire , dans le premier Tome de cette Histoire , ayant esté trompé

trompé par de faux Membrures. Feu Mr l'Archevêque d'Aix parloit en public, avec beaucoup de grace & d'onction, & il a porté la parole plusieurs fois aux Etats de Provence, avec applaudissement. Il harangua le Roy en 1701. sur la mort de feu S. A. R. Monsieur, à la tête de l'Assemblée générale du Clergé de France, qui se tenoit cette année-là. Mr le Cardinal de Noailles avoit harangué S. M. le matin du même jour, à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée du Clergé.

*Février 1708.*

R

## 194 MERCURE

La Ville d'Aix est la Capitale de la Provence ; elle a été long-temps le séjour des Comtes Souverains de ce nom ; on ne peut douter de l'ancienneté de cette Ville, puisqu'il en est parlé dans Ptolémée. Elle a été autrefois habitée par une Colonie Romaine ; elle a souffert divers Sièges, & elle a essuyé plusieurs incursions des Barbares que la douceur de son climat, attiroit en Provence ; on voit le Tombeau de Charles II. dernier Comte de Provence, au milieu du Chœur de sa Cathédrale. L'Eglise d'Aix

# VALANT 195

a donné un Pape , huit Cardi-  
naux au Sacré College , & un  
Patriarche à Jerusalein. Plus-  
ieurs des Prelats de cette Egli-  
se sont reconus pour Saints.  
Les Provençaux protendent  
que Saint Maximin a fondé  
leur Eglise. Plusieurs Arche-  
vêques d'Aix, ont enrichi l'E-  
glise par leurs Ouvrages, sca-  
voir, Pierre Aureolus, le fa-  
meux Genebrard , que l'atta-  
chement qu'il eut à la Ligue ,  
empêcha de jouir de cette di-  
gnité , & même d'être Sacré,  
& enfin Mr le Cardinal Grimal-  
di, mort l'an 1685. en odeur

R i,

## 196 MERCURE

de Sainteté, & auquel Mr de la Bérchère succéda : mais qui, sans avoir pris possession de ce Siege, passa à celui d'Alby.

On ouvrit le 25. de Janvier dernier, le Tombeau destiné aux Archevêques, afin d'y mettre le corps de l'Archevêque qui vient de mourir. On y trouva le Corps de Mr le Cardinal Grimaldy, aussi entier & aussi frais que lorsqu'il fut ensevely, il y à environ 25. ans. Le peuple vint en foule pour voir le corps d'un S. homme, dont la memoire leur est si precieuse, & l'on déchira plusieurs

morceaux de ses vêtements qui ne se trouvoient point endommagés.

Alexandre Carrigien , Archevêque d'Aix , y assembla les Evêques de la Province en 1585. Il se fit plusieurs Reglemens dans ce Concile Provincial , pour la discipline , & pour la reformation des mœurs. Pierre Hurault , aussi Archevêque d'Aix , y tint pareillement un Concile Provincial en 1612. dans lequel on fit plusieurs Reglemens qui regardoient la discipline. Les Archevêques d'Aix sont Procureurs

## 198 MERCURE

cours nez de Provence ; cette charge est une des premières de la Province ; ils sont aussi Præsidents perpetuels des États.

Le Pape Alexandre V. fonda une Université à Aix en 1409. & en 1413. Louis III. Comte de Provence, confirma cet établissement, & il accorda de grands Privileges à ce Corps. Le Roy Louis XII. y établit un Parlement, dont Louis XI. avoit seulement arrêté les Reglemens.

Mr l'Archevêque d'Aix étoit le plus ancien Evêque de France.

Mre Louis Bautre Marquis de Nogent, & cy devant connu sous le nom de Chevalier de Nogent, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Gouverneur de Sommières en Languedoc, est mort dans un âge fort avancé. Il avoit esté Mestre de Camp de Cavalerie, & ensuite Brigadier, & Maréchal de Camp. Il étoit le 3<sup>e</sup> fils de Nicolas Bautre, Comte de Nogent & Capitaine de la Potte, & de Dame Marie Coulon, sœur de feu M<sup>re</sup> Jean Coulon Conseiller au Parlement; Ce Comte aimoit fort les gens.

R iiij

## 200 MERCURE

d'esprit : on voit par les lettres 20<sup>e</sup> 47<sup>e</sup> & 81. du fameux Mr Sorbier , qu'il fut Patron de ce sçavant homme. L'histoire remarque deux choses particulières de ce Comte , la première qu'il n'avoit que 800. livres de rente lorsqu'il arriva à Paris , & qu'il en avoit 180. mille , lorsqu'il mourut ; & la seconde que le premier jour qu'il parut à la Cour , il porta le Roy sur ses épaules , pour le passer dans un endroit des Thuilleries , où il y avoit de l'eau. La Reine Mere se plaçoit fort à l'entendre parler. Il avoit en

cyto Mr le Comte de Nogent  
 qui vient de mourir, deux fils  
 & deux filles; Armand Baurru  
 Comte de Nogent Capitaine  
 de la Porte, Lieutenant Gene-  
 ral d'Auvergne, Maître de la  
 Garde-Robbe, & Maréchal  
 de Camp, tué en 1672. au pas-  
 sage du Rhin, étoit l'aîné, il  
 a laissé des enfans de Diane  
 Charlotte de Caumont de  
 Lauzun, sœur de Mr le Duc de  
 Lauzun; sçavoir, Mr le Comte  
 de Nogent, Mr le Chevalier  
 de Nogent, cy-devant Officier  
 de Galeres, generalement esti-  
 mé & Dame N... Baurru qui

## 202 MERCURE

époufa en 1686. Mr le Marquis de Biron. Mr le Comte de Nogent fut tué d'un coup de mousquet à la tête, & son corps fut inhumé dans l'Eglise de Zevenart, Village de Gueldre. Nicolas Baurru Marquis de Vaubrun fut le second fils de Nicolas I. il fut Lieutenant General des Armées du Roy & Gouverneur de Philippeville ; il avoit été long-temps Mestre de Camp General des Carabins de France, & il joignoit à une grande valeur une passion extraordinaire pour la lecture des bons livres, selon ce que

portent plusieurs lettres de feu Mr Sorbier , ainsi que la relation d'un voyage d'Angleterre. Il se trouva à la journée où feu Mr le Vicomte du Turenne fut tué, & il eut de grandes disputes dans cette occasion avec Mr le Comte de Lorge , depuis Maréchal de France , pour le commandement. De Marguerite Bautru sa nièce , à la mode de Bretagne , & petite fille du fameux Guillaume Bautru , Comte de Serrant , & un des plus beaux esprits du dernier siècle. Mr le Marquis de Vaubrun eut M<sup>e</sup> la Duchesse d'Estrees

## 204 MERCURE

Doüaifiere; il fut tué en 1675 à la Bataille qui se donna au delà du Rhin , peu de jours après la mort de Mr de Turenne. Feu Mr le Marquis de Nollent , étoit le 3<sup>e</sup> fils de Nicolas. Marie & Charlotte Baueru font les deux filles : la premiere époufa René Marquis de Rambures , & de ce Mariage, sortit un fils ; en la personne duquel la maison des Sires de Rambures a fini à l'égard des mâles ; & la 2<sup>e</sup> époufa en premiere noces Nicolas d'Argouge , Marquis de Rannes , Cornette des chevaux legers de la

## BALANT 205

garde , Colonel General des Dragons de France , & ensuite Lieutenant general des Armées du Roy , & tué en Allemagne en 1678. & en 2<sup>e</sup> , Jean Baptiste Armand de Rohan , Prince de Montauban , fils de Charles de Rohan Duc de Montbazou. Nicolas Bautru, Comte de Nogent leur Pere commun, étoit frere Cadet de Guillaume, Comte de Serrant Conseiller d'Etat Ordinaire, Introduteur des Ambassadeurs, & qui fut luy-même ensuite Ambassadeur vers l'Archiduchesse en Flandres, & Envoyé du

## 206 MERCURE

Roy en Espagne, en Angleterre, & en Savoye, & l'un des premiers Membres de l'Academie Françoise. Mr le Comte de Serrant a esté celebre par ses bons mots. Le Poëte Saint Amant, dans sa *Guerre des Auteurs*, en fait un grand éloge, de même que Mr Menage & Mr Costar, dans sa 50<sup>e</sup> Lettre de son premier volume de Lettres. Ce dernier Auteur dit, en parlant de ce Comte qu'il meritoit une partie de sa Philosophie à n'admirer que tres-peu de choses; & que depuis 50. ans il a esté les delices de tous les Ministres,

de tous les Favoris, & generale-  
ment de tous les Grands du Royau-  
me, sans avoir jamais esté leur Fla-  
teur. Il estoit fort aimé du Car-  
dinal de Richelieu : il eut de  
Marthe Bigot, fille d'un Maî-  
tre des Comte de Paris, Guil-  
laume Bauru 2<sup>e</sup> du nom,  
Comte de ce nom, Chancelier  
de feu Mr le Duc d'Orleans,  
qui époufa Marie Bertrand,  
fille de Macé Bertrand, Sei-  
gneur de la Bassiniere, & Tré-  
sorier de l'Epargne, dont il  
eut deux filles, Marguerite ma-  
riée à Mr le Marquis de Vau-  
brun, dont j'ay parlé, & Ma-

## 208 MERCURE

rie-Madeleine , mariée à Edoüard - François Colbert , Comte de Maulevrier , Chevalier des Ordres du Roy , & Lieutenant general de ses Armées. Guillaume 3. & Nicolas 1. estoient fils de Guillaume 1. Conseiller au Grand Conseil , & grand Rapporteur de France , Charge , en ce temps-là , fort importante. Guillaume 1. estoit frere du celebre Jean Bautre des Matras , qui a brillé dans le Barreau du Parlement de Paris , & dont Mr Loisel parle si avantageusement dans son Dialogue des Avocats. Ces

Messieurs avoient encore un frere; sçavoir René Bautru, Assesseur au Presidial d'Angers & Maire de la même Ville en 1604. Mr d'Aubigné parle de luy dans le 6<sup>e</sup> chap. pag. 352. de sa Confession Catholique de Sancy, au sujet de Marthe Brosnier de Romorantin, qui se disoit possédée. René fut pere de Charles, Chanoine d'Angers, connu sous le nom de *Prieur des Matras*, & Auteur d'un Traité sur le Sacrement de l'Eucharistie, & d'un éclaircissement sur le 4<sup>e</sup> article de la 76<sup>e</sup> Question de la 3<sup>e</sup> Partie

Février 1708.

S

de la Somme de S. Thomas.  
Mr Menard en a parlé fort  
avantageusement dans sa Liste  
des Ecrivains d'Angers, ainsi  
que Mr Cousin, dans le Journal  
des Sçavans du 1<sup>r</sup>. Aoust 1692,  
qui remarque qu'il ne le cedit  
pas dans le talent de dire de  
bons mots à Mr le Comte de  
Serrant (Guillaume Bautru) son  
cousin germain.

Jean, Guillaume 1. & René  
estoyent fils de Maurice Bautru  
des Matras, premier Lieute-  
nant de la Prevosté d'Angers,  
en titre d'Office, qui fut tres-  
celebre en Anjou, vers le mi-

lieu du penultième siècle; il a fait quelques ouvrages, qui n'ont pas vû le jour.

Mr le Marquis de Nogent n'a point laissé d'enfans de Dame N... Colbert Turgis, veuve en premières nocces de Mr de la Jonchere, Tresorier de l'Extraordinaire des Guerres. Je vous ay amplement parlé du mariage de cette veuve, avec Mr le Marquis de Nogent, dans ma lettre de Septembre 1703. La maison que ce Marquis avoit à Meudon, &c qu'il avoit eüe de Mr le Marquis de Louvois, avec qui il avoit

S ij

## 212 **MARCHE**

de grandes liaisons d'amitié, retourne par sa mort à Madame de Louvois.

Vous serez surprise, sans doute, de trouver dans cette Lettre un second Etat des Vaisseaux montez & descendus ; mais ayant oublié d'en mettre un dans ma dernière Lettre, j'ay dû en mettre deux dans celle-cy, afin que vous ne trouviez dorénavant dans mes Lettres, que l'Etat des Vaisseaux montez & descendus, pendant le mois precedent.

# GALANT 213

## BORDEAUX ET BLAYE

*Vaisseaux montez pendant le  
mois de Janvier 1708.*

Barques de Sel, 63

Vaisseaux François, 236

299

### ETRANGERS.

Hambourquois, 1

Breinois, 1

Danois, 2

Espagnols, 3

Hollandois, 43

# 214 MERCURE

Irlandois , 1

Suedois , 10

61

360

*Autres Vaisseaux & Barques  
motez , pendant le même mois.*

Barques de Sel , 36

Vaisseaux François , 36

72

## ETRANGERS.

Hollandois , 58

Hambourquois , 4

Irlandois , 1

Suedois , 4

67

139

# GALANT 215

*Vaisseaux descendus pendant le même mois.*

Barques de Sel,	32
Vaisseaux François,	147
	180

## ETRANGERS,

Danois,	1
Hollandois,	53
Irlandois,	2
Suedois,	2
	58
	238

*Vaisseaux montez.* 422

# 214 MERCURE

<i>Vaisseaux descendus</i>	238
<i>Reste aux Ports ,</i>	261

## SÇAVOIR:

Barques Sel ,	61
Vaisseaux François ,	130
	191

## ET RANGERS.

Bremois ,	1
Danois ,	1
Espagnols ,	3
Hollandois ,	48
Hambourquois ,	5
Suedois ,	12

261

70  
Je

Je vous envoie plusieurs articles de mariages , & je suis assuré que vous relirez peut-estre plus d'une fois celuy qui vous paroîtra le moins considerable , & que vous ne le trouverez pas seulement digne de vôtre attention ; mais digne de celle de toute l'Europe.

Mr le Marquis de Lannion , Colonel du Regiment de Xaintonges , a épousé Mlle de Mornay de Montchevreil , fille unique de feu Mr le Comte de Montchevreil , & de Dame N. Barin , fille de feu Mr le Comte de Barin , Premier Maistre  
*Février 1708. T*

d'Hostel de feuë S. A. R. Monsieur.

Comme j'ay souvent parlé dans mes Lettres de la Maison de Mornay, je passe à celle de Lannion, que la Bretagne met au rang de sa Haute Noblesse, cette Maison estant une branche de l'ancienne Maison d'Avaugour. Juhaël d'Avaugour, Epoux de Catherine de Leon, qui estoit descendu de Geoffroy Souverain de Bretagne, fut pere de Guiomar de Lannion; & par une Transaction passée l'an 1298. avec Jean II. Duc de Bretagne, Roland de Dinan

s'engage à dedominager Guiomar de Lannion, d'un retrout de partage sur la Terre de Leon. Guiomar fut pere de Briant I, qui d'Adelisse de Kergorlat eut Briant II. Celuy cy fut un de ces braves Bretons, qui acom-pagnerent Bertrand du Guesclin, & à la prise de Mante, il fit Prisonnier Legier d'Orgesfin, fils de Jean d'Orgesfin, Seigneur de Sainte-Mesme, & Grand-Veneur de France, qui s'estoit jetté dans le party Anglois. Briant. Il reçût des gratifications de Charles V. il fut Gouverneur de Montfort, & Ca.

T ij

pitaine d'une Compagnie d'Ordonnance. Mais dans la guerre civile de Bretagne, pour la succession au Duché, il suivit le party de Jean de Montfort, contre Charles de Blois, & il combattit à la Journée d'Avray, qui decida de ce long différent. Il fut ensuite Deputé par les Etats de Bretagne au Roy Charles VI. pour luy demander l'honneur de ses bonnes graces, en faveur du Duc Jean IV. & la paix; ce qu'il obtint l'an 1380. Deux ans après, il fut envoyé Ambassadeur en Angleterre: & en 1383. il si-

gna, à la Fondation de l'Eglise  
 de S. Michel, près d'Avray,  
 où est maintenant une celebre  
 Chartreuse. Il avoit épousé  
 Marguerite du Cruguil, de la-  
 quelle il eut Roland, Olivier  
 & Yvon. Olivier & Yvon fu-  
 rent l'un après l'autre Vice-A-  
 miraux de Bretagne. Roland  
 continua la posterité : il épousa  
 Guionne de Grezy, & fut pere  
 de Jean I. qui eut beaucoup  
 de part à la faveur de Jean  
 V. Duc de Bretagne, dont il  
 fut Chambellan & Maistre  
 d'Hôtel : il fut aussi Gou-  
 verneur des villes de Dol, de

## 222 MERCURE

Guerrand & Du Croisic n'accompagnoit le Duc à Chartreux, quand ce Prince fut enlevé par Olivier de Pontbièvre, & il fut arresté avec luy. Après sa delivrance, il poursuivit jusques en Haynaut Olivier & ses freres, qui s'y estoient retirez, & il prit sur eux Avesnes, dont il traita, avec le Duc de Baviere.

D'Anne de Langüeroes son épouse, il eut Jean II. qui épousa Helene de Clisson, & fut pere de François I. De François I. & de François Loz n'acquit François II. marié à Juliens Pi-

Marie dont les enfants furent Claude I. & Jean Seigneur des Aubrais, qui fit une branche, tombée avec de grands biens dans la Maison de Guer-Poncelec. Pierre I. Baron du Vieuchastel & Seigneur du Cruguil fut fils de Claude I. & de Renée de Quelen : en 1607. il épousa Renée fille unique de René d'Aradon, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de 50. hommes d'ordonnance, Gouverneur des villes & châteaux de Vannes & d'Avray, Commandant des Bans & Arriere-bans de l'Evêché de

T iiij

## 224 MARCHÉ

Vannes, des ports, havres & costes de Morbihan & Quiberon. De ce mariage vint Claude II. Comte de Lannion, Baron de Neuchastel, Seigneur du Cruguil d'Aradon, de Quinipili, &c. Baron de Maletroit & des Etats de Bretagne, Pair de Bretagne, Gouverneur des villes & chasteaux de Vannes & d'Avray &c. & Laurent Baron de Camor. Claude II. de son mariage avec Therese Hureau de Canillac a eû plusieurs enfans. L'aîné est Pierre de Lannion, dont je vais vous parler Mr l'Abbé de Lannion, &c.

Mr le Chevalier de Lamion , qui par sa grande valeur s'étoit acquis une haute estime dans la Marine ; il étoit Capitaine de Vaisseau , & fut tué au combat de Malgue , six filles , toutes Religieuses , excepté Madame la Marquise de Kercado , mere de Mr le Marquis de Kercado , Mestre de Camp du Regiment Dauphin & tué au Siege de Turin : ces Dames Religieuses sont d'une piété exemplaire , que Madame de Sainte , l'une d'elles , & Ursuline à Vannes , relève encore par la beauté & par la solidité de

## 226 MERCURE

son esprit. Quant à Mr le Comte de Lannion, il a commencé à porter les Armes dès la plus grande jeunesse ; son application au service , & son intrepidité dans les actions les plus perilleuses , lui avoient fait meriter l'estime & la bienveillance de Mr de Turenne. Il s'est trouvé à la bataille de S. Godart où les François acquirent tant de gloire en repoussant les Turcs. Il a esté Capitaine de Cavalerie , & ensuite Sous-Lieutenant des Gendarmes d'Anjou ; en 1677. le Roy luy donna la Compagnie des Gen.

d'armes de la Reine : il fut fait  
 Brigadier en 1688. Maréchal  
 de Camp en 1693. & en-  
 suite Lieutenant General. Il a  
 eu le bonheur de se trouver  
 dans la plus grande partie des  
 actions où l'on pouvoit acq-  
 rir beaucoup de gloire ; il a  
 servy dans les pays Bas , sous  
 Monseigneur le Duc de Bour-  
 gogne : il commanda l'hyver  
 suivant dans Liege ; au com-  
 mencement de la Campagne ,  
 il eut ordre d'aller en Baviere,  
 & l'arriere-garde du secours  
 que Mr le Maréchal de Villars  
 y mena , luy fut commise : il

## 228 MERCURE

eut beaucoup de part aux deux batailles de Hochter ; dans la premiere ; il combattit auprès de Monsieur l'Electeur de Baviere qui luy donna beaucoup de loüanges ; & dans la seconde , il fut de l'aisle droite qui remporta l'avantage ; il avoit épousé Marie Françoise de la Marck fille d'honneur de la défunte Reine , dont elle avoit mérité la faveur par son attachement auprès de sa Majesté , par sa sagesse , & par les bonnes qualitez de son esprit & de son cœur.

Mr le Marquis de Lannion ,

dont le Mariage donne occasion à cet Article, a tiré d'une si haute naissance, tout ce qui est capable de former un honnête homme, & un grand homme; Et il sera, sans doute, suivi dans la carrière de la gloire, par Mr le Chevalier de Lannion Colonel d'un Regiment qui porte son nom, & par Mr le Vicomte de Malétroit Capitaine des Grenadiers du même Regiment, les freres. Mr le Marquis de Lannion a deux sœurs; l'Aînée, dont le merite est singulier, a épousé Mr le Marquis du Cas-

## 230 MERCURE

relet, d'une Maison distinguée dans le Comtat d'Avignon, & dont les manieres nobles répondent à la naissance: il est Colonel d'un Regiment qui porte son nom; la Cadette a aussi beaucoup de mérite, & elle est Chanoinesse de Belise dans le pais de Liège.

Le Mariage qui suit, fera, sans-doute, plaisir à bien du monde; & comme l'on ne peut donner trop de preuves d'un fait si extraordinaire, & qui n'a peut-être jamais eu de semblable, je crois vous devoir envoyer la Lettre qui m'a

esté écrite sur ce sujet, afin que vous scachiez le nom & la qualité de celui qui m'a mandé cette nouvelle ; les noms de l'Epoux & de l'Epouse, & celui du Lieu où ce Mariage a esté fait, & même consommé, selon le raport de cette même Lettre.

A Monsieur, près de Tonneins,  
ce 13. Janvier 1708.

*J'ai crû, Monsieur, qu'il n'étoit pas indifferant de vous apprendre, pour la satisfaction du Public, qu'il y a près de la ville de*

## 232 MERCURE

Monheur, située sur le bord de  
la Garonne, un Marchand nommé  
Thimotée Blanché, âgé de cent  
dix-sept ans & trois mois, qui  
vient de se marier avec Demoi-  
selle Vigniau de Dreme, Fille  
âgée de dix-huit ans. Il se porte  
parfaitement bien; & on croit,  
que sa femme est enceinte. J'ai  
crû vous faire plaisir, en vous  
apprenant cette nouvelle, pour en  
faire part aux Curieux. Je suis  
tres - parfaitement, Monsieur,  
Vôtre tres-humble & tres-obéis-  
sant Serviteur, MONIAUT,  
Jurat à Monheur.

Mr le Marquis de Berin-

ghen, Brigadier des Armées du Roi ; Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, & fils de Mr le Marquis de Beringhen, premier Ecuyer de Sa Majesté, a épousé Mademoiselle de Beaumanoir-Lavardin. La cérémonie de ce Mariage a esté faite par Mr le Cardinal de Noailles, dans la Chapelle du Palais Archiepiscopal. Je ne vous dirai rien ici de la Maison de Beringhen, dont je vous ai souvent parlé fort amplement. La Grand-Mere de ce Marquis estoit de la Maison d'Uxelles ; & sa Mere est fille de feu Mr

*Février 1708. V.*

## 234 MARIAGES

le Duc d'Aumont, & de Ni  
le Tellier, fille de feu Mr le  
Chancelier le Tellier, sa pre-  
miere femme.

Mademoiselle de Beauma-  
noir-Lavardin, est fille de feu  
Mr le Marquis de Lavardin,  
Lieutenant general de la Haute  
& Basse-Bretagne; Colonel des  
Regimens de Navarre & Royal  
de la Marine; Chevalier des  
Ordres du Roy, & ci devant  
Ambassadeur Extraordinaire à  
Rome, qui signala son coura-  
ge au combat de S. Godard,  
& qui s'est distingué en Flan-  
dre, en Hollande, & dans la

Franche-Comté, où il suivit le Roy. Mr le Marquis de Lavardin son fils, tué il y a dix-huit mois en Flandre, estoit le 2. 3.<sup>e</sup> Marquis de ce nom. La Mere de ce jeune Marquis, ainsi que la nouvelle épouse, estoient d'un second Lit. Feu Mr le Marquis de Lavardin le pere, avoit épousé en premieres Noces, Françoise Paule Charlotte, d'Albert Luines: Il eut de ce premier Lit, M<sup>e</sup> la Marquise de la Chastre. Sa seconde femme étoit N. de Noailles, sœur de Mr le Maréchal de Noailles, & de Mr le Cardinal de ce nom.

## 236 MARCHÉ

Les Seigneurs de Lavardin étoient illustres dès l'an 1188. que vivoit Jean de Beaumanoir I. de ce nom. Il avoit épousé Alix, fille & heritiere de Foulques d'Assé le Reboule. Il fut un des Ayeux de Jean 3<sup>e</sup> Maréchal de France, qui épousa Catherine de Carmain, Comtesse de Negrepelisse, Henry, Comte de Lavardin son fils, fut Gouverneur du Maine. Il épousa Marguerite de la Baume, fille de Rostaing Comte de Suzé, dont il eut feu Mr l'Evêque du Mans mort à Paris en 1671. & Madeleine,

fonnel de René de Froulé ;  
Comte de Teflé. Henry H. fon  
fils aîné fut tué au Siege de Gra-  
velines ; il n'eut point d'enfans  
de Catherine Cragner de Vaf-  
fé ; grand Tante de Mr le Mar-  
quis de S. Georges ; mais de  
Marguerite Renée de Roffaing  
fa 2<sup>e</sup> femme , il eut feu Mr le  
Marquis de Lavardin Lieute-  
nant General de la haute &  
baffe Bretagne , dont je vous  
ay parlé au commencement de  
cet article.

Je crois que l'Epithalame  
qui fuit , tiendra bien fa place  
après les Mariages que vous ve-

## 238 MERCURE

nez de lire. Cet ouvrage est  
d'un Auteur fameux, & il a  
été fait pour un Mariage de  
conséquence qui fut célébré le  
mois passé.

### EPI THALAME.

*De votre fête, Hymen, voicy le jour.  
N'oubliez pas d'en avertir l'Amour  
Quand Jupiter pour complaire à  
Cibelle,*

*Eut pris congé du joyeux Celibat,  
Il épousa, malgré la Parentelle,  
Sa sœur Janon, par maxime d'Etat.  
Noces, jamais ne firent tel éclat;  
Jamais Hymen ne se fit tant de fête:  
Mais au milieu du celeste Apparat,  
Venus, dit-on, crioit à pleine tête,  
De votre fête, Hymen, voicy le  
jour.*

N'oubliez pas d'en avertir l'Amour.

¶

Venus parloit en Déesse sensée.

Hymen agit en Dieu tres-imprudent.

L'Enfant aisé sortie de sa pensée,  
Dont, contre luy, l'Amour est un  
dent,

Et de là vint, que de colere ardent,  
Le petit Dieu toujours luy fit la  
guerre,

L'angariant, le vexant, l'exce-  
dant

En cent façons, & chassant sur sa  
terre.

De vôtre fête, Hymen, vocy le  
jour.

N'oubliez pas d'en avertir l'Amour.

¶

Malheur, dit-on, est bon à quelque  
chose.

## 240 MERCURE

Le Bland Hymen maudissant son  
destin.

Même, l'Amour, qui jamais ne  
repose,

Luy déroba sa torche un beau matin,  
Le pauvre Dieu pleura, fit le latin,  
Amour est tendre, & n'a point de  
rancune :

Tiens, luydit-il, ne soit plus si mutin,  
fortune.

De vôt're fête, Hymen, voicy le  
jour.

N'oubliez pas d'en avertir l'A-  
mour.

S

Hymen d'abord se met en sentinelle.  
Ajuste l'Arc, & bien-tost apperçoit  
Venir à luy jeune & gente Pucelle,  
Et Bachelier propre à galant exploit,  
Hymen tira, mais si juste & si droit,  
Que Cupidon même ne s'en pût taire.

Ob?

Ob ! ob ! dit-il , le Compere est  
droit :

C'est bien vise ; je n'eusse pu mieux  
faire.

Amour , Hymen , vous voila  
bien remis ,

Mais , s'il se peut , soyez long-  
temps amis ,

**S**  
Or voila donc par les mains d'Hy-  
menée

D'un trait d'Amour , deux jeunes  
cœurs blesez

J'ay vu le Dieu , de fleurs la teste  
ornée ,

Les Brodequins de Perles rehaussiez ,  
Le front modeste , & les regards  
baissez ,

En robe blanche , il marchoit à la  
feste.

Et conduisant ces amants empressez ,

Février 1708.

X

## 242 MERCURE

Il tendait son voile sur leurs vœux,  
Amour, Hymen, vous voilà  
bien remis, avec si peu de peine,  
Mais s'il se peut, foyez long-  
temps amis,

Que faisoient tous les Enfants de  
Cithere !

Ils soulageoient Hymen en ses ex-  
ploits :

L'un de flambeaux, échauffoit le  
Mistère,

L'autre du Dieu, distourtoit les chastes  
loix,

Ceux-cy faisoient raisonner le  
hautbois,

Ceux-là dansoient Pavane figurée,  
Et tous en Chœur, chantoient à

hante voix,

Hymen, Amour, Amour, oh,  
Hymenée,

Amour, Hymen, vous voilà  
 bien remis, mais s'il se peut,  
 Mais s'il se peut, soyez long-  
 temps amis.

2

Enfin finale, après maintes Orgies  
 Au benoist lit, le couple fut conduit,  
 Le bon Hymen, éteignant les bou-  
 gies,

Leur dit, Enfans, bon soir &  
 bonne nuit.

Lors Cupidon s'empara du réduit,  
 Et les Amours de rite, & de s'éba-  
 tre

Se rigolans, menans joyeux de nuit  
 Et jusqu'au jour faisant, le diable  
 à quatre.

Amour, Hymen, vous voilà  
 bien remis:

Mais, s'il se peut, soyez long-  
 temps Amis.

X ij

## 244 MERCURE

Par tel moyen entre les Dieux Illustres,

L'accord fut fait, & le traité conclu,

Jeunes Epoux, faites que de vingt lustres,

Traité si doux, point ne soit dissolu,

Et puissiez vous devant l'an se vols,

Tant opérer, que d'une aimable Mere,

Naïsse un beau jour, quelque petit Jonfflu,

Digne des vœux, de l'ayent & du Pere.

Si l'Auteur des vers suivans n'est pas marié, il paroist par son ouvrage qu'il est du moins fort amoureux. Ces vers ont

# LE GALANT 245

un tour fort agréable, & ils ont esté fort estimez dans le monde. Ils sont de Mr de Souvenel.

## REPONSE A PHYLIS.

*Si je vais chez vous rarement  
Phylis, pourquoy s'en prendre à mon  
indiference ;*

*Ma raison me deffend d'en agir  
autrement*

*Et c'est bien malgré moy que j'use de  
prudence ;*

*Mais enfin quand le Ciel voulut  
former mon cœur,*

*Il le forma pour mon malheur  
Si prompt à s'enflamer, si sensible &  
& si tendre*

*Que dès qu'il voit deux yeux & deux*

## 246 MERCURE

Et languissants

Il cherche en vain à s'en deffendre

Aussitost mille traits perçants  
Malgré tous ses efforts l'obligent à  
se rendre.

Que faire hélas ! dans cette extre-  
mité ?

De son propre malheur, on se trouve  
enchanté,

On veut toujours reboir l'objet que  
l'on adore,

Tout choque, tout déplaist quand on  
est loin de luy,

Et plus on le revoit, plus on se plon-  
ge encore

Dans le chagrin & dans l'en-  
nuy.

Je sçay ce qu'il en est, je tâche d'é-  
tre sage

Et je me trouve d'autant mieux

Que je m'expose moins à l'éclat de  
vos yeux ;

Cessez donc d'en tirer quelque mau-  
vais presage.

La beauté, les amours, les grâces,  
& les ris

N'en sont pas moins vôtre par-  
tage,

Vous n'en estes pas moins la char-  
mante Phylis.

Peut-être même hélas ! que malgré  
mon courage

Rempli du même feu que je veux  
éviter,

Je me sens déjà transporter.

Ah ! ne me pressez pas d'en dire da-  
vantage.

Les chansons à boire étant  
pendant le Carnaval, plus en  
regne que les autres, je vous en  
envoie une.

## 248 MERCURE

### AIR NOUVEAU.

*Chantons le pouvoir de Bacchus,  
Goutons le jus que sa treille nous donne :*

*Sans ce doux jus*

*Croire qu'une fête soit bonne ;*

*C'est un abus,*

*Chantons le pouvoir de Bacchus.*

Le Roy a donné à Mr le Maréchal de Tessé, un Brevet de Retenuë de 200000 livres, sur sa Charge de Premier Ecuyer de Madame la Duchesse de Bourgogne. Vous sçavez qu'il a eu l'honneur de faire le Mariage de cette Princesse, avec Monseigneur le Duc de Bourgogne, & qu'il a eu



W  
O  
R  
L  
D  
F  
I  
R  
M  
S  
L  
I  
S  
T

THE  
WORLD  
FIRMS  
LIST  
OF  
THE  
WORLD

aussi celuy de fiancer cette Princesse au nom de ce Prince. Je n'entre point dans le detail de toutes les actions qui luy ont fait meriter les grands titres d'honneur, dont il a esté honoré par les deux Rois, & il faudroit un volume aussi gros que ma Lettre, si je parlois de toutes les occasions, dans lesquelles il s'est trouvé, & où il s'est distingué.

Le Roy a donné le Gouvernement de Sommaieres en Languedoc, vacant par la mort de Mr le Marquis de Nogent; à Mr le Marquis de Montpezat;

## 250 MERCURE

Capitaine aux Gardes, & Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté. Le nom de sa famille, qui est originaire de Montpellier, est *Tremolet*. Mr l'Abbé de Montpezat son frere qui demeure dans le Seminaire de S. Sulpice, est un homme d'un grand merite & d'une grande vertu. La sœur de ces Messieurs a épousé Mr de Montclus, Lieutenant general au Bailliage de Nismes. La Terre de Montpezat, dont le nouveau Gouverneur de Sommières porte le nom, est située vers Montpellier. Il y a d'autres Ter-

res de Monpezat, dont l'une qui est en Quercy, a appartenu au fameux Antoine Desprez, qui de simple homme d'armes de la Compagnie du Maréchal de Foix-Lescan devint dans la suite Maréchal de France, & Gouverneur de la Province de Languedoc. La Maison de Monpezat Loignac en Agenois, n'est pas moins qualifiée que celle de Monpezat Desprez. Mr l'Abbé de Brantôme a fait là-dessus une remarque assez curieuse : il dit dans ses Memoires, que le Grand Roy François I. avoit acoutumé de dire

## 252. MERCURE

qu'il y avoit deux Maisons de Montpezat dans son Royaume; qui estoient fort bonnes & nobles; mais que lorsqu'on vouloit parler de la Maison de Montpezat-Loignac, il suffisoit de la nommer simplement de Montpezat; mais qu'il falloit, quand on parloit de l'autre, y ajouter le nom de Desprez, ou l'appeller la Maison de Montpezat de Quercy. Il y avoit aussi dans le Pays de Comminges une Maison, appelée, Montpezat-Carbon, fort connue pour avoir produit les Archevêques de Sens & de Toulouse, qui portoient tous deux ce nom.

Je ne vous dirai rien de Mr le Marquis de Montpezat, à qui le Roy vient de donner le Gouvernement de Somniers. Cet article deviendroit trop long, si je m'étendois sur tout ce que je pourois vous en dire; mais il est aisé de juger que puisqu'il a obtenu un Gouvernement, qui estoit demandé par plus de trente personnes, il doit l'avoir mérité par beaucoup de raisons, qui peuvent estre autant de sujets d'éloges.

Mr d'Astron a esté fait Commissaire Provincial, & on luy a donné la qualité de Syn-

## 254 MÉRURE

dic general de tous les Commissaires des guerres du Royaume, les Confreres, avec douze mille livres d'apointemens, & une gratification considerable. Aussi a-t'il fait connoître en plusieurs occasions, que l'on ne peut estre plus capable que luy de remplir toutes les fonctions du grand Employ qui luy vient d'estre confié.

Vous sçavez la mort de Mr Poisson, premier Medecin de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry. Mr Dodart premier Medecin de Monseigneur

le Duc de Bretagne, a esté nommé à la place du deffunt, pour avoir soin de la santé de ces Princes, & la place de premier Medecin de Monseigneur le Duc de Bretagne, a esté remplie par Mr Poirier, Doyen en Charge de la Faculté de Paris. La place de Medecin du grand Commun, ayant aussi vacqué par la nomination de Mr Dodart, à celle de premier Medecin de Messieurs les Princes; cette place a esté donnée à Mr du Thay, Medecin de Versailles.

**Le Roy a nommé à l'Arche.**

vêché d'Aix M<sup>re</sup> Charles Gas-  
pard Guillaume de Vintimille  
des Comtes de Marseille , & du  
Luc , Docteur de Sorbonne ,  
& Evêque de Marseille , 14  
des enfans de feu M<sup>re</sup> François  
II. des Comtes de Vintimille ,  
& de Marseille , Comte du Luc  
Maréchal des Camps & Ar-  
mées du Roy , & de Anne de  
Forbin , Dame de la Marthe.  
Il n'eut de Rosanne de Paris ,  
Dame de Reveft sa premiere  
femme que des enfans qui  
sont morts en bas âge & Ma-  
rie de Vintimille Religieuse  
d'Hiere. Le nouvel Archevê-

que d'Aix est neveu à la mode de Bretagne de Mr le Cardinal de Janson du côté de sa mere & à l'âge de 24. ans , il eut l'Evêché de Marseille , lorsque le Roy nomma ce Cardinal Evêque & Comte de Beauvais. Le frere aîné de Mr l'Archevêque d'Aix est François Charles des Comtes de Vintimille & de Marseille , Comte du Luc & de la Marthe , Lieutenant de Roy en Provence , au département de Marseille , & Commandeur de l'Ordre militaire de S. Louis. Après avoir fait en qualité de volontaire plu-

*Fevrier 1708. Y*

## 258 MERCURE

seurs campagnes à Messine & ailleurs tant sur terre que sur mer , il entra dans la première compagnie des Mousquetaires , commandée par Mr le Bailli de Forbin son oncle , & reçût à la bataille de Cassel un coup de mousquet dans le bras droit qu'il fallut luy couper. Cet accident luy fit prendre le party de servir sur mer , & le Roy le fit Capitaine d'une de ses Galeres : il épousa avec dispense en 1674. Louise Marie Charlotte de Forbin sa cousine germaine morte en 1700. & fille de François de Forbin , Marquis

de la Marche & de Marguerite Simiane de Cordes, dont il a Gaspard, Magdelon Hubert de Vintimille qui sert dans les Mousquetaires, François II. pere de Mr l'Archevêque d'Aix étoit fils aîné de Magdelon des comtes de Vintimille, & de Marguerite de Vins, fille de Hubert Marquis de Vins, de l'illustre Maison de Vins dont est Mr le Marquis de Vins, Capitaine Lieutenant des Mousquetaires qui commandoit en Bugey, pendant la dernière guerre de Savoye, où il acquit beaucoup de gloire, & qui a

Y ij

## 260 MERCURE

épousé la sœur de Madame la Marquise de Pomponne, Douairiere. Mr le Comte du Luc eut de son mariage, outre François II. Jean de Vintimille Prevoist de Riez, Doyen de Tarascon, & grand Archidiacre d'Avignon, puis Evêque de Digne, & ensuite de Toulon, & le celebre Gaspard de Vintimille, Chevalier de Malthe qui fut tué à la bataille de Lens; quoique blessé de sept coups de Mousquet, il combattit jusqu'à ce qu'il eut perdu tout son sang. Magdelon des Comtes de Vintimille, estoit fils aîné

## LE BARON DE TOURVES 261

de François I. celebre dans l'Histoire, sous le nom de *Baron de Tourves* & de François d'Albert, de la même tige que la Maison de Chevreuse, fille d'Antoine d'Albert, Seigneur de Regusse, & veuve de Timotée du Mas de Castelan, Seigneur du Luc, qui luy apporta la Terre du Luc, qu'elle avoit eüe après la mort de son premier mary, en compensation de sa dot, & qui depuis fut érigée en Marquisat. C'est une des plus belles Terres de la Province. Le Baron de Tourves eut beaucoup de part aux

## 262 MARCHAISE

guerres de son temps, & il rendit de grands services à nos Rois, pendant les troubles qui déchiroient la Provence, par les factions des Raisistes & des Carcistes, & qui ne finirent qu'après l'avènement d'Henry IV. à la Couronne. Le Baron de Tourves forma la branche des Comtes de Vintimille, Marquis du Luc, & il estoit le neuvième fils de Gaspard I. & d'Anne d'Arcassia. La Maison de Vintimille, qui une des plus illustres de l'Europe, est sortie des Marquis d'Ivrée Rois d'Italie, & elle prit son nom

## LE GALANT 263

de Vintimille de la Ville de ce nom, à la fin du 10<sup>e</sup> siècle; c'est ce qu'on a de plus assuré sur son origine, puisqu'on ne doit pas croire les fables qu'on a débitées touchant *Guite*, mere de Saint Antoine, & touchant *Lascaire*, prétendu fils naturel de Clovis I. Roy de France.

Il est cependant certain que cette grande Maison a formé divers branches, dont celle du surnom de *Lascairis*, Comtes de Tende & de Vintimille, estoit l'aînée, & elle finit dans le 15<sup>e</sup> siècle, en la personne d'Anne de Lascairis, fille unique de

## 264 MERCURE

Jean-Antoine Lascaris; Comte de Vintimille, & d'Isabeau d'Anglure, qui n'ayant point eu d'enfans de Louis Comte de Neousson, porta le Comté de Tende à René, légitimé de Savoye, Comte de Villars & de Sommerive, Grand Maître de la Maison du Roy, & Gouverneur de Provence.

Reynes 2. des Comtes de Vintimille, estoit Chef d'une autre branche de cette Maison, & elle finit en sa personne l'an 1369. qu'il mourut, sans avoir esté marié. Philippes sa sœur fut son heritiere, & laissa ses biens.

# GALANT 265

biens à Reforciat de Castelane de Foz. Il. son cousin germain du côté maternel.

Bertrand I. forma dans le 14<sup>e</sup> Siecle, la branche d'Olioles qui subsiste aujourd'huy en la personne de Pierre François Hyacinte de Vintimille des Comtes de Marseille, Baron d'Olioles ; sa mere étoit de la maison d'Agout, & Magde- lon de Vintimille Chevalier de Malthe, son frere fut noyé en 1700. avec Mr le Chevalier de Villeroy sur les Galeres de Malthe. Il y a de beaux Monumens d'antiquité dans l'E-

*Février 1708. Z*

## 266. MIRAÇLES

glise d'Aix, on y voit un titre qui porte qu'en l'an 1103, Pierre Archevêque d'Aix consacra un Autel dans l'Eglise de So Sauveur, sous l'invocation de So Maximin & de Sainte Madeleine, qu'on pretend avoir esté les Fondateurs de cette Eglise; mais les critiques trouvent étrange que l'Evêque de Cavillon, & même l'Archevêque d'Arles y soient appelez Evêques Comprovinciaux de l'Archevêché d'Aix, ce qui leur fait croire que cette piece pourroit bien estre fausse; le P. Alexandre pretend au con-

traité qu'on appelle dans ces  
 titres ces Evêques, *Comprovinciales*  
 d'année, parce qu'ils étoient tous  
 de la même Province Civile,  
 c'est à dire de la Provence,  
 quoiqu'ils ne fussent pas de la  
 même Province Ecclesiastique,  
 d'ailleurs l'Eglise de S. Sauveur  
 y est toujours marquée sous la  
 simple titre de S. Sauveur, au  
 lieu que dans un autre titre qui  
 est de la même année, la Sainte  
 Vierge, y est toujours jointe  
 en six differens endroits, & elle  
 est même toujours mise la  
 première: mais il paroît étran-  
 ge que S. Sauveur y soit nom-

## 268 MERCURE

mé seul, ce qui donne lieu de douter si le S. Sauveur n'est point quelque Saint particulier du pays; on lit dans le même titre que la Sainte Baume qu'on pretendoit dès l'an 1254 avoir été le lieu de la retraite de Sainte Madeleine, est nommé dans les lettres des Papes en 1136. & en 1228. la celle, où le Prieuré de Sainte Marie, c'est-à-dire de la Sainte Vierge. Les Grecs ont dit plusieurs autres choses touchant la Madeleine qui paroissent peu vray semblables.

On n'est pas encore d'accord sur la question qui a esté sou-

vent agitée, & qui consiste à  
 sçavoir, si Sainte Marie Ma-  
 dleine est la même que Marie  
 sœur de Lazare, & la fem-  
 me pecheresse de l'Évangile,  
 ou si se sont trois personnes  
 différentes. De la décision de  
 cette question dépend la preu-  
 ve, ou la refutation de la tra-  
 dition des Provençaux, puis-  
 que Sainte Madeleine, Marie  
 sœur de Lazare & la femme pe-  
 cheresse dont parle S. Luc (c.  
 7. v. 37.) ne sont qu'une mê-  
 me personne: cependant il est  
 certain qu'elle n'est jamais ve-  
 nue en Provence, & selon le ta-

## 270 MERCIURE

port de S. Modeste, Patriarche de Jerusalem, & de Geogire de Tours, elle mourut à Ephese, où elle demeura toujours avec S. Jean depuis la mort de la Vierge, & son corps fut ensuite porté à Constantinople; si au contraire, il veut que ce soient trois personnes différentes, la tradition de Provence sera encore combattue par celle de Vezelay en Bourgogne, puisqu'il est constant que Baidilon Abbé de Leuze en Haynault apporta sur la fin du 10<sup>e</sup> Siecle, le corps de Sainte Marie Madeleine qu'on doit

prendre pour la ſœur de Lazare, en l'Abbaye de Vezelay, & on y alloit même de toutes parts dans les 12. & 13. ſiècles pour y honorer cette relique ; cette vérité, eſt juſtifiée par la viſite de deux Evêques en 1265. & par l'attestation de Charles le Simple. En 1267. S. Louis aſſiſta à la tranſlation de ces reliques qu'on mit dans une Châſſe d'argent ; il étoit accompagné du Cardinal Simon Legat en France, & qui fut enſuite Pape ſous le nom de Martin IV. ce Legat en fit dreſſer un Acte qui ſubſiſte encore

## 272 **MIRACLES**

dans l'Eglise de Sens, & on voit dans des anciens monumens que vers l'an 1050. l'Eglise de Vezelay étoit dédiée à Sainte Marie Madeleine, & depuis l'an 1100. plusieurs Papes, & quantité d'Historiens, témoignent qu'on y alloit honorer ses reliques. Les Jacobins de l'Eglise de S. Maximin en Provence, disent que ces reliques furent apportées d'Aix en Provence, à Vezelay & leur tradition est confirmée par une Chronique qui va jusqu'en 1190. mais ceux qui disent que Baidilon Abbé de Leuze les

aporta de Jerusalem à Vezelay, sont plus anciens ; il est vray que dans le 13<sup>e</sup> Siecle, il se repandit un bruit que le corps de Ste Madeleine étoit en Provence à une lieuë d'Aix, & S. Louis y alla en 1254. à son retour de la terre Sainte : on dit aussi qu'en 1279. Charles II. Roy de Sicile, trouva cette relique à S. Maximin, & qu'il la fit mettre dans une Chasse d'argent ; cette opinion est fondée sur l'autorité de Ptolemée, de Luge & de Bernard Guy, mais elle ne peut affoiblir les témoignages de S. Louis, &

de Martin IV. Les Jacobins de S. Maximin ont soutenu la tradition de Provençe , & y ont donné cours. Cependant divers Auteurs même de l'Ordre de S. Dominique , ont suivi la tradition de Vezelay.

L'Evêché de Marseille ayant vacqué par la nomination de Mr l'Evêque de Marseille à l'Archevêché d'Aix , le Roy y a nommé Mr l'Abbé de Poudens Agent General du Clergé , & neveu de Mr l'Evêque de Tarbes. Je vous ay parlé amplement de la maison de ce nouveau Prelat , lorsque je

vous appris dans une de mes dernières lettres, que le Roy luy avoit donné une Abbaye : je vous diray donc seulement aujourd'huy que cette maison est de Bigorre, & l'une des plus considerables de cette Province. Ce Prelat a trois freres aînez, dont le second est Major General de la Marine, & Major du Port de Toulon, & le second est M<sup>o</sup> Clement de Pouldenx, Superieur du Seminaire de S. Sulpice d'Orleans, & qui l'étoit auparavant du Seminaire de S. Sulpice, d'Angers. Il est dans une haute estime, il

## 276 MERCURE

a déjà fait voir deux fois le peu d'empressement qu'il a d'être élevé aux dignitez Ecclesiastiques , & il est un des plus grands ornemens de la Congregation de S. Sulpice. Mr l'Evêque de Marseille est tres habile Jurisconsulte ; il avoit esté nommé Agent du Clergé par la Province d'Auch. L'Evêché de Marseille en suffragant de l'Archevêché d'Arles , & il l'étoit autrefois de Vienne. Nôtre-Dame de la Majour , est la Cathedrale. S. Lazare , suivant la tradition des Provençaux , a esté le premier Evêque de

Marseille ; cette ville est célèbre par les Predications de Ste Madeleine , de S. Lazare & de plusieurs autres Saints tutelaires de Provence , si cependant on peut compter sur la tradition de cette Province , ainsi que je l'ay déjà dit dans l'Article precedent. Ste Madeleine & son frere S. Lazare : ( il faut remarquer que le nom de Madelaine est commun aux trois femmes , supposé qu'il les faille distinguer ) ne peuvent avoir prêché à Marseille , si dis-je , Ste Madelaine ; du corps de laquelle J. C. chassa sept de-

## 278. MÉRCLARE

mons, mourut à Ephèse, & d'abord son corps fut transporté à Constantinople, où il est resté, & si le corps de l'autre Marie, sans doute sœur de Lazare, fut apporté de Jérusalem à Vezelay par Baidon Abbé de Leuze, ainsi que le témoignent les déclarations de S. Loüis, & du Pape Martin IV. cette Sainte n'a jamais pû prêcher l'Évangile à Marseille, puisque de son vivant, elle n'a point quitté l'Orient; Flodoard même très-exact Historien, écrit que de son tems, le corps de cette Sainte, étoit encore dans la

Palestino; sur la fin du 13<sup>e</sup> Sie-  
 cle Nicolas III. declara que ses  
 reliques étoient à Vezelay : si  
 donc, elle n'en ont point été  
 transportées avant le 13<sup>e</sup> Sie-  
 cle, il est vray de dire qu'elles  
 n'en font jamais sorties depuis  
 que l'Abbé Baidilon les y ap-  
 porta. D'ailleurs l'inscription  
 sur laquelle les Provençaux se  
 fondent, est bien défectueuse,  
 puisqu'elle joint l'an 700. de J.  
 C. avec le temps d'Eudes Roy  
 des François qui n'a commencé  
 qu'en 888. ainsi cette prétendue  
 inscription qu'on dit avoir été  
 trouvée sur le corps de Ste Ma-

## 280 MERCURE

deleine ne doit pas avoir beaucoup d'autorité. Entre les grands hommes que cette ville a produits, on peut compter, Cassien, Salvien, Honorée, Gennade, Musée, S. Cyprien de Toulon, & ce qu'on appelloit les *Prêtres de Marseille*, & parmy les modernes Mrs du Bauffet, de Vias, Mascaron, mort Evêque d'Aggen, Marcheti qui a écrit la vie de Mr de Chastuëil, solitaire du Mont-Liban, Ruffi qui a écrit celle de Marseille, Peyssonnel grand Philosophe, & Malaval. Mr le Cardinal de Janson fut transféré de ce Sie-

ge, à celuy de Beauvais. Le celebre Honoré étoit Evêque de Marseille en 962. au commencement du 13<sup>e</sup> Siecle. Les habitans de Marseille acquirent la Souveraineté de leur ville qu'ils perdirent vers le milieu de ce même Siecle, lorsque Charles d'Anjou Roi de Naples, & frere de S. Louïs les fournit. Mr. d'Abbé de Poudenx est Abbé de Bonne-fons: il eut cette Abbaye après la mort de Mr. l'Abbé de Candau. Mr. le Marquis de Poudenx & auparavant Vicomte de Poudenx leur frere aîné, a esté Colonel d'un Regiment

*Février 1708.*

A a

## Le MARIAGE

de Milice, il fut ensuite le Regiment de Gâtinois, avec le titre de Brigadier des Armées du Roy. Il a épousé une sœur de Mr de Gassion, Président à Mortier au Parlement de Pau, & de Mr le Comte de Gassion, Lieutenant general des Armées du Roy : il a une fille unique qui a épousé Mr de Serres, qui est aussi de la Maison de Boudenz, Mr le Vicomte de Boudenz, Pere du nouvel Evêque, étoit Lieutenant des Gardes de Mr le Duc d'Épernon, Gouverneur de Guienne; il eut tous ces Mrs de l'hon-

Archevêque de Caiffion : il étoit frere de Mr l'Evêque de Tarbes, Prieur de Boutteville en Saintonge & de Pons; & de Mr Clement de Poudenx, Archidiacre de Tarbes, & auparavant Chanoine de Lescar, & Prieur de Heas. La Maison de Poudenx est originaire de Bearn, & elle a toujours esté fort attachée à celle d'Albrer.

Le Roy a donné la Coadjutorerie de l'Abbaye du Ronccray d'Angers, à Madame de Belfunce, Religieuse du même Ordre. Cette Dame est fille de Mr le Marquis de Bel-

A a ij

## 284 MERCURE

funce, Senechal d'Agnois, & d'une sœur de Mr le Duc de Lauzun, de Me la Comtesse de Nogent, & de Me l'Abbesse du Ronceray, & cy devant de Saintes. Cette Dame est sœur de Mr le Marquis de Castel Moron, Capitaine Lieutenant des Gendarmes de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Mr l'Abbé de Belfunce, & de Mr le Chevalier de Belfunce, Colonel d'un Regiment d'Infanterie. La Maison de Belfunce est originaire de Biscaye, où la branche aînée subsiste encore en la personne de Mr le

## HADAMU 285

Vicomte de Balsunco, qui a épousé Mlle de Casaulx, sœur de Mr de Casaulx, President à Mortier au Parlement de Pau, & cy-devant Procureur general au même Parlement, & cousine de Mr de Casaulx, neveu de Mr du Mont, Ecuyer du Roy, près de Monseigneur le Dauphin, & Gouverneur de Meudon. La nouvelle Coadjutrice avoit deux tantes, sœurs de son pere: l'une mariée à Mr le Maréchal de la Force; & l'autre à Mr le Comte de Tonneins, frere de ce Maréchal, & toutes deux mortes sans enfans.

## 286 MERCURE

La Maison de Belfunée a toujours été fort attachée à celle de Caumont, & elle luy est unie par de doubles liens, ainsi que je viens de marquer : elle est connue dans le Bearn, dès le temps des Rois de la Maison d'Albret. La nouvelle Coadjutrée est cousine germaine de Mr le Comte de Nogent & de Mr le Chevalier de Nogent, distingué par son mérite & par ses services.

J'aurois dû vous mander il y a plus d'un mois la mort de Dame N. de Grolée-Viriville, Épouse de Mr le Marquis de

Langallerie : elle estoit veuve de Mr le Marquis de Simianes de Gordes , lorsqu'elle époufa Mr le Marquis de Langallerie. Elle avoit eu de ce premier mariage Mr le Marquis de Simianes, Colonel d'Infanterie, & Brigadier des Armées du Roy ; & Mr l'Abbé de Simianes , auffi distingué par son merite , que par fa vertu. La Maifon de Viriville eft une Branche de l'illuftre Maifon de Grolée ; Jean Chevalier , Seigneur de Breffieux , forma cette Branche fur la fin du 14<sup>e</sup> fiécle. André de Grolée , Seigneur de Paffin , &

## 288 MERCURE

de Cofances, son fils, épouse  
Beatrix de Geneve, fille de Jean  
de Geneve, Baron de Lullins  
& de la Bastie, & de Geor-  
gette de Viry: Humbert de  
Grolée, Seigneur de Viriville;  
de Quirieu, & de Chasteau-  
villain en Dauphine, son fils,  
fut Gouverneur & Sénéchal de  
Dauphiné; Maréchal de Dau-  
phiné, & Bailly de Macon.  
L'Histoire de Charles VII.  
rend de grands témoignages  
de la valeur de ce Seigneur.  
En 1422. comme Partisan du  
Dauphin, il défit à Senerecte,  
près le Puy en Velay, le Sei-  
gneur

gneur de Rochebaron d'Auvergne, qui commandoit une Armée d'Anglois, de Savoyards, de Flamans, & de Bourguignons, qui tenoient le parti du Duc de Bourgogne. Dans la suite, il défit Jean de Tholangeon, Maréchal de Bourgogne, au Château de la Boissiere en Masconois. Le Roy Charles VII. lui donna, pour recompense de ce service, les Seigneuries de Chasteauvillain, & de Quirieu, en 1423. Il eut, peu de tems après, grande part à la défaite du Prince d'Orange, à la journée d'Onchon, en *Février* 1708. Bb

## 290. MERAUD

1429. Philibert de Grolée  
Seigneur d'Illins, & de Chap-  
peaucornu, fut Conseiller &  
Chambellan du Roy Louïs XI.  
& Gouverneur de Lyon. Il se  
trouva, avec Charles de Gro-  
lée, Baron de Viriville, son fre-  
re aîné, à la Jousté, que René,  
Roy de Sicile, fit faire près de  
Saumur, en 1446. & en 1471,  
il prit Prisonnier de guerre,  
Guillaume de Châlons, Prince  
d'Orange, près du Port de  
Loyettes, sur le Rhosne. Ce  
Prince demeura huit mois au  
Château d'Illins en Dauphiné,  
après quoy il fut envoyé par

ordre du Roy, en la grosse  
tout de Bourges, & mis en fuite  
à 40000 écus de rançon, dont  
S. M. donna 10000 au Sei-  
gneur d'Ilins. Le Roy Louis  
XI. l'envoya ensuite Ambassa-  
deur à Milan, auprès de Lu-  
dovic Sforce, pour le réta-  
blissement de la Duchesse de  
Milan. La Tutelle du jeune  
Duc de Savoye luy fut donnée  
peu de temps après, & il épousa  
Marguerite de Clermont, fille  
d'Aymon, Vicomte de Cler-  
mont, & il en eut entr'autres  
enfans, Jeanne de Grolée, fem-  
me de Jean de Hostung, Sei-

## 292 **MERCOLE**

gneur de la Baume, dont descend Mr le Maréchal de Tallard. Le pere Genan, dans sa Description manuscrite de Burgoy, dit que cette famille descend de celle des Grecs Romains. Le plus ancien de cette famille, dont on ait connoissance est Jacques, Seigneur de Grolée, Senechal de Lyon, qui vivoit en 1180. & qui fit bâtir à Lyon, le Convent de l'Eglise de S. Bonaventure. M<sup>rs</sup> de Viriville, sont Gouverneurs de Montelimart. Il y a encore une branche de Grolée en Dauphiné, qui porte le nom de *Mespien*, dont

est Mlle de Mespieu, qui y donne de grands exemples de vertu. Amé de Groléc, Chevalier Seigneur de Mespieu, fils putné d'Aymar de Groléc, forma cette branche, sur la fin du 15<sup>e</sup> siècle : il épousa François de Chandieu, fille de Claude Baron de Chandieu. Le celebre Benoît de Groléc, Gouverneur du Château de Quirieu en Dauphiné, fut son petit-fils : il épousa Sebastienne de Groléc sa parente, & fille d'Etienne, Baron de Groléc & de François de Groléc de Meüillon, d'où viennent un fils & une fil-

B b iij

## 294 MÉRQUE

le, qui ont continué cette illustre posterité.

Le divertissement du Carnaval ayant commencé à la Cour, dès le mois passé, & vous en ayant parlé dans ma dernière Lettre, il ne me reste à vous entretenir que de ce qui s'est passé à cet égard, depuis le commencement de ce mois, jusqu'au 21. que le Carnaval a finy. Les Etrangers qui sont icy (la guerre ne pouvant empêcher qu'il ne s'y en trouve toujours quelques uns) ont esté surpris de voir que les choses se sont passées, d'une manière tou-

se contraire à ce que l'on public dans leur Pais, de la situation où se trouve la France, & ils ont bien connu que l'on cherche à tromper les Peuples des Nations qui sont en guerre, afin de leur en faire supporter plus patiemment le joug & les frais. En effet, dans quelque situation que puisse estre la France, elle doit toujours plus esperer que craindre, du côté de ses Troupes. Il est vray que depuis quatre ans, ses affaires ont esté derangées par trois de ces événements, dont il faut souvent plusieurs

B b. iiii.

## 296 MERCURE

siècles , pour en produire de pareils ; mais on doit remarquer que dans ces événemens , la valeur n'a point manqué aux Troupes ; & que si par des fatalitez où je ne dois point entrer , elles ont eu le malheur de perdre quelque place seulement , parceque l'on estoit fort avancé dans le Pais Ennemy , les Alliez ont cherement acheté ces avantages , les François n'ayant succombé qu'après avoir fait perir , par le fer & par le feu , un grand nombre de leurs Ennemis. Ainsi si l'on fait reflexion sur cette valeur , & sur

ce qui s'est passé depuis 1672. on trouvera qu'ils ont gagné plus de 30 Batailles complètes, ou pour mieux dire, qu'ils n'en ont livré aucune, sans avoir pleinement triomphé; & il paroît aujourd'huy qu'ils font plus en estat que jamais de faire la même chose, & même en estat de faire remettre sous la puissance du Roy d'Espagne, les Etats que d'infideles Sujets avoient fait livrer à ses Ennemis. Le Roy a de bons Generaux à la tête de ses Troupes; la valeur des Officiers a esté souvent éprouvée; tous

## 298' MERCURE

Les Soldats font de bonne volonté, & il paroît tous les jours que la France n'est pas épuisée d'hommes, & que l'on en leverá autant que l'on voudra, toutes les fois que l'on fera en estat de le faire. Il est constant que l'argent est abondant en France ; quoy qu'il y ait des temps où l'on a de la peine à le faire circuler ; le Royaume en est infiniment plus remplý qu'il n'estoit à la fin de la dernière guerre ; les raisons en sont évidentes, & je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les rapporter. Cependant, à peine

la paix eut elle esté conclüe, que la crainte d'un rabais fit voir que la France estoit toute d'or, & que chacun s'offroit l'un à l'autre, de l'argent, pour une année, sans aucun interest. Ce Royaume sera toujours le plus pecunieux Etat du monde. Son industrie l'enrichira toujours, & les Etrangers, quelque deffense que l'on fasse dans leurs Etats, rechercheront toujours toutes les nouveautez que ses modes produisent, & quand ce qui vient des Nations les plus éloignées, a passé par les mains des François, tous les

## 300 MERCURE

Habitans du monde marquent de l'empressement pour en avoir. Je pourois en donner des milliers de preuves incontestables ; mais tous les Etrangers en sont si bien informez, que je ne crois pas me devoir donner cette peine. Si ceux qui ont cru que la France estoit perduë, à cause des trois revers de fortune, qui l'ont empêchée d'étendre ses conquêtes, depuis quatre ans, aussi loin qu'elle auroit pu faire, se vouloient donner la peine de reflexir sur la situation de ses affaires, ils ver-

roient qu'elle n'a pas perdu plus de deux ou trois places, depuis le commencement de cette guerre, & que ce qu'elle a gagné sur ses Ennemis, & dont elle est aujourd'huy en possession, est infiniment plus considerable. Je m'étendrois davantage là dessus, si je n'avois resolu de ne point finir ma lettre sans vous parler de la situation des affaires presentes, ce qui achevera de faire connoître à ceux qui sont toujours accompagnés d'un esprit de crainte que l'on a pû, & que l'on a dû se divertir à la Cour, de la ma-

niere que l'on a fait pendant tout le Carnaval, & je defie le plus entesté de faire voir qu'il y ait un seul mot, contraire à la verité, dans tout ce que je viens de dire.

Je reviens aux divertissemens du Carnaval, dont j'ay commencé à vous parler le mois passé ; ils ont recommencé ce mois cy par un Bal que le Roy donna dans son grand appartement, & où il fut permis à tous les Masques d'entrer ; j'aurois beaucoup de choses à vous dire de ce divertissement, si je ne vous avois pas fait le mois

passé une description de ce superbe appartement, & de la manière qu'il avoit été décoré pour le divertissement que le Roy y donna la veille de la Fête des Rois. Je ne pourois d'ailleurs vous rien dire de la collation, qu'il ne soit aisé de s'imaginer, la magnificence du Roy étant connue, ainsi que la manière de servir de ses Officiers.

Quant à ce qui regarde les personnes Masquées qui parurent dans ce Bal, personne n'ignore de quoy les François sont capables; que rien ne leur cou-

te lorsqu'il s'agit de paroître devant leur souverain, & qu'étant aussi galants qu'inventifs, il se trouva à ce Bal, un tres-grand nombre de Masques, dont les habits aussi riches que singuliers, n'étoient pas moins dignes de l'attention du public par leur invention que par leur richesse.

Madame la Duchesse de Bourgogne alla quelques jours après chez M<sup>e</sup> de Chamillart, à qui elle avoit demandé un Bal quelque temps auparavant, & cette Princesse s'y rendit accompagnée de Monseigneur le Duc

de Berry, de plusieurs Princes & Princesses, & de la plus grande partie de la Cour. L'Assemblée y fut aussi magnifique que nombreuse ; & l'on y dança dans trois différentes Salles tres bien illuminées. La collation étoit dressée dans une grande galerie ; ainsi l'on doit juger que rien n'y manquoit de toutes les choses nécessaires dans une pareille occasion. Madame la Duchesse de Bourgogne, & Monseigneur le Duc de Berry furent servis par Mr le Duc de la Feuillade, & par Mr le Marquis de Cany. Quoyque l'As-

*Février 1708. Cc*

## 306 MARGUERITE

semblée fut des plus nombreuses, l'ordre ne laissa pas d'y être admirable, ce qui est assez rare que difficile.

Madame la Duchesse de Bourgogne donna quelques jours après un grand Bal dans son Appartement, où toute la Cour se trouva, ainsi qu'un grand nombre de Masques venus de Paris, à qui il fut permis d'y entrer, cette Princesse ayant déclaré quelques jours auparavant qu'elle donnoit ce Bal en considération des Dames de Paris, qui de leur côté y parurent avec le plus

d'éclat qu'il leur fut possible. Je ne vous raporte rien de la Magnificence de ce Bal, puisqu'il suffit de vous dire qu'il étoit donné par Madame la Duchesse de Bourgogne. On ne peut rien ajouter à la beauté de la collation qui fut dressée dans deux chambres de l'Apartment de Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui joint celuy de la Princesse qui donnoit ce Bal.

Monseigneur le Dauphin a aussi donné toutes sortes de divertissemens, & il y à souvent eu chez ce Prince, Jeu,

Ec ij

## 308 **MERCURE**

& Musique , & tout s'est enfin passé en plaisirs à Versailles , jusques au jour que la Cour en est partie pour Marly , afin d'y prendre de nouveaux divertissemens pendant tout le reste du Carnaval.

Pendant les trois derniers jours , il y a eu quatre grands Bals. Il y en eut un le Dimanche à Seaux , donné par Madame la Duchesse du Maine. Le lundy , il y en eut un à St Germain en Laye ; donné par le Roy d'Angleterre , & le mardi le Roy en donna un à Marly. Comme les plaisirs ne pou-

voient être en tres-grand nombre ce jour-là, Madame la Duchesse du Maine reçût aussi tous les Masques à Seaux, car l'on doit remarquer que tous les Masques furent reçûs dans ces quatre grands Bals.

Les manieres obligeantes & genereuses avec lesquelles L. A, Sereniffimes. Monsieur & Madame la Duchesse du Maine, reçoivent à Seaux tous ceux qui se donnent l'honneur de les aller voir durant les sejours qu'ils y font de temps en temps pendant tout le cours de chaque année, sont cause que la

## 170 MARCHÉ

plus grande partie des personnes distinguées de la Cour & de Paris, se rend à Seaux les trois derniers jours du Carnaval, les portes de cette délicieuse Maison étant ouvertes depuis plusieurs années à toutes les personnes Masquées qui veulent y venir pendant ces trois jours, & je puis dire que l'on n'y va pas, mais que l'on y vole, s'il m'est permis de parler ainsi, & les ordres sont si bien donnez pour empêcher que personne ne soit incommodé de la confusion causée par les personnes de toutes sortes d'Etats qui se rendent à Seaux pendant ces trois jours, de manière que par une espee d'enchantement, on y entre sans être obligé d'attendre,

## LE BALANT 311

quoique de quatre-d'heure en quart-d'heure, on y voye arriver des centaines de Carrosses à la fois. Les Courts y sont éclairés de manière, ainsi que les Escaliers, que l'on diroit que la nuit y fait honte au jour, & on les traverse au milieu d'une grande foule sans se trouver pressé. Tous les Masques trouvent des places malgré la prodigieuse quantité qui y vient de toutes parts. On n'y attend point que le Bal soit avancé pour y servir des colacions, & pour y donner des rafraichissemens, ce que l'on fait pendant que tout le Bal dure: c'est-à-dire, pendant toute la soirée, & pendant la plus grande partie de la nuit; mais toutes ces

## 312 MERCURE

choses touchent moins que l'accueil obligeant que Madame la Duchesse du Maine fait à tout le Monde. Ses airs prevenans & gracieux charment toutes les Assemblées : elle les reçoit d'abord avec des habits dignes de son rang, & de sa magnificence, & après s'estre ainsi fait connoître pour marquer le plaisir que luy fait l'empressement que l'on témoigne de venir à Seaux, sans que l'on soit rebuté de la longueur & de la difficulté du chemin : cette Princesse change de plusieurs habits, & se mesle avec les Masques. Enfin elle s'est trouvée par tout pour sçavoir par elle-même ce qui se passoit, & pour voir si ses ordres étoient bien exécutez. On à  
chaque

chaque jour prodigué dans ces Bals, les plus beaux fruits, & les plus belles confitures seiches, & outre celles que l'on portoit dans les trois Appartemens où l'on dançoit, il y avoit des Buffets garnis de toutes sortes de vins, de diverses liqueurs, & de plusieurs sortes d'eaux que l'on distribuoit en abondance à tous ceux qui venoient en demander.

Outre les divertissemens destinez pour chaque soir, on servoit plusieurs Tables à l'heure du dîné pour les Compagnies qui venoient voir Monsieur & Madame la Duchesse du Maine, & l'après dînée, chacun choisissoit le divertissement qui luy faisoit le plus de plaisir. Les uns se plaisoient à entendre des

Janvier 1708. D d

## 314 MERCURE

Concerts ; les autres jouïoient aux jeux qui font le plus en usage ; d'autres se divertissoient à jouer à des jeux d'esprit , & enfin , plusieurs se faisoient un plaisir de la conversation , ainsi que de regarder les jouëurs , sur les visages desquels on voit souvent des passions bien naturellement représentées. Il s'en faut peu que je n'imité ceux qui ne pouvant sortir de Seaux à cause du plaisir qu'ils y prenoient , ne le purent quitter que lorsque le jour commença à paroître , & j'ay autant de peine à finir cet article qu'ils en avoient à sortir d'un lieu où tout leur faisoit plaisir.

Je ne vous diray rien du Bal qui fut donné le lundy à S. Ger-

main en Laye, parceque l'on ne  
 doit point risquer de parler d'un  
 ne Feste Royale sans estre bien  
 informé de tout ce qui s'y est  
 passé, & que je ne le suis pas  
 assez pour entrer dans un grand  
 détail. Quoyque ce Bal se soit  
 donné dans un lieu trop éloi-  
 gné de Paris pour attirer une  
 grande foule, je suis neanmoins  
 persuadé que l'Assemblée doit  
 avoir été nombreuse, à cause  
 du plaisir que l'on reçoit à voir  
 le Roy d'Angleterre, & Mada-  
 me la Prince sa sœur, tant on  
 trouve de graces, répanduës sur  
 ce Monarque, & sur cette Prin-  
 cesse. Ils peuvent se vanter de  
 regner sur les cœurs de tous  
 ceux qui les connoissent, ce  
 qui est un grand prejuge que

## 316 MERCURE

lorsque S. M. B. commandera dans les trois Royaumes qu'elle tient du Ciel & de la Naissance, son Empire sera grand sur les Cœurs de tous les Sujets.

Je devrois vous entretenir du Bal qui fut donné à Marly le dernier jour du Carnaval, & où tous les Masques eurent permission d'entrer; mais il est des choses dont on ne peut parler sans en diminuer l'éclat, & que le public se représente mieux sur l'idée qu'il s'en forme que sur tout ce qu'on luy en peut dire, & l'article qui regarde le Bal de Marly est de ce nombre. On n'a qu'à s'imaginer pour sçavoir bien-tôt tout ce qu'on en doit penser, tout ce qu'à d'auguste & de galant, la

plus brillante Cour de l'Europe, assemblée dans le plus beau lieu du monde; la magnificence de cette Cour, & le bon air de tous ceux qui s'exposent à danser dans une pareille Assemblée; ainsi je crois vous avoir beaucoup dit en peu de paroles, & que vôtre imagination doit être aussi remplie de ce Bal, que si je vous en envoyois un article plus étendu.

Je viens d'apprendre beaucoup de choses, dont j'aurois parlé dans l'article des Bals que vous venez de lire, si j'en avois été plutôt informé. Voicy en peu de paroles, une partie de ce qui auroit dû être inséré dans ces Articles. Le premier Bal, après le retour du Roy de  
 D d'ij

## 318 MERCURE

Marly à Versailles avec le fin du Carnaval, a été donné par Monsieur le Prince de Conti. L'entrée en fut permise aux Masques : il fut magnifique & très-bien entendu, & la nombreuse assemblée qui s'y trouva, s'en retourna fort satisfaite. Il y a eu aussi plusieurs autres Bals hors du Château de Versailles, qui ont été trouvez très-beaux, & qui ont esté honorez de la presence de la plus grande partie de la Cour, & sur tout celui qui à l'occasion d'un Mariage, a été donné à l'Hôtel de Gondrin par Mrs. de Lazer Officiers du Roy. Les rafraichissemens y furent abondamment distribués, & l'ordre y fut si bon que nonobstant la foule il

Il n'y eut point de confusion. Mais  
 Je ne vous ay parlé que d'un  
 Bal donné par le Roy dans le  
 dernier voyage de Marly. Ce-  
 pendant il y en eut un le Ven-  
 dredy qui a précédé les trois  
 derniers jours du Carnaval ,  
 & un autre le Dimanche. Je  
 dois ajouter qu'il y eut ou-  
 vre le Bal du Mardy , un diver-  
 tissement , accompagné de Mu-  
 sique ; ce divertissement étoit  
 tiré d'une Marcarade inventée  
 par Mr le Vidame , fils de M<sup>r</sup>  
 le Duc de Choiseul.

Le Bal du Roy d'Angleterre,  
 dont je vous ay déjà parlé , a  
 esté donné dans la Salle des Bal-  
 lets de S. Germain en Laye.  
 Ce lieu étant propre à donner  
 de pareils divertissemens , &

## 310 MERCURE

étant fort splendideux, on peut juger que se trouvant rempli d'Or & de Masques, l'Assemblée devoit estre des plus brillantes & des plus magnifiques.

Son Altesse Royale Monsieur le Duc d'Orleans, a rempli la Charge de Secretaire de ses Commandemens, qui vacquoit par la mort de Mr de Thesu, & ce Prince a crû ne pouvoir mieux choisir que Mr l'Abbé de Thesu son frere. Le deffunt avoit un Brevet de retenüe sur cette Charge, que celuy qui en auroit esté pourvû auroit dû payer à cet Abbé, si Son Altesse Royale ne l'en avoit pas pourvû. On doit remarquer que ce Prince a donné toutes les Charges qui ont vacqué dans sa Maison de-

puis la mort de Monsieur le Duc d'Orléans son pere, à tous les heritiers de ceux à qui il avoit donné des Brevets de retenüe. Cette marque de bonté & de consideration de ce Prince pour les familles de ceux qui ont servi feuë Son Altesse Royale, & qu'il a tous les jours pour ceux qui le servent, doit faire rechercher avec empressement l'honneur de le servir. Le choix de Mr l'Abbé de Thesu pour remplir la grande Charge qui luy vient d'estre donnée, est d'ailleurs digne du Prince qui l'a fait, cet Abbé estant généralement estimé, & ayant infiniment d'esprit, ce qui convient fort à la Charge dont il vient d'estre gratifié. Il est d'une des

meilleures Maisons de Bourgogne, & qui a brillé dans le Parlement de cette Province. Il est néveu de feu Mr de Beaumont de Chassepot, à qui Mr Colbert fit donner la Charge de Tresorier des Parties Casuelles, à son avènement au Ministère, s'étant distingué par sa probité & par son desintéressement dans un temps où l'avidité de s'enrichir estoit grande. Ce Tresorier des Parties Casuelles a eu plusieurs enfans, dont l'un a esté en même temps Maître des Comptes, & Maître d'Hostel de la Reine, & une fille mariée à Mr Phelypeaux, fils de feu Mr le President d'Hodic.

Son Altesse Royale a fait en même temps une action qui luy

a attiré de grands applaudissemens. Mr Harriague estoit Com-  
 mis depuis trois ans & demy à  
 l'exercice de la Charge de Tre-  
 sorier General de la Maison, &  
 ce Prince ayant esté content de  
 ses services dans des temps tres-  
 difficiles, & d'ailleurs toute sa  
 Maison n'en estant pas moins  
 satisfaite, connoissant sa gran-  
 de probité, son exactitude &  
 son activité à le servir, & ayant  
 lieu de croire qu'il continuë-  
 roit toujours de même, luy a  
 non-seulement fait don de la  
 Charge qu'il n'exerçoit que par  
 Commission; mais ce Prince luy  
 a aussi donné les appointemens  
 entiers de cette Charge pour les  
 trois années & demie qu'il l'a  
 exercée par commission. Ces ap-

## 314 MERCURE

pointemens font de 26. mille livres par an. On ne peut faire trop de bien à ceux qui dans un pareil employ , joignent une parfaite intelligence dans les affaires , à une fidelité generalement reconuë.

Si l'on examine la situation où se trouve aujourd'hui le Roy ; on conviendra que peut estre il n'y a jamais eu de Monarque dans le monde , qui ait eu à soutenir les efforts d'un aussi grand nombre de Puissances , l'Europe ayant presque entiere conspiré contre sa gloire , excitée seulement par la jalousie , que lui donnent la grandeur & les vertus de ce Souverain , aussi aimable que redoutable. J'ay parlé tant de fois de cette ja-

lottie, en prouvant l'honneur  
 qu'elle fait à ce Prince, que  
 je ne dois rien repeter de tout  
 ce que j'ay dit sur cet article.  
 Ce Monarque seroit dans cette  
 guerre secondé des forces d'Es-  
 pagne, dont il a pris les inte-  
 rests; si cette même Espagne,  
 n'estoit obligée d'employer ses  
 armes, contre ceux de la même  
 Nation, qui se sont revoltez  
 contre leur legitime Souverain.  
 Ainsi l'on peut dire, que loin  
 que la France soit secourue par  
 les Espagnols; il faut qu'elle fas-  
 se une diversion de ses Troupes  
 pour secourir ceux qui ont pris  
 le bon party; de maniere que  
 l'on peut justement dire que le  
 Roy, a seul presque toutes les  
 forces de l'Europe à combattre,

ce qui l'oblige d'entretenir plus de quatre cent mille hommes qui répondent tous au Secrétaire d'Etat de la guerre. Les moindres soldats peuvent s'adresser à ce Ministre & lui faire leur plaintes. J'en ay souvent esté témoin, & les trois derniers Ministres de la guerre les ont toujours écoulez sans les rebuter. Quoy que je ne parle que des trois derniers, je ne pretens pas dire que ceux qui les ont precedez, n'ayent pas fait la même chose : mais je ne parle seulement que de ce que j'ay vû. On doit se représenter après cela, le travail immense que doit avoir un homme qui se trouve toujours prest à répondre à quatre cent mille, & qui

tâche à maintenir l'union & la subordination parmi un si grand nombre d'hommes, dont la plupart des caractères sont presque toujours fort opposés les uns aux autres, & dont la mémoire du Ministre doit être chargée de toutes les actions, afin de leur rendre justice dans les occasions: mais tout cela quoi que très-considerable, n'est presque rien, en comparaison de toutes les choses qui doivent occuper le Ministre de la guerre. Les premiers soins des vivres & des munitions, le regardent. Il doit savoir l'état de toutes les Places de guerre, & prendre de si justes mesures qu'elles soient en état de défense, & qu'elles aient suffisamment des vivres

## 328 MERCURE

Et des manières pour soutenir un long Siege, en cas qu'elles soient attaquées. Enfin les soins d'un Ministre de la guerre doivent estre tres grands, pour un nombre infini de choses dont le détail demanderoit un volume entier, & ce qu'il y a de plus fâcheux, & qui est presque sans remede, est que la pluspart des hommes sont interessez, que chacun cherche à s'enrichir, & qu'il est absolument impossible qu'un Ministre soit par tout, & se puisse transporter dans toutes les Places d'un Etat, & dans toutes les armées pour voir tout par ses yeux, & pour écouter tout par lui même.

Si l'occupation d'un Ministre de la guerre, dans la situation

où se trouve présentement la France est si grande, qu'il n'y a point de Ministre qui ne puisse aujourd'huy succomber sous le poids d'un si pesant fardeau; celui du Ministre des Finances, doit être encore plus grand, puisqu'il doit faire en sorte que les fonds (pour tout ce qui regarde la guerre) non-seulement ne manquent jamais; mais qu'ils se trouvent aussi dans les temps nécessaires, parce qu'autrement on peut manquer de grandes entreprises, & faire des pertes considérables. Les Finances ne sont pas seulement nécessaires pour toutes les choses qui regardent la guerre, & qui y ont du rapport: mais aussi pour toutes les Charges de l'Et

*Février 1708. Ec*

Etat, pour la dépense de la maison du Roy, pour le payement de ses Officiers; pour l'entretien des Princes de la famille Royale; pour celui des Maisons Royales; pour les Pensions d'une infinité de Gens qui ont rendu de grands services à l'Etat, & dont plusieurs ont prodigué leur sang & leur biens pour la gloire de leur Prince & pour celui de leur Patrie, qui periroient si ce secours leur manquoit, pour le payement des Gouverneurs des Places & de leur Etat Major, ainsi que pour celui de tous les Juges du Royaume, & pour le payement de toutes les Rentes créées pendant les plus pressans besoins de l'Etat; pour celuy des pensions

des Alliez, & pour un nombre infini d'autres choses dont est chargé un Eise qui depuis l'année 1672. a presque toujours eu à soutenir de grandes guerres contre la plus grande partie des Puissances de l'Europe. Tout cela ne seroit rien, & n'exigeroit pas un Ministre des Finances, qui ne faisoit rien qu'avec ordre, si les Revenus ordinaires de l'Etat estoient suffisans pour les payemens de toutes les choses que je viens de marquer; mais comme il faut avoir recours à des moyens extraordinaires, & cela dans le temps où l'Etat se trouve épuisé par de longues guerres, on ne doit pas s'écarter si un Ministre des Finances doit être aujourd'huy si embar-

Ec ij

### 332 MERCURE

raillé à trouver de l'argent, si l'on connoitra que cet embaras doit estre encore plus grand que l'on ne s'imagine, si l'on fait reflexion que la pluspart de ceux à qui le Ministre pour avoir recours pour trouver de l'argent, sont des gens qui ne se mettent dans les affaires que pour faire de grosses fortunes, & qui lorsqu'ils se sont une fois enrichis, mettent leur argent à couvert, ce qui en empêche la circulation, où ne le mettent souvent au jour que d'une manière fort onereuse pour ceux qui en ont un extrême besoin, de manière que l'argent devient rare dans les temps où il abonde le plus dans l'Etat. Le Ministre des Finances estant obligé de

faire tous les ans beaucoup d'affaires extraordinaires, ainsi que je l'ay déjà marqué, les unes ne se trouvent pas toujours toutes aussi heureuses que l'on avoit cru en les faisant, & ne fournissent pas toujours tout ce que l'on en avoit d'abord espéré, & les Traitans des autres, trouvant souvent des raisons pour ne pas faire leurs payemens dans les temps promis, sont cause que le Ministre qui s'est engagé de son costé à faire des payemens sur un argent qu'il croyoit assuré, se trouve obligé de manquer de parole, si l'on peut dire toutes-fois qu'il ne tient pas celles qu'il a données lorsqu'on luy en manque à luy-même. Enfin l'on peut dire que dans

l'Etat où se trouve aujourd'hui la France, les deux plus grands & plus accablans Emplois du Royaume sont ceux de Ministre de la Guerre, & de Ministre des Finances. Nous avons veu deux grands hommes succomber sous ces deux Emplois, quoiqu'ils n'en eussent que chacun un; le travail que ces Emplois exigent est si grand, & demande tant de temps, que sans que le Ministere de Mr Colbert a duré, il s'est endormi les soirs sur les papiers, & on l'a deshabilité & couché tout endormy. Il se levait tous les jours à quatre heures du matin, & lorsqu'on avoit de la peine à l'éveiller, on l'habilloit tout endormi. On peut juger après

tout le travail d'un Ministre  
 qui a soin en même-temps des  
 affaires de la Guerre & de cel-  
 les des Finances , & s'il peut  
 faire en même-temps , non seu-  
 lement un travail si immense ,  
 mais qu'il n'est pas possible de  
 faire. C'est pourquoy le Roy  
 considerant M<sup>r</sup> de Chamillart,  
 & l'ayant toujours regardé com-  
 me un tres-honneste homme &  
 tres-desintereffé , a eue de-  
 voir ( en recevant sa demission  
 volontaire ) le décharger de la  
 moitié d'un fardeau , dont le  
 tout ensemble luy auroit infail-  
 liblement coûté la vie , &  
 luy a en même-temps donné  
 une pension de 40. mille livres,  
 pour luy marquer la satisfaction  
 qu'il a de ses services , & sa

## 336 MERCURE

Majesté a nommé Contrôleur General ; Mr des Marefts , neveu de feu Mr Colbert , & qui ayant travaillé aux affaires de Finances sous ce grand Ministre , en qualité d'Intendant , les entend parfaitement bien ; & comme outre cela , il a naturellement de l'esprit & de la pénétration , on est persuadé qu'il repondra à l'honneur que le Roy luy a fait en le nommant pour remplir un si grand Employ , & à l'attente que tout le public a de luy.

Monsieur le Duc d'Orleans étant party de Madrid aussitôt après le Baptême du Prince des Asturies , pour se rendre icy , afin de concerter les moyens d'ouvrir glorieusement la Campagne ,

pagne après qu'il auroit rejoint les Troupes victorieuses qu'il a laissées en Espagne , & s'assurer tous les fonds & toutes les choses nécessaires pour agir offensivement & prevenir les Alliez. Ce Prince abandonnant tous les plaisirs du Carnaval , s'est uniquement appliqué pendant tout le séjour qu'il a fait icy à tout ce qui pouvoit avancer l'exécution du projet qui l'avoit fait venir , & sans s'être donné un moment de repos , il est retourné à Madrid après avoir eu plusieurs conferences avec le Roy pour convenir avec le Roy d'Espagne , & son Conseil des projets de la Campagne prochaine, & des moyens de les mettre en execution. Il partit en Poste le

*Feurier* 1708. Ff

## 338 MERCURE

23. de ce mois à neuf heures & demie du matin ; les lieux où il devoit coucher depuis Paris jusques à Bayonne , sont Clery , Loche , Poitiers , Barbezieux , Bordeaux , ensuite a . . . . & de là à Bayonne ; de maniere que ce Prince doit avoir fait deux cent lieuës en sept jours. C'est beaucoup , & cependant , si l'on considere l'impatiente ardeur qu'il a de se voir à la tête des Troupes qu'il doit commander , on trouvera que cette marche ne répond pas encore à son impatience.

Je passe d'un article bien serieux à un article qui l'est bien peu, quoique du tems des Oedipes , l'occupation de deviner des Enigmes fût des plus serieu-

# GALANT 339

ses , & regardée comme telle  
parmy les Souverains. Je vous  
diray après cela que *les Ongles*  
étoient le mot de l'Enigme du  
mois dernier. Voicy les noms  
de ceux qui l'ont deviné.

Mrs Brandt ; de Barncon , de  
Tarascon en Provence ; Hé-  
mier , de la ruë des bons En-  
fans ; Alleaume ; l'Abbé Bou-  
geard ; Lainé , proche le Ca-  
oran de S. Honoré ; de Laumel ;  
Michel , & son Amy ; le G. D.  
L. B. D. L. P. & son voisin le  
Fevre ; le Pere Jacob , de la  
Lune d'argent ; le Pere Bec-  
quet du Pont Nôtre-Dame ; le  
Mouton Ferré ; l'Anonyme ; D.  
J. F. de la ruë des Rats , & son  
aimable Javotte de la ruë des  
Lavandieres ; le Vert Galant,

F f ij

## 340 MERCURE

& la verte Galante du quartier des Carmes; Beagle le gracieux, & son amy du quartier S. Landry; l'Elixir de la Galanterie, de la rue des Marmousets; le Solitaire Que-mine, & son ami Darius; l'Huissier de la ville, qui fait plus de vers en un jour, que dix Poëtes en une année; le Cousin du Mouchel, devenu bel esprit par hazard; le Fin Vicillard, de la rue S. Jean de Beauvais, & son amy ruzé, du Cloistre Saint Benoist; Le Marquis Nesgrofny, & le Chevalier Corfny, de la rue Saint Louis au Marais; Mlles Langlois, du Pont Nôtre-Dame, de la Boulaye, de la rue S. Antoine; Manon le Blanc, & son fidel amy de la rue S. Honoré;

Suzane de la Porte ; la jeune Muse renaissante ; la Boule recherchée en Cour , & la Conventuelle aux trois Oches ; la Dame qui sçait plaire à tout le monde , ruë de Richelieu ; Marnieze , & S. B. L. la Dame qui s'est acquis le don de plaire à tous ceux qui la connoissent , même ruë , à côté des Quinzevingts ; la Dame qui n'a que de bonnes qualitez ; la Brune du Port S. Landry ; la vieille Pie du desert ; la plus jeune des belles Dames de la ruë de Bernardins ; la rare Simplicité ; la Solitaire de la ruë aux Feves ; la charmante Godon d'Argentueil , & son ami du même nom , la Brune du Port Landry ; la Grande H. de la ruë S. Jacques ; la

Ff iij

## 342 MERCURE

belle Chenevelle ; la fidelle Gogo, & son frere de S. P. la belle Morillon, de la rue Montmartre ; Sainte Carotte, & son aimable soeur de la rue de l'Université ; & l'enjoüée M. Vernier.

L'Enigme nouvelle que je vous envoie est de Mr M. D. M.

### E N I G M E.

*Ma figure est pyramidale,  
Au corail le plus vif ma couleur est  
égale,*

*Quoyque petit de corps, je me pique  
d'honneur ;*

*Et de noblesse & de grandeur.  
Souvent je ne fais point, ce que je  
veux paroître,*

*je suis difficile à connoître.*

Et tel parle de moy qui ne me connoit  
pas.

Je suis par tout si necessaire,  
Quo sans moy dans le monde & par-  
my les combats,

Il n'est point d'honnête homme & de  
vaillans Soldats.

Lorsque je veux parler, mon langage  
est sincere,

Il ne faut pas s'y fier autrement,  
Car je suis quelquefois sujet au  
changement.

On m'aime, on me conserve, & ma  
vie est fort chere.

Je ne puis subsister que par le mou-  
vement;

Le froid m'est tout à-fait contrai-  
re,

Et je péris au moindre atouchement.

L'Air qui suit a reçu de grands

E f iij

# 344 MERCURE

applaudissemens, & les paroles  
en ont esté trouvées tres-belles.

## AIR NOUVEAU.

*Les plaisirs les plus charmans ,  
Sont ceux où Bacchus nous convie :  
Ce sont les seuls de la vie ,  
Dont on jouit malgré les ans.  
Les Amours pour leur partage ,  
N'ont que nôtre printemps ;  
On n'aime pas à tout âge ;  
Mais on boit en tout temps.*

L'Article qui suit , doit vous  
faire beaucoup de plaisir , puis-  
qu'il contient la véritable situa-  
tion où se trouvent aujourd'hui  
toutes les Puissances qui sont en  
guerte à l'occasion de la suc-  
cession de la Couronne d'Espa-  
gne.

Les plaç, Ce sont les

2, Ce sont les

seuls or partage, Nonç'

seuls or partage, Nonç'

nôte pme pas a tout

nôte, pas a tout

âge, M en tout tems.

âgehoit en to tems.



## GALANT 345

Je vous ay déjà marqué que les Alliez ayant resolu d'entrer en Provence, & de faire le Siege de Toulon, ils ne purent obtenir de l'Empereur les Troupes qu'il avoit resolu d'envoyer dans le Royaume de Naples. Les raisons qui le porterent à les refuser, furent que la conquête de Naples luy donneroit moyen de secourir la Catalogne la Campagne suivante, & de faire des progrès en Espagne; mais Sa Majesté Imperiale, ayant au contraire pressé les Alliez pendant tout l'hiver d'y envoyer du secours, ils luy ont répondu que ses conquestes d'Italie devoient luy donner lieu de tenir ce qu'il leur avoit promis l'année derniere, & que puisqu'et-

## 346 MERCURE

les avoient empêché la prise de Toulon , elles devoient en recompense leur estre utiles d'une autre maniere , & ils luy ont en même temps demandé qu'il fist passer en Catalogue une partie des Allemans qui sont dans le Milanez , & que le Prince Eugene y passast. à la teste de ces Troupes , à quoy l'Empereur a répondu qu'il ne pouvoit pas sans risque dégarnir de Troupes un Pays nouvellement conquis , & que le Prince Eugene estant President de son Conseil de Guerre , il ne pouvoit l'envoyer si loin , sans que son absence luy fust préjudiciable. Les Alliez ont ensuite fait dire à Sa Majesté Imperiale , que ses Pays hereditai-

ses devoient donner beaucoup de Troupes pour leur contingent, & qu'il devoit les fournir pour servir d'exemple aux Princes & aux Cercles de l'Empire, sans quoy il avoit mauvaise grace de les presser de fournir un contingent qu'il ne fournissoit pas luy-même, à quoy ce Prince a répondu, que *la guerre qu'il avoit contre les Hongrois ne luy permettoit pas d'envoyer aucunes Troupes dans l'Empire, & il s'est contenté de faire presser les Députez qui sont à la Diète de Ratisbonne d'agir auprès de leurs Maistres, afin que l'Empire mist une armée considerable sur pied. Cependant les dernieres nouvelles, & qui sont arrivées dans le temps que je vous*

## 348 MERCURE

écrits, portent qu'il n'y a encore rien d'arresté là dessus à la Diette de Ratisbonne, & que Mr le Duc d'Hanovre a déclaré qu'il ne pouvoit seul fournir assez de Troupes pour la defense de l'Empire. Vous sçavez que les autres ont souvent repere pendant tout l'hiver, qu'ils n'étoient point en estat de faire ce que l'Empereur & les Alliez vouloient exiger d'eux; les uns parce que les contributions qu'ils ont payées à Mr le Maréchal de Villars la Campagne dernière, les ont mis hors d'estat de fournir cette année ce qu'on leur demande, pour une Caisse Militaire, & les autres, parce qu'avantourny les années précédentes, plus que leur contri-

## GALANT 349

gent, leurs Etats sont épuisez d'hommes, les grandes levées que l'on a faites dans toute l'Allemagne, pour envoyer des Troupes en Italie, où il en a pery un grand nombre, pendant sept années de guerre, ainsi qu'en Allemagne & en Flandre, estant cause que l'on trouve aujourd'huy peu de personnes dans tous leurs Etats capables de porter les armes. Les Anglois & les Holandois voyant les Allemans hors d'estat de faire aucune diversion, ont resolu de ne leur envoyer aucunes Troupes; & les Holandois, sur tout, ont déclaré qu'ils n'en envoyeroient point en Catalogne; mais l'Empereur scachant que ces deux Puissances ont trop fortement

## 350 MERCURE

resolu de ne pas souffrir que Philippe V. soit paisible Possesseur des Royaumes d'Espagne, à cause de leur Commerce des Indes, est persuadé, que nonobstant toutes leurs menaces, ils n'abandonneront pas l'Archiduc; ce qui l'a fait résoudre de ne se point mettre en peine de leurs menaces, & de continuer d'agir contre la Hongrie.

Quant à la situation où se trouve la Hollande, les Anglois n'ont pû obtenir qu'elle augmentât ses Troupes d'un seul homme seulement; & ce n'est pas sans peine qu'elle a trouvé un fond pour entretenir autant de Troupes cette année qu'elle a fait l'année dernière, & il est surprenant qu'un Etat, où l'on

n'a jamais donné tout au plus que 4. pour 100. d'intérêt, en paye aujourd'huy 9. Enfin, le fond de la guerre de cette année a esté si difficile à trouver, que l'on peut dire qu'il y a des Villes qui n'ont pas encore consenty au payement des deniers qu'elles doivent fournir. Il en est de même des forces Maritimes que de celles de Terre, & les Hollandois n'auront pas cette année un Vaisseau de plus qu'ils en avoient l'année dernière.

A l'égard de l'Angleterre tout y a paru d'abord dans une situation merveilleuse ; & nonobstant ce que quelques Mylords ont dit dans le Parlement de mauvais estat des Provinces,

## 352 MERCURE

& de la rareté de l'argent ; les grands fonds acordez par ce Parlement , ont d'abord ébloüi toute l'Europe : mais la suite a fait voir , qu'il ne suffisoit pas d'accorder , lorsque l'on ne pouvoit donner tout ce que l'on accorderoit ; & selon toutes les apparences , on ne levera pas présentement le quart des Subsidés accordez , puisque l'on veut traiter de plus de la moitié , avec plusieurs Compagnies. Rien n'est plus visible que l'argent manque en Angleterre , & même qu'il y manquera , que le parti que l'on y a pris , de ne point augmenter les Troupes de Flandre , après avoir publié pendant plusieurs mois qu'on les augmenteroit considérablement.

Il est vrai, que selon les Lettres de Barcelone, il est arrivé en Catalogne, un secours de cinq mille hommes: mais toutes ces Troupes ne sont pas Angloises; & si l'on fait reflexion sur ce que l'on a dit depuis 15. jours dans le Parlement d'Angleterre, on aura lieu de croire, que le grand Subside, accordé avec tant de faste, n'y a rien produit du tout; puisque l'on vient de proposer dans le Parlement, *de recruter les Regimens qui servent dans les Païs étrangers, & de rétablir ceux qui ont esté pris ou delabrez à la bataille d'Almanza;* Et que pour cet effet; les Comtez ou Provinces seroient obligées de fournir un certain nombre de gens pour les Recrues. S'il n'y a point

Février 1708. G g

## 354 MERCURE

de nouvelles levées faites pour augmenter les Troupes de Flandre : s'il n'y en a point pour en envoyer en Allemagne & en Italie : si les Troupes qui servent dans les Pais étrangers ne sont pas recrutées ; & si les Regimens qui ont esté pris à la bataille d'Almanza, ou qui y ont esté fort delabrez, ne sont pas rétablis, il ne paroît pas que l'Angleterre ait encore fait un sol de dépense, pour quoi que ce soit de considerable, l'armement des Vaisseaux, pour défendre les côtes d'Angleterre, n'estant encore que proposé.

Je ne dois pas oublier de vous parler de la situation, où se trouve Monsieur le Duc de Savoye. Il menace d'attaquer ; & tra-

vaille, en même-tems, aux moyens de se défendre: il ne sçait, s'il aura des Troupes étrangères, ou s'il fera obligé de faire la Campagne avec les siennes. Il presse toujours la Reine d'Angleterre de lui donner de grosses sommes, moyenant quoi il promet de faire une grande diversion; & comme il n'a que deux choses pour but, l'une de tirer de l'argent des Alliez, & l'autre d'agrandir ses Etats, ce qui lui a fait prendre le parti de suivre la politique de Machiavel, les Allemans, ne doivent pas dégarnir le Milanez, de crainte de surprise, puisque ce Prince, après avoir trouvé moyen de s'en faire donner plusieurs Places, sous divers

Gg ij.

## 356 MERCURE

pretextes, n'en manqueroit pas pour garger le reste, s'il trouvoit moyen de l'envahir. Toute l'Italie doit s'en défier, & s'il avoit une fois trouvé moyen d'en avoir une bonne partie, il ne manqueroit pas de former des pretentions sur le reste, ou de dire du moins, s'il trouvoit moyen de la conquérir, qu'elle luy appartien droit, par droit de Conquête.

Je ne dis rien de la situation où se trouve l'Espagne; personne n'ignore qu'elle est en estat d'ouvrir la premiere la Campagne, par tout où elle a des Ennemis; & si les Archiduchesses ne partent bien-tost, elles courent risque de trouver en Portugal & en Catalogne, des feux

de joye, qui n'y seront pas faits pour leur arrivée ; & le Roy d'Espagne, & Monsieur le Duc d'Orleans, pourront les recevoir au lieu des Epoux qui les attendent.

Il ne me reste plus à vous parler que de la France ; mais les secrets y sont impenetrables ; & si le hazard les avoit fait parvenir jusqu'à moy, je les cacherois plutôt que de les divulguer. Les projets qui peuvent regarder la Flandre ne sont secrets que du Roy, & de Monsieur de Vendosme ; & ce qu'ils ont concerté ensemble, a toujours si bien réussi, qu'il y a lieu d'en attendre de grands succès.

A l'égard de ce qui regarde

## 358 MERCURE

l'Armée de Mr le Maréchal de Villars, il sera toujours Maître d'entrer en Allemagne, si on le juge à propos, pour le bien des affaires du Roy, ou de demeurer sur la frontière, pour faire tête aux Allemans, s'ils veulent en aprocher. S'il prend le premier party, les Allemans s'en trouveront mal; & s'il suit le second, les Ennemis pourroient être plus vivement poussez en Flandre. Quoy qu'il en soit, ce Maréchal est dans une situation fort avantageuse; on le craint dans toute l'Allemagne & le Palatinat, ainsi que le Duché de Wirtemberg, luy payent de grosses contributions.

Tout ce que les Imprimez étrangers ont dit de l'intelligen-

ce secrette de ce Maréchal , pour surprendre Fribourg , est entierement faux , & ce qu'ils ont raporté de l'Officier , qui a eu la tête tranchée , n'estant pas veritable , est une preuve de la fausseté de la nouvelle.

Je ne vous ay encore rien dit de tout ce que l'on a publié de la Diette tenuë à Bade , touchant l'affaire de Neuschâtel , tout ce que l'on a dit jusqu'à present ayant paru faux ; mais ce qui suit paroissant un fait constant , j'ay cru vous le devoit rapporter icy dans les memes termes qu'il a esté écrit.

*Le Resultat de la Diette porte , qu'on suppleroit S. M. T. Ch. de vouloir aprouver le Projet de Neutralité , pour Neuschâtel ; les cho-*

## 360 MERCURE

les demeurant en l'estat où elles sont, jusqu'à la paix, & les Cantons se rendant Garants & Cautions que cette Principauté ne serviroit point directement, ni indirectement aux Alliez, pour porter la guerre, ni inquieter les Villes & Provinces, dont le Roy est en possession. Ce Resultat qui ne plaist pas au Canton de Bern, fait connoître que les Parties interessées pourront faire valoir leurs droits, dans un temps plus convenable. Il reste à sçavoir si le Roy approuvera ce resultat; c'est ce qui sera peut estre connu, avant que vous receviez ma Lettre.

Je reviens aux affaires d'Angleterre; je ne sçay si la Reine Anne n'aura point bien-tost lieu de se repentir d'avoir fait l'Union

nion de ce Royaume avec celuy d'Ecosse. Elle s'est faite sans le consentement du Peuple d'Ecosse, & les Seigneurs Ecossois qui avoient esté gagnez pour faire réussir cette affaire, commencent à s'appercevoir qu'elle est tres-préjudiciable à l'Ecosse, & que leurs voix sont en tres-petit nombre dans le Parlement d'Angleterre pour y faire passer quelque affaire, ou pour empêcher qu'il n'en passe à leur desavantage. Le peuple d'Ecosse a déjà beaucoup de griefs que je ne rapporte point icy ; mais il se plaint fortement aujourd'huy aussi bien que celuy d'Angleterre, de ce que l'on y enrolle beaucoup de monde par force. Il est vray que la décadence du

*Février 1708. Hh*

## 362 MERCURE

Commerce est cause que beaucoup d'Ouvriers en soye & en laine, sont demeurez sans travail, & qu'on les enleve sous pretexte que ce sont des vagabonds. Cependant la plupart de ces Ouvriers ont leurs familles qui se desolent & qui font grand bruit. On voit par là que le Commerce diminue beaucoup en Angleterre, & qu'il aura même de la peine à se rétablir après la Paix, à cause d'un grand nombre d'Ouvriers qui periront pendant la guerre.

Il y a des nouvelles certaines qu'il y avoit 1400. Malades parmi les Troupes qui sont arrivées à Barcelone.

Il paroît constant que le Comte Guy de Staremberg comman-

de en Catalogne, au lieu du Prince Eugene, que les Alliez avoient demandé, ce qui concerne d'autant plus tout le Pays, que l'on est persuadé, qui si l'Armée des Alliez avoit esté en estat de faire quelque conquête, ou même d'empêcher celles que les Troupes des deux Couronnes pourroient faire, ce Prince auroit accepté ce Commandement. Cependant l'Empereur n'est pas peu embarrassé, depuis le refus qu'il a fait d'envoyer le Prince Eugene en Catalogne, la Reine Anne lui ayant fait dire, que s'il n'exécutoit pas les conditions auxquelles le Parlement luy avoit acordé des subsides pour la Catalogne, elle auroit les bras liez à l'égard de

Hh ij

## 364 MERCURE

tout ce qui pouroit servir au secours de cette Principauté.

Le Roussillon a levé huit Régimens; sçavoir six d'Infanterie; un de Dragons, & un de Cavalerie. C'est un fait constant, & ces Troupes qui font tous les jours l'exercice, sont les plus belles du monde.

On a des avis assurez, qu'une Flote Holandoise de 30. Vaisseaux, qui passoit par le Nord d'Ecosse, a essuyé une rude tempête, onze Vaisseaux ayant péri, deux desquels estoient destinez pour les Indes Orientales. Quoy que la charge de ces deux Vaisseaux fût tres-considérable, celle des neuf autres ne l'estoit pas moins. Ils estoient chargez tant pour Curasso que

# BALANT 365

pour Surinam , & il y en avoit un ou deux pour la Côte de Guinée en Afrique. La plupart de ceux qui se sont sauvez en differens Ports du Nord d'Ecosse , ont perdu ou leurs mâts , ou leur gouvernail , ou bien ils ont échoué. Ainsi pour les remettre à flot , il a fallu les décharger de leurs marchandises , & jeter à la Mer celles de plusieurs. Il y avoit aussi quelques uns de ces Vaisseaux chargez pour Madere & pour Lisbonne. On croit que cette perte se monte à plus de deux millions de florins. Je suis, Madame , vôtre , &c.

*A Paris ce 29. Février 1708.*

A. V. I. S.

Le Mercure du mois de Mars se debitera le Mardy 3. d'Avril.

# T A B L E.

<b>P</b> relude, dans lequel on trouve un Eloge du Roy, tiré d'un Sermon de Mr l'Abbé de Jar- ty.	5
Lettre de Mr Fléchier, Evêque de Nismes, au même Abbé.	12
Premier article des Morts.	15
Extraits des discours prononcez à l'Academie Royale des Medail- les & Inscriptions, & à l'Aca- demie Royale des Sciences, à l'ouverture de ces Academies, d'après la S. Martin.	50
Mr l'Abbé de Louvois, nommé pour remplir la place du Pere Mabillon, à l'Academie des Inf- criptions.	89
Sacre de Mr l'Evêque de Bayonne.	91
Nomination de Mr de Verihamon	

# T A B L E.

à l'Evêché de Conserans.	94
Nomination de Monfignor Nicolas Spinola à la Nonciature de Pologne.	102
Vaiſſeaux montez & deſcendus pendant le mois de Decembre dernier.	106
Relation du Port-Royal en Acadie.	111
Dons faits par le Roy d'Eſpagne.	136
Regiment de Cavalerie formé par Mr le Marquis de Bay.	154
Relation tres-curieuſe de la reception faite à la Reine Douairiere d'Eſpagne au Convent des Auguſtins de Bayonne.	158
Second Article des morts.	186
Vaiſſeaux montez & deſcendus pendant le mois de Janvier.	213
Mariages parmy lesquels il s'en	

# T A B L E.

<i>trouve un d'un homme âgé de cent dix-sept ans, qui vient d'épouser une fille âgée de dix-huit ans, &amp; qui est enceinte.</i>	217
<i>Epithalame.</i>	237
<i>Déclaration d'amour.</i>	247
<i>Dons faits par le Roy.</i>	248
<i>Troisième article des Morts.</i>	286
<i>Divertissemens du Carnaval, à la teste desquels on trouve un prélude tres-curieux.</i>	294
<i>Dons faits par S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans.</i>	320
<i>Changement arrivé dans les finances.</i>	324
<i>Depart de Monsieur le Duc d'Orleans pour Madrid.</i>	336
<i>Article des Enigmes</i>	338
<i>Situation des affaires presentes.</i>	344
<i>Avis.</i>	365

---

*Avis pour placer les Figures.*

L'Air qui commence par ,  
*Chantons le pouvoir de Bacchus* ,  
doit regarder la page 248.

L'Air qui commence par ,  
*Les Plaisirs* , doit regarder la  
page 344.





















